

INSTITUT ROYAL
COLONIAL BELGE

KONINKLIJK BELGISCH
KOLONIAAL INSTITUUT

BULLETIN
DES SÉANCES

MEDEDELINGEN
DER ZITTINGEN

XXIV — 1953 — 4



AVENUE MARNIX, 25
BRUXELLES

MARNIXLAAN, 25
BRUSSEL

1953

Prix : F 250
Prijs :

Abonnement 1953 } F 600
(4 num.) }

TABLE DES MATIÈRES. — INHOUDSTAFEL.

	Pages. — Bladz.
Séance plénière du 28 octobre 1953	1072
Pleno-zitting van 28 October 1953	1073
Rapport par le secrétaire général sur l'activité de l'I. R. C. B. pendant l'année académique 1952-1953	
Verslag door de secretaris-generaal over de bedrijvigheid van het K. B. K. I. gedurende het academisch jaar 1952-1953 ...	1074
Communication du R. P. J. Van Wing. — Mededeling van de E. P. G. Van Wing : « L'Homme congolais »	1102
Allocution de M. A. Dequae, ministre des Colonies	1122
Toespraak door de H. A. Dequae, minister van Koloniën	1128
Section des Sciences morales et politiques.	
Sectie voor Morele en Politieke Wetenschappen.	
Séance du 16 novembre 1953	1134
Zitting van 16 November 1953	1135
Décès de M. Emmanuel Capelle. — Overlijden van de H. Emmanuel Capelle	
M. Th. Heyse présente : — De H. Th. Heyse stelt voor : « Journal de route de Charles Lemaire »	1134, 1135 ; 1160-1161
Mgr J. Cuvelier présente : — Mgr J. Cuvelier stelt voor : « Relations sur le Congo du Père Laurent de Lucques »	1134, 1135 ; 1162
Le R. P. G. van Bulck rend compte : — De E. P. G. van Bulck brengt verslag uit : « Mission linguistique Africa — IRSAC (1949-1951)	1136, 1137 ; 1163-1164
M. V. Gelders rend compte : — De H. V. Gelders brengt verslag uit : « The primitive world and its transformations » par R. Redfield	1136, 1137 ; 1165-1184
M. A. Engels rend compte : — De H. A. Engels brengt verslag uit : « L'œuvre économique et sociale de la Belgique au Congo (1885-1945) par G. Hostelet	1136, 1137 ; 1185-1189
M. R. Bourgeois : « Coutumes du Ruanda-Urundi »	1136, 1137 ; 1230-1231
Le R. P. P. Charles rend compte : — De E. P. P. Charles brengt verslag uit : « Rapport sur le congrès international de philosophie »	1138, 1139 ; 1190-1192
Mission ethnologique et linguistique chez les Pygmées, confiée à M. A. Burssens et le R. P. P. Schebesta. — Ethnologische en taalkundige zending bij de Pygmeeën, toevertrouwd aan de H. A. Burssens en E. P. P. Schebesta	1138, 1139
M. J. Stengers. — Rapport sur : — Verslag over : « Correspondance Léopold II — Strauch »	1138, 1139 ; 1193-1209
M. J. Stengers. — Rapport sur : — Verslag over : « Reprise du Congo par la Belgique »	1138, 1139 ; 1210-1226
Hommage d'ouvrages. — Aangeboden werken	1138
Séance du 21 décembre 1953	1228
Zitting van 21 December 1953	1229
Décès de M. Georges Van der Kerken. — Overlijden van de H. Georges Van der Kerken	
	1228, 1229

Séance plénière du 28 octobre 1953.

Pleno-Zitting van 28 October 1953.

Séance plénière du 28 octobre 1953.

La séance est ouverte à 15 heures, dans la grande salle de marbre du Palais des Académies à Bruxelles, sous la présidence du R. P. *J. Van Wing*, président de l'Institut, assisté de MM. *J. Rodhain* et *J. Beelaerts*, respectivement directeurs de la Section des Sciences naturelles et médicales et de la Section des Sciences techniques, et de M. *E.-J. Devroey*, secrétaire général.

M. *A. Dequae*, ministre des Colonies, prend également place au bureau.

L'assistance est composée de la plupart des membres de l'Institut et de représentants du monde colonial, universitaire et administratif.

M. *le Président* souhaite la bienvenue aux personnalités qui ont bien voulu répondre à notre invitation.

Il donne ensuite la parole au *Secrétaire général* pour le compte rendu, alternativement en français et en néerlandais, de l'activité de l'Institut pendant l'année académique 1952-1953 (voir page 1074).

M. *le Président* présente alors une communication intitulée : *L'Homme congolais* (voir page 1102).

Enfin, M. *le Ministre* à son tour met l'accent sur le rôle important dévolu à l'homme noir dans l'évolution de l'œuvre civilisatrice belge en Afrique centrale et il termine en renouvelant ses félicitations à l'I. R. C. B., pour sa contribution à l'édification de la communauté belgo-congolaise (voir page 1122).

La séance est levée à 16 h 20.

Pleno-zitting van 28 October 1953.

De zitting wordt geopend te 15 uur, in de grote marmeren zaal van het Paleis der Academiën te Brussel, onder voorzitterschap van de E. P. J. Van Wing, voorzitter van het Instituut, bijgestaan door de Heren J. Rodhain en J. Beelaerts, respectievelijk directeurs van de Sectie voor Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen en van de Sectie voor Technische Wetenschappen, en door de Heer E.-J. Devroey, secretaris-generaal.

De Heer A. Dequae, minister van Koloniën, neemt eveneens plaats aan het Bureau.

De meeste leden van het Instituut en talrijke vertegenwoordigers van koloniale, universitaire en administratieve kringen wonen de vergadering bij.

De Heer *Voorzitter* verwelkomt de personaliteiten die onze uitnodiging beantwoordden.

Hij geeft daarna het woord aan de *Secretaris-generaal* die, beurtelings in het Frans en in het Nederlands, verslag uitbrengt over de bedrijvigheid van het Instituut gedurende het academisch jaar 1952-1953 (zie blz. 1075).

De Heer *Voorzitter* draagt dan een mededeling voor, getiteld: « *L'Homme congolais* » (zie blz. 1102).

Ten slotte legt de Heer *Minister* eveneens de nadruk op de belangrijke rol, toegedragen aan de Congolezen in de evolutie van het Belgisch beschavingswerk in Centraal-Afrika en eindigt met zijn gelukwensen te hernieuwen aan het K. B. K. I., voor zijn bijdrage aan de opbouw van de Belgo-Congolese gemeenschap (zie blz. 1128).

De zitting wordt te 16 u 20 opgeheven.

E.-J. Devroey. — Rapport sur l'activité de l'Institut Royal Colonial Belge pendant l'année académique 1952-1953.

Au cours de la vingt-quatrième année de son existence, notre Compagnie a, une fois de plus, été durement éprouvée par la perte de plusieurs membres.

Vincente Ferreira était né à Lisbonne le 30 avril 1874.

Il entra jeune à l'armée et devint sous-lieutenant du Génie en 1899. De professeur adjoint à l'école militaire, il passa au grade de professeur ordinaire à l'Institut supérieur technique en 1911, charge qu'il conserva jusqu'en 1944.

C'est outre-mer que commença sa vie publique, puisque en 1902, il exerçait les fonctions de chef des ateliers de l'État à Loanda. Rentré dans la métropole, il devint ministre des Finances en 1912 et, en 1923, aux Colonies. Il fut ensuite haut-commissaire de la République en Angola jusqu'en 1928, où il laissa une importante œuvre administrative. C'est là qu'il signa avec notre regretté confrère *Félicien Cattier* les accords luso-belges de 1927.

V. Ferreira était membre associé de l'I. R. C. B. depuis 1930. Il mourut en sa résidence de Lisbonne, le 30 janvier 1953.

Jean Maury naquit à Saint-Ghislain le 2 avril 1880.

Il suivit les cours de l'École militaire et de l'École d'application et fut nommé sous-lieutenant du Génie le 3 juin 1903.

Engagé à la Force Publique de l'État Indépendant du

E.-J. Devroey. — Verslag over de bedrijvigheid van het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut gedurende het Academisch Jaar 1952-1953.

In de loop van het vier en twintigste jaar van bestaan werd ons genootschap eens te meer zwaar getroffen door het verlies van verscheidene leden.

Vincente Ferreira werd geboren te Lissabon op 30 April 1874.

Hij trad op jeugdige leeftijd in het leger en werd onder-luitenant in 1899. Van adjunct-professor aan de Militaire School, ging hij over tot de graad van gewoon professor aan het Hoger Technisch Instituut in 1911, ambt dat hij behield tot in 1944.

Het is overzee dat zijn publiek leven een aanvang nam, vermits hij in 1902, de functies van chef van de ateliers van de Staat te Loanda uitoefende. Terug in Europa werd hij minister van Financiën in 1912 en in 1923 werd hij benoemd tot minister van Koloniën. Vervolgens werd hij geroepen als hoog-commissaris van de Republiek in Angola tot in 1928, waar hij een aanzienlijk administratief werk liet. Het is daar dat hij met onze betreurde confrater *Félicien Cattier* de Luso-Belgische verdragen sloot van 1927.

V. Ferreira was buitengewoon lid van het K. B. K. I. sinds 1930.

Hij overleed in zijn residentie te Lissabon op 30 Januari 1953.

Jean Maury werd geboren te Saint-Ghislain op 2 April 1880.

Hij volgde de cursussen van de Militaire School en van de Oefenschool en werd onder-luitenant van de Genie op 3 Juni 1903.

Aangeworven bij de Openbare Macht van de Onaf-

Congo, il fut attaché de 1906 à 1908 à des missions cartographiques. Dès son retour en Europe, il suivit les cours de l'Institut électrotechnique Montefiore à Liège, où il obtint le grade d'ingénieur-électricien.

En septembre 1910, il passa dans les cadres de réserve de l'armée, venant d'être nommé chef du service cartographique et géodésique du ministère des Colonies, fonctions qu'il occupa jusqu'à sa retraite en 1946.

Après la guerre 1914-1918, il fut nommé commissaire à la délimitation de la frontière belgo-allemande, professeur à l'École militaire et à l'École coloniale, et chef du service géodésique de l'Institut cartographique militaire. C'est sous sa direction éclairée que fut exécutée la triangulation du Grand-Duché de Luxembourg. La réputation de *Maury* comme cartographe et géodèse avait largement dépassé nos frontières.

Il était lauréat du prix Murchison de la Royal Geographical Society de Londres et du prix Charles Lagrange de l'Académie royale de Belgique pour l'ensemble de son œuvre. *Jean Maury* fut nommé membre titulaire de l'I. R. C. B. en 1929 et il a été directeur de la Section des Sciences techniques en 1933 et en 1940. Élevé à l'honorariat de l'Institut le 26 février 1953, il mourut à Uccle le 22 mars 1953.

Emmanuel Capelle vit le jour à Floreffe (Namur) le 26 février 1905.

Il partit pour le Congo pour la première fois en janvier 1934. En juillet 1946, il fut nommé administrateur territorial de première classe, et en septembre 1948, chargé de l'administration de la population noire de Léopoldville à laquelle il se dévoua sans compter. Gravement malade, il rentra en Belgique en 1952 et fut mis en congé définitif le 21 mai 1953.

Il succomba à Woluwé-Saint-Lambert, le 19 août 1953.

Emmanuel Capelle était membre correspondant de

hankelijke Congostaat, werd hij van 1906 tot 1908 aan cartografische zendingen verbonden.

Zodra hij teruggekeerd was in Europa, volgde hij de cursussen aan het Electrotechnisch Instituut Montefiore te Luik, waar hij de graad van ingenieur-elektriker verwierf. In September 1910 ging hij over naar het reservekader van het leger, nadat hij benoemd werd tot dienstoverste van de cartografische en geodesische dienst van het ministerie van Koloniën, welke functie hij behield tot aan zijn retraite in 1946.

Na de oorlog 1914-1918 werd hij benoemd tot commissaris bij de afbakening van de Belgo-Duitse grens, professor aan de Militaire en de Koloniale School, en hoofd van de geodesische dienst van het Cartografisch Militair Instituut. Onder zijn verlichte leiding werd de triangulatie van het Groot-Hertogdom Luxemburg verwezenlijkt. De reputatie van *Maury* als cartograaf en geodesist had ver onze grenzen overschreden.

Hij was laureaat van de Murchison prijs van de Royal Geographical Society van Londen en van de Charles Lagrange prijs van de Koninklijke Academie van België voor het geheel van zijn werk. *Jean Maury* was titelvoerend lid van het K. B. K. I. sinds 1929 en was directeur van de Sectie voor Technische Wetenschappen in 1933 en 1940.

Verheven tot het honorariaat van het Instituut op 26 Februari 1953, overleed hij te Ukkel op 22 Maart 1953.

Emmanuel Capelle werd geboren te Floreffe (Namen) op 26 Februari 1905.

Hij vertrok voor een eerste maal naar Congo in Januari 1934. In Juli 1946 werd hij benoemd tot territoriaal beheerder van eerste klas en gelast met het bestuur van de zwarte bevolking van Leopoldstad in September 1948, waaraan hij zich volledig wijdde. Ernstig ziek keerde hij in 1952 terug naar België en werd op definitief verlof gesteld de 21^e Mei 1953.

notre Section des Sciences morales et politiques depuis le 23 août 1950.

Pierre Nolf était né à Ypres le 26 juillet 1873.

Médecin principal pendant la première guerre mondiale, le docteur *Nolf* fut, après le conflit, nommé directeur de la Fondation médicale Reine Élisabeth. Il fut ministre des Sciences et des Arts de novembre 1922 à mars 1925 et président de la Croix-Rouge de Belgique de 1925 à 1945.

Professeur à l'Université de Liège et membre de plusieurs sociétés scientifiques, ainsi que, depuis le 6 mars 1929, de l'I. R. C. B., il fut titulaire du prix Francqui en 1940. En 1928, il accompagna le roi Albert et la reine Élisabeth au Congo belge.

Il a été trouvé mort, assis à sa table de travail, en son domicile de Jette-Saint-Pierre, le 14 septembre 1953.

Pierre Nolf fut le premier président de l'I. R. C. B. ; il avait été élevé à l'honorariat le 7 avril 1953.

Georges Bousin, né à Renaix le 3 novembre 1882, acquit en 1906, aux écoles spéciales de l'Université de Gand, le diplôme d'ingénieur des constructions civiles. De 1919 à 1945, il dirigea la Compagnie du chemin de fer du Congo et ensuite l'Office d'Exploitation des Transports coloniaux (OTRACO), et il fut la cheville ouvrière de la construction de la nouvelle voie ferrée de Matadi à Léopoldville. Il prit également une part prépondérante dans les transformations du port de Matadi.

Pendant la dernière guerre, le gouverneur général l'avait investi des fonctions de directeur des Transports intérieurs du Congo.

Rentré définitivement au pays, il fut conseiller et administrateur de l'Otraco, et appelé à la présidence du Comité permanent de coordination des Transports coloniaux.

Hij bezweek te Woluwe-Sint-Lambert op 19 Augustus 1953.

Emmanuel Capelle was corresponderend lid van onze Sectie voor Morele en Politieke Wetenschappen sinds 23 Augustus 1950.

Pierre Nolf werd geboren te Ieperen op 26 Juli 1873. Hoofdgeneesheer gedurende de eerste wereldoorlog werd dokter *Nolf* na de vijandelijkheden benoemd tot directeur van de medicale Stichting Koningin Elisabeth. Hij was minister van Kunsten en Wetenschappen van November 1922 tot Maart 1952 en voorzitter van het Rode Kruis van België van 1925 tot 1945.

Hoogleraar aan de Universiteit te Luik en lid van verschillende wetenschappelijke instellingen, alsook van het K. B. K. I. sinds 6 Maart 1929, werd hij titularis van de Francqui prijs in 1940. In 1928 vergezelde hij Koning Albert en Koningin Elisabeth op hun reis naar Belgisch-Congo.

Hij werd dood aangetroffen voor zijn werktafel in zijn woning van Jette-Sint-Pieter op 14 September 1953.

Pierre Nolf was de eerste voorzitter van het K.B.K.I. ; hij werd verheven tot het honorariaat op 7 April 1953.

Georges Bousin werd geboren te Ronse op 3 November 1882 en bekwam in 1906 het diploma van ingenieur der burgerlijke bouwkunde aan de speciale scholen van de Universiteit te Gent.

Van 1919 tot 1945 bestuurde hij de « Compagnie du chemin de fer du Congo » en vervolgens de Exploitatie-Dienst van het Koloniaal Verkeerswezen (OTRACO). Hij was de spil van de constructie van de nieuwe spoorbaan Matadi-Leopolstad. Hij nam ook aanzienlijk deel aan de veranderingen van de haven van Matadi.

Tijdens de laatste oorlog had de gouverneur-generaal hem bekleed met de functies van directeur van het Binnenlands Vervoer in Congo.

Na zijn definitieve terugkeer in het land was hij raad-

Son nom a été donné à une gare du chemin de fer Matadi-Léopoldville, ainsi qu'à une artère de la capitale congolaise.

Membre associé de l'I. R. C. B. depuis le 3 avril 1930, *Georges Bousin* est décédé à Uccle le 7 octobre 1953.

Le souvenir de ces cinq confrères qui, à des titres divers, honorèrent l'I. R. C. B., sera pieusement gardé parmi nous.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Succédant à *M. M. van de Putte*, le *R. P. J. Van Wing* fut appelé à la présidence de l'Institut pour 1953, tandis que les bureaux des Sections étaient constitués comme suit :

- 1^{re} Section : Directeur : *R. P. J. Van Wing*.
Vice-Directeur : *M. G. Smets*.
2^{me} Section : Directeur : *M. J. Rodhain*
Vice-Directeur : *M. R. Bruynoghe*.
3^{me} Section : Directeur : *M. J. Beelaerts*
Vice-Directeur : *M. R. Deguent*.

Les mandats de MM. *R. Bette* et *M. van de Putte*, membres sortants de la Commission administrative, ont été renouvelés pour un terme de trois ans.

Par ailleurs, ont été nommés membres titulaires de l'I. R. C. B., MM. *E. Polinard* et *N. Wattiez*, de la Section des Sciences naturelles et médicales, et *R. Cambier*, de la Section des Sciences techniques.

Enfin, nous nous réjouissons de pouvoir souhaiter la bienvenue parmi nous aux nouveaux membres associés et correspondants ci-après :

Section des Sciences morales et politiques :

- M. *H. Depage*, major de réserve des troupes blindées, président de la Fondation Symétain pour l'Amélioration du Bien-Être des Indigènes.

gever en administrateur van de Otraco, en geroepen tot het voorzitterschap van het Permanent Comité van Coördinatie voor het Vervoer.

Zijn naam werd gegeven aan een station van de spoorweg Matadi-Leopoldstad, alsook aan een doorgang van de Congolese hoofdstad.

Buitengewoon lid van het K. B. K. I. sinds 3 April 1930, overleed *Georges Bousin* te Ukkel op 7 October 1953.

De herinnering van deze vijf confraters, die om verscheidene hoedanigheden het K. B. K. I. vereerden, zal trouw tussen ons bewaard blijven.

ADMINISTRATIEVE MEDEDELINGEN

Als opvolger van de *H. M. van de Putte* werd de *E. P. J. Van Wing* voor 1953 tot voorzitter benoemd, terwijl de burelen der Secties als volgt samengesteld werden :

- 1^e Sectie : Directeur : *E. P. J. Van Wing*.
Vice-Directeur : *De H. G. Smets*.
2^e Sectie : Directeur : *De H. J. Rodhain*.
Vice-Directeur : *De H. R. Bruynoghe*.
3^e Sectie : Directeur : *De H. J. Beelaerts*.
Vice-Directeur : *De H. R. Deguent*.

De mandaten van de *HH. R. Bette* en *M. van de Putte*, uittredende leden van de Administratieve Commissie, werden vernieuwd voor een termijn van drie jaar.

Anderzijds werden tot titelvoerende leden benoemd, de *HH. E. Polinard* en *N. Wattiez* van de Sectie voor Natuur-en Geneeskundige Wetenschappen, en *R. Cambier* van de Sectie voor Technische Wetenschappen.

Tenslotte verheugen we er ons in de volgende buitengewone en corresponderende leden welkom te kunnen heten :

Sectie voor Morele en Politieke Wetenschappen :

De H. H. Depage, reservemajoor der gepantserde troe-

MM. *M. Raž*, docteur en droit, conseiller à la cour d'Appel de Léopoldville ;

M. Walraet, licencié en philosophie et lettres, professeur à l'Institut universitaire des territoires d'outre-mer.

Section des Sciences naturelles et médicales :

MM. *P. Brutsaert*, docteur en médecine, professeur à l'Institut de médecine tropicale « Prince Léopold » ;

J. Jadin, médecin-directeur de Laboratoire à Bukavu ;

G. Neujean, médecin-inspecteur des Laboratoires au Congo belge, chargé de cours à l'Université de Liège, directeur de l'Institut Princesse Astrid à Léopoldville ;

J. Opsomer, ingénieur agronome colonial, professeur à l'Université de Louvain ;

J. Thoreau, ingénieur civil des mines, professeur à l'Université de Louvain ;

M. Wanson, médecin en chef-adjoint honoraire de la Colonie, professeur à l'Institut de Médecine tropicale « Prince Léopold » et à l'Université libre de Bruxelles.

Section des Sciences techniques :

MM. *E. Mertens*, ingénieur civil des mines, professeur à l'Université de Louvain ;

R. Van Ganse, ingénieur chimiste et électricien, directeur du Laboratoire des Travaux publics du Gouvernement général à Léopoldville.

pen, voorzitter van de « Fondation Symétain pour l'Amélioration du Bien-Être des Indigènes » ;

De HH. *M. Raë*, doctor in de Rechten, raadsheer aan het Hof van Beroep te Leopoldstad ;

M. Walraet, licentiaat in de Letteren en Wijsbegeerte, professor aan het Universiteit Instituut voor Overzeese Gebieden.

Sectie voor Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen :

De HH. *P. Brutsaert*, doctor in de Geneeskunde, professor aan het Instituut voor Tropische Geneeskunde « Prins Leopold » ;

J. Jadin, directeur-geneesheer van het Laboratorium te Bukavu ;

G. Neujean, inspecteur-geneesheer van de Laboratoria in Belgisch-Congo, docent aan de Universiteit te Luik, directeur van het Instituut Prinses Astrid te Leopoldstad ;

J. Opsomer, koloniaal landbouwingenieur, hoogleraar aan de Universiteit te Leuven ;

J. Thoreau, burgerlijk mijnningenieur, hoogleraar aan de Universiteit te Leuven ;

M. Wanson, ere-adjunct-hoofdgeneesheer van de Kolonie, professor aan het Instituut voor Tropische Geneeskunde « Prins Leopold » en aan de Vrije Universiteit te Brussel.

Sectie voor Technische Wetenschappen :

De HH. *E. Mertens*, burgerlijk mijnningenieur, hoogleraar aan de Universiteit te Leuven ;

R. Van Ganse, scheikundig en electrotechnisch ingenieur, directeur van het Laboratorium der Openbare Werken van het Gouvernement-Generaal te Leopoldstad.

SUJETS TRAITÉS AUX SÉANCES MENSUELLES

Au cours de leurs vingt-sept séances mensuelles réglementaires, les Sections ont entendu, examiné ou discuté les communications suivantes :

SECTION DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES :

- Contribution à l'Atlas linguistique du Congo belge ;
- Quelques aspects du Congo en 1952 ;
- Mission scientifique sur les langues du Kivu ;
- Notice sur le R. P. A. Schijns ;
- Le IV^e Congrès international des Sciences anthropologiques et ethnologiques (Vienne, le 1^{er} et 8 septembre 1952) ;
- Cinquante années d'histoire du territoire de Beni ;
- L'assemblée des Nations-Unies et les territoires dits dépendants ;
- A propos de deux romans allemands ;
- Mission aux archives d'Angola ;
- Documents sur une mission française au Kakongo (1766-1776) ;
- Sixième conférence internationale du service social (Madras, 14-20 décembre 1952).
- Quelques réflexions en marge du Congrès ;
- Le noir vu par nos écrivains coloniaux ;
- Prix de littérature indigène ;
- Les différents statuts des habitants du Congo ;
- La documentation de l'histoire du Congo ;
- Archives historiques de l'I. R. C. B. ;
- Correspondance Léopold II — Van Eetvelde ;
- Correspondance Léopold II — C. Janssen. Le Nil. Réformes fiscales, politiques et économiques. Négociations avec la France au sujet de la frontière nord ;
- Charles Lemaire, premier commissaire du district de l'Équateur ;
- A la recherche d'une colonie belge en Abyssinie ;
- La notion de l'ordre public en droit privé colonial belge ;
- La campagne anticongolaise ;
- Les territoires cédés à bail ;
- Le dossier J. Greindl ;
- L'intégration des territoires d'outre-mer dans la communauté européenne ;
- Réverie sous le ciel d'Afrique ;

TIJDENS DE MAANDELIJKSE ZITTINGEN BEHANDELDE ONDERWERPEN

In de loop van de zeven en twintig reglementaire maandelijks zittingen hebben de Secties de volgende mededelingen aanhoord, onderzocht of besproken :

SECTIE VOOR MORELE EN POLITIEKE WETENSCHAPPEN :

- Contribution à l'Atlas linguistique du Congo belge ;
- Quelques aspects du Congo en 1952 ;
- Mission scientifique sur les langues du Kivu ;
- Notice sur le R. P. A. Schijnse ;
- Le IV^e Congrès international des Sciences anthropologiques et ethnologiques (Vienne, le 1 et 8 septembre 1952) ;
- Cinquante années d'histoire du territoire de Beni ;
- L'assemblée des Nations-Unies et les territoires dits dépendants ;
- A propos de deux romans allemands ;
- Mission aux archives d'Angola ;
- Documents sur une mission française au Kakongo (1766-1776) ;
- Sixième conférence internationale du service social (Madras, 14-20 décembre 1952).
- Quelques réflexions en marge du Congrès ;
- Le noir vu par nos écrivains coloniaux ;
- Prix de littérature indigène ;
- Les différents statuts des habitants du Congo ;
- La documentation de l'histoire du Congo ;
- Archives historiques de l'I. R. C. B. ;
- Correspondance Léopold II — Van Eetvelde ;
- Correspondance Léopold II — C. Janssen. Le Nil. Réformes fiscales, politiques et économiques. Négociations avec la France au sujet de la frontière nord ;
- Charles Lemaire, premier commissaire du district de l'Équateur ;
- A la recherche d'une colonie belge en Abyssinie ;
- La notion de l'ordre public en droit privé colonial belge ;
- La campagne anticongolaise ;
- Les territoires cédés à bail ;
- Le dossier J. Greindl ;
- L'intégration des territoires d'outre-mer dans la communauté européenne ;
- Rêverie sous le ciel d'Afrique ;

- Correspondance Léopold II — de Cuvelier ;
Correspondance Léopold II — Liebrechts ;
Premier contact avec la civilisation occidentale ;
La dénatalité dans l'ethnie mongo ;
L'œuvre économique et sociale de la Belgique au Congo de 1885 à 1945 ;
Le dossier diplomatique de l'Ubangi et le dossier de Grelle Rogier sur l'Ubangi ;
Expédition Lemaire 1902-1903 au Yé-Yi ;
Dossier relatif aux explorations congolaises. Lettres de Livingstone et explorations Vangele ;
Dossier relatif aux explorations congolaises. Documents rassemblés par M. Verriest ;
Dossiers relatifs aux conventions diplomatiques de l'État du Congo (1884-1906) ;
Complément au dossier J. Greindl.

SECTIONS DES SCIENCES NATURELLES ET MÉDICALES :

- Les groupes sanguins de certains indigènes du Ruanda-Urundi ;
La bilharziose de l'agglomération de Lubudi (Katanga) ;
Remède contre la maladie du sommeil ;
Essai de pédogénèse ;
Les anciennes surfaces d'érosion du N.-E. de la Lunda ;
Les gisements et industries préhistoriques des hauts plateaux katan-gais ;
Un système géologique signalé du Ruanda-Urundi ;
Carte géologique de l'Afrique ;
Observations météorologiques au plateau des Bianos (Katanga) et à Panfontein (Union Sud-Africaine) ;
Quelques observations sur la reproduction consanguine chez les races bovines indigènes ;
Orthographe des noms géographiques congolais ;
Sur l'anémie dans le « Kwashiorkor » en Afrique centrale ;
La tuberculose des indigènes et la lutte antituberculeuse en Afrique centrale ;
Contribution à l'étude de la dénatalité dans l'ethnie mongo ;
L'enfant au Ruanda-Urundi ;
Sur la peste au lac Albert ;
Une année d'observation de l'humidité du sol à Yangambi ;
Observations sur quelques gîtes de cassitérite et de wolfram du Manie-ma-Kivu ;

- Correspondance Léopold II — de Cuvelier ;
- Correspondance Léopold II — Liebrechts ;
- Premier contact avec la civilisation occidentale ;
- La dénatalité dans l'ethnie mongo ;
- L'œuvre économique et sociale de la Belgique au Congo de 1885 à 1945 ;
- Le dossier diplomatique de l'Ubangi et le dossier de Grelle Rogier sur l'Ubangi ;
- Expédition Lemaire 1902-1903 au Yé-Yi ;
- Dossier relatif aux explorations congolaises. Lettres de Livingstone et explorations Vangele ;
- Dossier relatif aux explorations congolaises. Documents rassemblés par M. Verriest ;
- Dossiers relatifs aux conventions diplomatiques de l'État du Congo (1884-1906) ;
- Complément au dossier J. Greindl.

SECTIE VOOR NATUUR- EN GENEESKUNDIGE WETENSCHAPPEN :

- Les groupes sanguins de certains indigènes du Ruanda-Urundi ;
- La bilharziose de l'agglomération de Lubudi (Katanga) ;
- Remède contre la maladie du sommeil ;
- Essai de pédogénèse ;
- Les anciennes surfaces d'érosion du N.-E. de la Lunda ;
- Les gisements et industries préhistoriques des hauts plateaux katan-gais ;
- Un système géologique signalé du Ruanda-Urundi ;
- Carte géologique de l'Afrique ;
- Observations météorologiques au plateau des Bianos (Katanga) et à Panfontein (Union Sud-Africaine) ;
- Quelques observations sur la reproduction consanguine chez les races bovines indigènes ;
- Orthographe des noms géographiques congolais ;
- Sur l'anémie dans le « Kwashiorkor » en Afrique centrale ;
- La tuberculose des indigènes et la lutte antituberculeuse en Afrique centrale ;
- Contribution à l'étude de la dénatalité dans l'ethnie mongo ;
- L'enfant au Ruanda-Urundi ;
- Sur la peste au lac Albert ;
- Une année d'observation de l'humidité du sol à Yangambi ;
- Observations sur quelques gîtes de cassitérite et de wolfram du Manie-ma-Kivu ;

Étude de quelques lacs du Ruanda ;
Les usnées barbues des forêts claires du Katanga ;
L'évapotranspiration annuelle de la forêt équatoriale congolaise et
l'influence de celle-ci sur la pluviosité.

SECTION DES SCIENCES TECHNIQUES :

Transports de force à très hautes tensions au Congo belge ;
Utilisation des containers dans les transports congolais ;
La dernière éruption du volcan Nyamuragira (1951-1952) ;
Liants à base de scories métallurgiques du Katanga ;
Le problème de la prévision du temps au Congo belge ;
Problèmes d'actualité au Congo belge ;
Les ports de Banana et de Matadi ;
Une critique statistique d'essais de bétons à Léopoldville ;
L'évolution de l'industrie minière du Congo belge entre les années
1948 et 1951 ;
Le gyrobus, nouveau moyen de transport en commun ;
Perspectives minières de l'Uganda ;
Le chantier naval de Léopoldville (1881-1953) ;
Équipements hydro-électriques des Rhodésies. Projet Kafué.

MISSIONS D'ÉTUDES

Un subside a été octroyé à S. E. Mgr *J. Cuvelier* pour
lui permettre d'entreprendre une mission en novembre
1953 à Rome et dans d'autres bibliothèques d'Italie en
vue d'y poursuivre ses recherches dans les archives
intéressant l'ancien Congo.

PRIX ET CONCOURS

a) SECTION DES SCIENCES NATURELLES ET MÉDICALES :

M. J. *HIERNAUX* fut déclaré lauréat, avec prix de
10.000 F, pour son travail « Les caractères physiques des
Bashi. Leur application à l'analyse des facteurs d'évolu-
tion des groupes humains dans la région du lac Kivu ».

Étude de quelques lacs du Ruanda ;
Les usnées barbues des forêts claires du Katanga ;
L'évapotranspiration annuelle de la forêt équatoriale congolaise et
l'influence de celle-ci sur la pluviosité.

SECTIE VOOR TECHNISCHE WETENSCHAPPEN :

Transports de forces à très hautes tensions au Congo belge ;
Utilisation des containers dans les transports congolais ;
La dernière éruption du volcan Nyamuragira (1951-1952) ;
Liants à base de scories métallurgiques du Katanga ;
Le problème de la prévision du temps au Congo belge ;
Problèmes d'actualité au Congo belge ;
Les ports de Banana et de Matadi ;
Une critique statistique d'essais de bétons à Léopoldville ;
L'évolution de l'industrie minière du Congo belge entre les années
1948 et 1951 ;
Le gyrobuis, nouveau moyen de transport en commun ;
Perspectives minières de l'Uganda ;
Le chantier naval de Léopoldville (1881-1953) ;
Équipements hydro-électriques des Rhodésies. Projet Kafué.

STUDIEZENDINGEN

Een toelage werd verleend aan Z. E. Mgr *J. Cuvelier*, die hem zal toelaten een zending te ondernemen in November 1953 naar Rome en andere bibliotheken van Italië, met het inzicht zijn opzoekingen in de archieven die Oud Congo aanbelangen, voort te zetten.

PRIJZEN EN WEDSTRIJDEN

a) SECTIE VOOR NATUUR- EN GENEESKUNDIGE WETENSCHAPPEN :

De H. J. HIERNAUX werd tot laureaat uitgeroepen, met een prijs van 10.000 F, voor zijn werk « Les caractères physiques des Bashi. Leur application à l'analyse des facteurs d'évolution des groupes humains dans la région du lac Kivu ».

b) SECTION DES SCIENCES TECHNIQUES :

De même, M. A. PRIGOGINE se vit attribuer le titre de lauréat, avec prix de 10.000 F, pour son travail intitulé « Étude du bilan métallurgique d'une usine de traitement pour minerais aurifères ».

Nous réitérons à ces deux auteurs l'expression de nos plus vives félicitations.

**QUESTIONS POSÉES POUR LE CONCOURS ANNUEL
DE 1955.**

PREMIÈRE QUESTION : *On demande une étude sur les influences étrangères d'avant la traversée du bassin du Congo par Stanley sur l'inspiration, la sensibilité esthétique et la technique dans l'art d'une ethnie congolaise ou urundi-ruandienne déterminée.*

DEUXIÈME QUESTION : *On demande une étude sur l'ensemble du rituel de chasse ou de pêche dans une communauté indigène, notamment : a) Sur les formes du rituel : prières, offrandes, sacrifices, enchantements, observances, interdits, divination, augures, etc. ; b) Selon leur répartition dans le temps : avant, pendant et après la chasse ou la pêche ; c) En précisant le rôle fonctionnel de certaines personnalités — telles que le chef de terre et l'aîné de la communauté, — des chasseurs ou des pêcheurs eux-mêmes, et de la communauté.*

TROISIÈME QUESTION : *On demande des recherches sur l'alimentation minérale des bovidés au Congo belge et plus particulièrement sur les déficiences ou carences rencontrées, ainsi que sur le métabolisme minéral chez les animaux, en fonction des productions fourragères locales.*

QUATRIÈME QUESTION : *On demande des recherches sur les glaciations afro-alpines et les formations quaternaires subordonnées au Congo belge.*

CINQUIÈME QUESTION : *On demande un inventaire des ressources minières de la Colonie en métaux présentant des perspectives nouvelles d'utilisation (tungstène, niobium, tantale, titane, lithium, germanium, thorium, cerium, yttrium, lanthane, didyme) dans l'état actuel de nos connaissances, et une étude des méthodes à employer pour isoler les minerais qui les contiennent.*

SIXIÈME QUESTION : *On demande une contribution à l'étude des revêtements routiers utilisables au Congo belge, en attachant une particulière importance à l'utilisation de matériaux locaux.*

b) SECTIE VOOR TECHNISCHE WETENSCHAPPEN :

De. H. A. PRIGOGINE zag zich eveneens de titel van laureaat toegekend, met een prijs van 10.000 F, voor zijn werk getiteld « Étude du bilan métallurgique d'une usine de traitement pour minerais aurifères ».

Aan deze twee auteurs bieden we nogmaals onze hartelijkste gelukwensen aan.

Vragen voor de Jaarlijkse Wedstrijd 1955

EERSTE VRAAG : *Men vraagt een studie over de vreemde invloeden van voor de doortocht van Stanley door het Congobekken op de inspiratie, de esthetische gevoeligheid en op de techniek in de kunst van een bepaalde volksstam van Congo of Ruanda-Urundi.*

TWEEDE VRAAG : *Men vraagt een studie over al wat met het jacht- of visritueel in een inlandse gemeenschap samenhangt, namelijk: a) Over de vormen van het ritueel: gebeden, offers, bezwerings-en toverformules, voorschriften, verbodsbepalingen, waarzeggerij, voortekens, enz.; b) Naar gelang ze zich voordoen in de tijd: voor, tijdens en na de jacht of de visvangst; c) Met nauwkeurige omschrijving van de functionele rol van zekere personaliteiten — zoals het streekshoofd en de eerstgeborene — van de jagers en de vissers zelve, en van de gemeenschap.*

DERDE VRAAG : *Men vraagt opzoekingen over de minerale voeding der runderen in Belgisch-Congo en meer in het bijzonder over de tekorten of de afwezigheden die werden vastgesteld, alsook over het mineraal metabolisme bij de dieren, in functie van de lokale voederproducties.*

VIERDE VRAAG : *Men vraagt opzoekingen over de afro-alpiene ijsformaties en de quaternaire ondergeschikte formaties in Belgisch-Congo.*

VIJFDE VRAAG. — *Men vraagt een inventaris van de mijnhulpmiddelen van de Kolonie in metalen die nieuwe gebruiksvooruitzichten stellen (tungsteen, niobium, tantalium, titatium, litium, germanium, torium, cerium, yttrium, lantanium, didimium) in de huidige staat van onze kennis en een studie over de te gebruiken methoden om de ertsen die ze bevatten, af te zonderen.*

ZESDE VRAAG : *Men vraagt een bijdrage tot de studie van de wegdek-bekledingen, die in Belgisch-Congo kunnen gebruikt worden, waarbij in het bijzonder belang moet gehecht worden aan het gebruik van plaatselijk materiaal.*

PUBLICATIONS

L'Institut a fait paraître les 4 fascicules du *Bulletin des Séances* (1.359 pages), 32 mémoires in-8° (3.925 pages) et 1 mémoire in-4° (76 pages).

En y ajoutant les notices des cartes de l'*Atlas général du Congo* (15 pages), on arrive à un total de 5.375 pages contre 5.944 pages pour l'exercice précédent.

Les mémoires sortis de presse depuis notre dernière séance plénière sont intitulés comme suit :

PREMIÈRE SECTION :

- M. VANNESTE, R. P., Wijsheid en scherts. Sprookjes van een Nilotisch volk. Alur-teksten (Mahagi, Belgisch-Congo).
- F. TWIESELDMANN, Aide-mémoire d'anthropométrie.
- A. WAUTERS, Le communisme et la décolonisation.
- B. J. COSTERMANS, Mosaïque Bangba. Notes pour servir à l'étude des peuplades de l'Uele.
- A. DURIEUX, Le pouvoir réglementaire en droit public colonial belge.
- L. DE BOECK, Contribution à l'atlas linguistique du Congo belge.
- J. SOHIER, Quelques traits de la physionomie de la population européenne d'Élisabethville.
- P. RIJCKMANS, Une page d'histoire coloniale. L'occupation allemande dans l'Urundi.
- J. CUVELIER, Mgr, Documents sur une mission française au Kakongo (1766-1776).
- A. VERBEKEN et M. WALRAET, La première traversée du Katanga en 1806. Voyage des « Pombeiros » d'Angola aux Rios de Sena.
- A. DUCHESNE, A la recherche d'une colonie belge. Le consul Blondeel en Abyssinie (1840-1842).
- A. DURIEUX, La notion de l'ordre public en droit privé colonial belge.
- F. VAN DER LINDEN, Les territoires d'outre-mer et la communauté européenne.
- A. DE VLEESCHAUWER, L'intégration européenne et les territoires d'outre-mer.

DEUXIÈME SECTION :

- P. GOUROU, La densité de la population au Ruanda-Urundi.
- P. RAUCQ, Notes de géographie sur le Maniema.

PUBLICATIES

Het Instituut liet de vier afleveringen van de *Mededelingen der Zittingen* (1.359 bladzijden) verschijnen, alsook 32 verhandeling in-8° (3.925 bladzijden) en 1 verhandeling in-4° (76 bladzijden). Daarbijgevoegd de toelichtende nota's bij de kaarten van de *Algemene Atlas van Belgisch-Congo* (15 bladzijden), komen we tot een totaal van 5.375 bladzijden tegen 5.944 bladzijden voor het vorig dienstjaar.

Sinds onze laatste zitting in pleno werden de volgende verhandelingen gepubliceerd :

EERSTE SECTIE :

- M. VANNESTE, E. P., Wijsheid en scherts. Sprookjes van een Nilotisch Volk. Alur-teksten (Mahagi, Belgisch-Congo).
- F. TWIESSLMANN, Aide-mémoire d'anthropométrie.
- A. WAUTERS, Le communisme et la décolonisation.
- B. J. COSTERMANS, Mosaique Bangba. Notes pour servir à l'étude des peuplades de l'Uele.
- A. DURIEUX, Le pouvoir réglementaire en droit public colonial belge.
- L. DE BOECK, Contribution à l'atlas linguistique du Congo belge.
- J. SOHIER, Quelques traits de la physionomie de la population européenne d'Élisabethville.
- P. RIJCKMANS, Une page d'histoire coloniale. L'occupation allemande dans l'Urundi.
- J. CUVELIER, Mgr, Documents sur une mission française au Kakongo (1766-1776).
- A. VERBEKEN en M. WALRAET, La première traversée du Katanga en 1806. Voyage des « Pombeiros » d'Angola aux Rios de Sena.
- A. DUCHESNE, A la recherche d'une colonie belge. Le consul Blondeel en Abyssinie (1840-1842).
- A. DURIEUX, La notion de l'ordre public en droit privé colonial belge.
- F. VAN DER LINDEN, Les territoires d'outre-mer et la communauté européenne.
- A. DE VLEESCHAUWER, L'intégration européenne et les territoires d'outre-mer.

TWEEDE SECTIE :

- P. GOUROU, La densité de la population au Ruanda-Urundi.
- P. RAUCQ, Notes de géographie sur le Maniema.

- R. BAUDOUX, La situation psychiatrique au Congo belge et au Ruanda-Urundi.
R. VARLAMOFF, Géologie des gisements stannifères de Symétain (Maniema, Congo belge).
J. TENRET, Prospection antituberculeuse au Ruanda-Urundi.
M. WANSON, Observations sur les *Taeniorhynchus* du Stanley-Pool.
A. FAIN, Contribution à l'étude des formes larvaires des trématodes au Congo belge et spécialement de la larve de *Schistosoma Mansoni*.
A. BEUGNIES, Le complexe des roches magmatiques de l'entre Lubilash-Lubishi (Katanga).

TROISIÈME SECTION :

- G. BORGNEZ, Problèmes hydrologiques au Congo belge et au Ruanda-Urundi.
E.-J. DEVROEY, Annuaire hydrologique du Congo belge et du Ruanda-Urundi (1951).
H. BARZIN, Problèmes d'exploitation et de traitement des minerais primaires inaltérés de Manono.
G. DE ROSENBAUM, Lignes de transport de force à très hautes tensions au Congo belge.
P.-V. GROSJEAN, L'évaluation mathématique des gisements détritiques.
A. GILLIARD, Cartographie congolaise.
L. DESCANS, Constructions cellulaires en palplanches plates.
K. BOLLENGIER, Le port de Matadi. Faut-il établir un port à Banana ?
E.-J. DEVROEY, Annuaire hydrologique du Congo belge et du Ruanda-Urundi (1952).
R. VANDERLINDEN, Le chantier naval de Léopoldville (1881-1953).
M. DEHALU, Observations magnétiques à la frontière du Congo belge et de l'Ouganda entre les latitudes 1°10' Nord et Sud et en plusieurs points de l'Ouganda et du Kenya (in-4°).

En outre, 12 mémoires sont actuellement sous presse.

COMMISSION DE L'ATLAS GÉNÉRAL DU CONGO

La Commission centrale de l'Atlas général du Congo a tenu 9 séances : 7 octobre, 4 novembre et 3 décembre 1952 ; 6 janvier, 2 février, 2 mars, 13 avril, 4 mai et 6 juillet 1953.

M. H. *Buttgenbach*, passé à l'honorariat, a été remplacé par M. R. *Cambier* à la présidence de la Commission.

- R. BAUDOUX, La situation psychiatrique au Congo belge et au Ruanda-Urundi.
- R. VARLAMOFF, Géologie des gisements stannifères de Symétain (Maniema, Congo belge).
- J. TENRET, Prospection antituberculeuse au Ruanda-Urundi.
- M. WANSON, Observations sur les *Taeniorhynchus* du Stanley-Pool.
- A. FAIN, Contribution à l'étude des formes larvaires des trématodes au Congo belge et spécialement de la larve de *Schistosoma Mansoni*.
- A. BEUGNIES, Le complexe des roches magmatiques de l'entre Lubilash-Lubishi (Katanga).

DERDE SECTIE :

- G. BORGNIEZ, Problèmes hydrologiques au Congo belge et au Ruanda-Urundi.
- E.-J. DEVROEY, Annuaire hydrologique du Congo belge et du Ruanda-Urundi (1951).
- H. BARZIN, Problèmes d'exploitation et de traitement des minerais primaires inaltérés de Manono.
- G. DE ROSENBAUM, Lignes de transport de force à très hautes tensions au Congo belge.
- P.-V. GROSJEAN, L'évaluation mathématique des gisements détritiques.
- A. GILLIARD, Cartographie congolaise.
- L. DESCANS, Constructions cellulaires en palplanches plates.
- K. BOLLENGIER, Le port de Matadi. Faut-il établir un port à Banana ?
- E.-J. DEVROEY, Annuaire hydrologique du Congo belge et du Ruanda-Urundi (1952).
- R. VANDERLINDEN, Le chantier naval de Léopoldville (1881-1953).
- M. DEHALU, Observations magnétiques à la frontière du Congo belge et de l'Ouganda entre les latitudes 1°10' Nord et Sud et en plusieurs points de l'Ouganda et du Kenya (in-4°).

Bovendien zijn nog 12 verhandelingen voor het ogenblik in druk.

COMMISSIE VOOR DE ALGEMENE ATLAS VAN
CONGO

De Centrale Commissie voor de Algemene Atlas van Congo hield 9 zittingen : 7 October, 4 November

Deux nouveaux fascicules ont été publiés, à savoir :

Carte des productions végétales par J. HENRARD ;

Carte des frontières par P. JENTGEN.

En plus des cartes déjà annoncées dans les rapports précédents, la Commission s'est occupée de la préparation de la carte nosologique du Congo belge.

La Commission a en outre fait des propositions en vue d'unifier l'orthographe des noms géographiques à utiliser sur les cartes du Congo belge et du Ruanda-Urundi.

COMMISSION DE LA BIOGRAPHIE COLONIALE BELGE

La Commission a tenu 10 séances : 31 octobre, 27 novembre et 18 décembre 1952 ; 29 janvier, 26 février, 26 mars, 30 avril, 28 mai, 25 juin et 16 juillet 1953.

Malgré les difficultés que la Commission continue à éprouver pour trouver les collaborateurs, 673 notices sont prêtes pour l'impression du tome IV de notre Biographie, ce qui constitue plus de la moitié de la matière destinée à ce tome.

COMMISSION D'ETHNOLOGIE ET DE LINGUISTIQUE

Cette commission a tenu 6 séances : 18 novembre et 16 décembre 1952 ; 19 janvier, 16 février, 16 mars et 16 juin 1953.

Le manuscrit d'un travail posthume du R. P. P. DE NOLF, « Aan de rand van de Dibese », a été déposé et sera publié incessamment.

D'autre part, l'Institut a acquis un jeu de signes phonétiques complémentaires en vue d'achever la composition du mémoire « Nomenclature des principales tribus et langues du Congo belge » du R. P. G. VAN BULCK.

en 3 December 1952 ; 6 Januari, 2 Februari, 2 Maart, 13 April, 4 Mei en 6 Juli 1953.

De H. H. *Buttgenbach*, overgegaan tot het honorariaat, werd vervangen door de H. R. *Cambier* in het voorzitterschap van de Commissie.

Twee nieuwe afleveringen werden gepubliceerd, nl. :

Kaart der plantaardige Producties door J. HENRARD ;

Kaart der Grenzen door P. JENTGEN.

Buiten de reeds in de vorige vermelde verslagen, hield de Commissie zich bezig met het voorbereiden van de nosologische kaart van Belgisch-Congo.

De Commissie deed eveneens voorstellen met het inzicht tot het éénmaken van de orthografie der geografische namen die dienen aangewend voor de kaarten van Belgisch-Congo en Ruanda-Urundi.

COMMISSIE VOOR DE BELGISCHE KOLONIALE BIOGRAFIE

De Commissie hield 10 zittingen : 31 October, 27 November en 18 December 1952 ; 29 Januari, 26 Februari, 26 Maart, 30 April, 28 Mei, 25 Juni en 16 Juli 1953.

Ondanks de moeilijkheden die de Commissie ondervindt om medewerkers te vinden, zijn reeds 673 biografische nota's klaar voor het drukken van boek IV van onze Biografie, hetgeen meer dan de helft der stof bedraagt voor dit boek.

COMMISSIE VOOR ETHNOLOGIE EN LINGUISTIEK

Deze Commissie hield 6 zittingen : 18 November en 16 December 1952 ; 19 Januari, 16 Februari, 16 Maart en 16 Juni 1953.

Het handschrift van een posthuum werk van de E. P. P. DE NOLF, « Aan de rand van de Dibese », werd neergelegd en zal eerlangs gepubliceerd worden. Anderzijds bekam het Instituut een reeks aanvullende fonetische

COMMISSION D'HISTOIRE

Créée par décision de la Section des Sciences morales et politiques de l'I. R. C. B. au cours de sa séance du 17 novembre 1952, cette Commission a pour objet d'encourager — et de coordonner si possible — toutes études se rapportant à l'histoire du Congo belge et du Ruanda-Urundi.

La Commission n'entend pas élaborer elle-même des travaux destinés à la publication, mais elle suscitera des recherches personnelles dont elle appréciera la valeur en vue de leur impression éventuelle.

Les 20 dossiers des archives de l'I. R. C. B., ont fait l'objet de rapports dans notre *Bulletin des Séances* et ont été déposés en lieu sûr après avoir été microfilmés.

REPRÉSENTATION DE L'INSTITUT

M. R. *Bouillenne*, membre associé de la Section des Sciences naturelles et médicales, a été désigné pour représenter notre Institut au 50^e anniversaire du Séminaire de Géographie de l'Université de Liège et au 25^e anniversaire du Cercle des Géographes liégeois, les 11 et 13 mai 1953, tandis que le R. P. *Charles* était notre délégué au Congrès international de Philosophie qui a eu lieu à Bruxelles du 20 au 26 août 1953.

LIBÉRALITÉ

En témoignage de reconnaissance à l'I. R. C. B., les héritiers de feu notre confrère *Robert Willems*, nous ont fait don d'un lot important de publications intéressant l'art de l'ingénieur et plus spécialement l'hydraulique fluviale, pour être déposées dans la bibliothèque du Comité hydrographique du Bassin congolais.

Nous réitérons le vœu que cet exemple soit suivi.

* * *

tekens met het zicht op het beëindigen van de samenstelling der verhandeling « Nomenclature des principales tribus et langues du Congo belge » van de E. P. G. VAN BULCK.

COMMISSIE VOOR DE GESCHIEDENIS VAN CONGO

Opgericht bij besluit van de Sectie voor Morele en Politieke Wetenschappen van het K. B. K. I. tijdens haar zitting van 17 November 1952, heeft deze Commissie tot doel het aanmoedigen — en het samenbrengen zo mogelijk — van alle studies betreffende de geschiedenis van Belgisch-Congo en Ruanda-Urundi.

De Commissie heeft niet het inzicht zelf werken op te stellen bestemd voor de publicatie, maar ze zal aanzetten tot persoonlijke opzoekingen waarvan ze de waarde zal schatten voor een eventuele publicatie.

De 20 dossiers der archieven van het K. B. K. I. hebben het voorwerp uitgemaakt van een verslag in onze *Mededelingen der Zittingen* en werden in een veilige plaats neergelegd, na gemicrofilmeerd te zijn geweest.

VERTEGENWOORDIGING VAN HET INSTITUUT

De H. R. *Bouillenne*, buitengewoon lid van de Sectie voor Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen, werd aangeduid om ons Instituut te vertegenwoordigen op de 50^e verjaring van het Seminarie voor Aardrijkskunde van de Universiteit te Luik, en op de 25^e verjaring van de « Cercle des Géographes liégeois », op 11 en 13 Mei 1953, terwijl de E. P. P. *Charles* onze afgevaardigde was op het Internationaal Congres voor Filosofie, gehouden te Brussel van 20 tot 26 Augustus 1953.

VRIJGEVIGHEID

Als bewijs van dankbaarheid tegenover het K. B. K. I., hebben de erfgenamen van onze afgestorven confrater

Tel est, succinctement résumé, le bilan de notre activité au cours de l'année 1952-1953.

L'année académique qui s'ouvre avec la présente séance marquera le XXV^e anniversaire de la fondation de l'I. R. C. B.

Afin de commémorer cet événement, notre Commission administrative a décidé de donner un éclat particulier à la séance plénière de rentrée d'octobre 1954.

Bruxelles, le 28 octobre 1953.

Robert Willems een schenking gedaan van een aanzienlijk deel publicaties betreffende de kunst van de ingenieur en in het bijzonder de fluviale hydraulica, om neergelegd te worden in de bibliotheek van het Hydrografisch Comité voor het Congo-Bekken. We drukken hier nogmaals de wens uit dat dit voorbeeld zou nagevolgd worden.

* * *

Dit is, beknopt samengevat, de staat van onze werkzaamheden tijdens het jaar 1952-1953.

Het academisch jaar, dat met deze zitting geopend wordt, zal door de XXV^e verjaring der stichting van het K. B. K. I. gekenmerkt worden.

Ten einde deze gebeurtenis te herdenken, heeft onze Administratieve Commissie besloten een bijzondere luister aan de openingszitting in pleno van October 1954 te geven.

Brussel, 28 October 1953.

R. P. J. Van Wing, S. J. — L'Homme congolais.

Le journaliste américain WOLFGANG LANGEWIESCH, dans un article du *Saturday Evening Post* (26 janv. 1952), cite avec complaisance un mot d'un missionnaire du Katanga : « Je donnerais volontiers mes trente années passées au Congo, pour une heure passée sous la peau d'un Noir ».

Je n'ai jamais rêvé d'une aventure aussi prodigieuse. Très prosaïquement, j'ai passé trente ans à étudier de près nos frères congolais, et j'ai pensé qu'un court résumé de mes observations ne serait pas trop déplacé dans une séance plénière de notre Institut, dont toute l'activité scientifique tend directement ou indirectement à la connaissance de l'homme congolais et finalement à sa promotion.

Avant d'esquisser les traits que j'estime caractéristiques de la psychologie du Noir congolais, je crois utile de relever un certain nombre de jugements erronés qui ont cours dans la littérature coloniale.

Un des plus communs est énoncé sous la forme : ils sont tous les mêmes. Formule employée par les Blancs qui, au premier contact avec les Noirs, ne savent encore distinguer dans la foule la diversité extrême des physiologies. Formule également employée par des coloniaux désabusés pour porter un jugement de valeur sur les Noirs, pour les condamner tous en bloc comme des êtres inférieurs.

Cet *ab uno disce omnes* avait jadis un fondement

pseudo-scientifique dans l'ethnologie. Il y a 42 ans, quand je commençais à étudier les Congolais, il était assez généralement admis que dans les sociétés primitives, les différenciations individuelles comptent peu ou prou. Erreur encore aggravée par une autre qui pouvait se résumer dans le syllogisme suivant :

« Les différences de structures somatiques doivent s'accompagner de différences fonctionnelles, physiologiques aussi bien que psychologiques. Or, les différences de structures raciales sont patentes. Donc, nous devons trouver des différences dans les structures mentales ».

C'est en 1911 que F. BOAS patronna cette thèse dans son célèbre *The Mind of Primitive Man*.

L'année précédente, LUCIEN LEVY-BRUHL avait publié : *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures*, bientôt suivies par *L'âme primitive* et *La mentalité primitive*. Ces livres dominèrent rapidement tout le champ de la psychologie des peuples primitifs. Tous les primitifs, et parmi eux nos Congolais, étaient dotés pendant au moins deux décades d'une mentalité bien spécifique. Celle-ci était qualifiée de prélogique. Elle est représentée comme ne se basant pas dans ses raisonnements sur les principes d'identité et de contradiction, et comme usant bien autrement que nous du principe de causalité.

Nous pouvons être rassurés. La logique des Congolais respecte ces trois principes. Mais il faut les comprendre. Quand ils disent : « Tel homme est un homme-léopard », ils ne prétendent pas que cet homme a changé sa nature humaine en nature de léopard. Croyant à l'existence d'un double de l'âme et à la possibilité d'un certain dédoublement de la personnalité, ils affirment en parlant de l'homme-léopard que tel homme, grâce à l'emploi de forces magiques, a pris l'enveloppe d'un léopard et qu'il va à la chasse comme un léopard, tandis qu'il reste avec sa forme humaine couché dans sa hutte.

De même à votre question : « Comment va la santé ? » il peut répondre : « Je me porte bien, mais je ne me porte pas bien ». L'affirmative est une simple formule de politesse, la négative exprime la réalité.

Quant à l'application incorrecte du principe de causalité et, en particulier, l'emploi fréquent du *post hoc, ergo propter hoc*, pour les comprendre, il faut tenir compte de la croyance des Noirs à l'efficacité de causes toujours actives que nous ignorons. Leur univers est tout autre chose qu'un système de forces purement naturelles et matérielles. Le visible, le palpable, le mesurable n'y sont rien en comparaison des puissances spirituelles et magiques qui les dominent et dont l'activité cause des effets que nous attribuons à des forces naturelles.

Aux théories que je viens de mentionner, il faut ajouter un grand nombre de généralisations injustifiées, qui encombrant la littérature de notre sujet et qui proviennent de l'esprit synthétique de l'observateur, ou simplement de son impatience de conclure et de systématiser.

Même *La Philosophie bantoue* du P. TEMPELS n'échappe pas entièrement à ce reproche. Cet ouvrage si méritant contient certes beaucoup d'éléments valables pour expliquer certains comportements des Baluba et d'autres peuplades bantoues. Mais le souci de systématisation a produit une philosophie où les Bantous qui ont étudié la philosophie ne se reconnaissent guère. L'identification de la notion générale d'être avec celle de force qui est à la base de la philosophie TEMPELS ne se retrouve dans aucune langue bantoue. Heureusement pour eux et pour nous ; sans quoi, il nous serait bien difficile d'établir avec eux un dialogue. Chaque peuplade bantoue vit sa philosophie pratique qui se reflète dans ses formules de prières et d'incantations, dans son folklore, notamment dans une multitude de proverbes et de dictons, qui sont souvent d'une frappe admirable. Toute cette

littérature orale exprime plus ou moins bien les états d'âme des individus et des groupes et les motivations de leurs comportements individuels et collectifs. Comme telle elle constitue un trésor culturel inappréciable pour chaque peuple et une riche mine pour l'étude de la psychologie sociale. Ce serait une gageure de vouloir en tirer un système philosophique cohérent.

A l'opposé de la thèse du P. TEMPELS se trouve l'opinion très commune qui attribue aux Congolais une mentalité d'enfants. Cette mentalité est même mesurée avec une certaine précision. L'on affirme gravement que l'âge mental du Congolais moyen est celui d'un enfant de 10 à 12 ans. C'est à cette mentalité qu'il faudrait imputer la grande versatilité des Congolais, versatilité qui, au surplus, est liée, dit-on, à leur nature. Cette liaison nous rappelle la théorie qui lie les structures psychologiques aux structures raciales.

Il y a quarante ans, j'ai cru, moi aussi, à la versatilité des Noirs. Instituteur et directeur d'école, je souffrais douloureusement de l'instabilité de mes élèves. Ils n'appréciaient pas mon dévouement et choisissaient étourdiment la liberté de préférence à tous les bienfaits de l'instruction et de l'éducation. Mais depuis lors, j'ai assisté à l'étonnante évolution de la fréquentation scolaire dans le Bas-Congo et dans d'autres régions de la Colonie. Au début, échec de tous les efforts pour retenir les élèves ; maintenant, le renvoi d'un élève inapte provoque des pleurs et des grincements de dents. La grande majorité ambitionne l'accès à l'enseignement moyen. Ils font preuve d'une régularité et d'une constance qu'on ne pourrait obtenir de la jeunesse belge sans la pression des parents et de l'autorité. Les structures mentales des jeunes gens ont-elles changé ? Non, mais les raisons théoriques que nous leur présentions il y a quarante ans sont devenues des motivations réelles,

parce que l'instruction est devenue le moyen par excellence d'élévation économique et sociale.

La versatilité attribuée aux Congolais en général est le produit d'une illusion d'optique. Dans leur milieu coutumier, hommes et femmes ont dans leurs travaux une constance et dans leur conduite une stabilité au moins égales à celles de la classe paysanne européenne. Ces deux qualités font partie de leur traditionnalisme atavique, qui s'oppose à tous les changements sociaux.

Si versatilité il y a, c'est celle des individus qui sont parachutés de leur milieu clanique dans le milieu européen ; elle n'est pas le fait de leur mentalité, mais de leur inadaptation aux modes de vie et de travail nouveaux qui leur sont imposés. Ceux qui y trouvent un milieu humain convenable, y retrouvent leur stabilité. Nous en avons la preuve dans la distribution fréquente et massive de distinctions honorifiques aux travailleurs indigènes, et dans les statistiques publiées par certaines sociétés concernant la stabilisation de leur main-d'œuvre.

Alors que penser de l'âge mental du Noir moyen, auquel on rattache sa soi-disant versatilité ?

On peut dire que le Noir moyen a, du monde européen, une compréhension comparable à celle d'un enfant européen. Mais inversement, on peut affirmer que le Blanc moyen a du monde noir une compréhension qui ressemble à celle d'un enfant noir. C'est un jugement analogue qu'exprimaient deux chefs, l'un devant les tonitruantes imprécations d'un missionnaire contre certaines coutumes, l'autre à l'occasion de quatre cultures nouvelles imposées successivement dans sa chefferie en l'espace de sept ans : « Ils sont encore jeunes », disaient ces chefs en parlant du missionnaire et de l'agronome.

Du slogan : les Noirs sont de grands enfants, bon nombre de coloniaux tirent des conclusions pratiques très dommageables à leur travail : « Impossible de causer

avec les Noirs. On n'a rien à apprendre d'eux. Inutile de les consulter. Ce dont ils ont besoin, ce sont des ordres brefs et clairs ».

Un proverbe africain dit : « La science est comme un baobab ». C'est-à-dire, un seul homme ne peut en faire le tour. Il en est de même de la science requise pour organiser et diriger aux échelons inférieurs la communauté belgo-congolaise, et certes pour organiser et diriger les communautés et les activités sociales et économiques dans des milieux indigènes.

Mais ceci est une digression dans la politique indigène. Revenons à notre sujet et disons qu'il y a des aspects du comportement des Noirs qui les apparentent aux enfants. Ils sont naturellement spontanés, expansifs et bruyants. Quand ils sont en bonne santé, enjoués et insouciant ; quand ils ont affaire à des gens qui ont leur confiance, ils sont communicatifs, simples et droits. Ils sont avides de marques de sympathie et d'intérêt, mais ils en gardent plus longtemps que les enfants le souvenir reconnaissant.

En connexion avec la mentalité infantile des Congolais, on leur prête l'incapacité de manier des idées abstraites ou générales.

A cette affirmation, on peut opposer le fait que la moyenne des Congolais use autant d'idées abstraites ou générales que la moyenne des Belges dont la formation intellectuelle n'a pas dépassé l'école primaire. Dans ce domaine, attendons les résultats que produira l'extension actuelle de l'enseignement secondaire et supérieur, et spécialement de l'enseignement interracial. Ils permettront de juger sur des faits et non d'après des opinions préconçues.

Il convient d'user de la même prudence en ce qui concerne les résultats de la méthode du test psychologique, dont on commence à user et à parler au Congo.

Au préalable, deux conditions sont à réaliser : la mise au point des tests en fonction du milieu culturel congolais, ensuite leur emploi par des techniciens suffisamment au courant de ce milieu et de la langue des sujets.

Récemment, *La Voix du Congolais* polémiquait avec un médecin de la Colonie qui avait écrit qu'avant d'obtenir l'accès à une faculté de médecine, les Congolais devraient se débarrasser de leurs terreurs paniques, de leur complexe d'infériorité, de leurs obsessions sexuelles et de leur tendance à la boisson. Je ne m'arrête pas à cette dernière qui est d'ordre physiologique et par surcroît cosmopolite. Terreurs et obsessions seront examinées dans la partie positive de cette étude. Retenons ici le complexe d'infériorité, complexe psychique dérivant de l'opposition Noir-Blanc, ou de la conscience de leur négritude. Complexe ancien : la preuve, c'est qu'ils croient tous que leurs ancêtres dans l'au-delà sont blancs. S'il est réel, encore faut-il en mesurer l'intensité. D'abord, au Congo, il ne relève pas de la pathologie, comme tend à faire croire le livre de FANON : *Peau noire et Masques blancs*. La présence du Blanc n'y déclenche pas un drame. Elle est désirée par l'immense majorité de la population. Quand l'opinion publique octroie au Blanc la cote *bon*, le complexe d'infériorité joue plutôt en sa faveur. Dans les postes de missions, où les fonctions sacerdotales sont exercées indistinctement par des prêtres indigènes et européens, les préférences de la clientèle ne sont pas dictées par la couleur de la peau, mais par les qualités humaines des personnes en cause.

Le nombre des évolués chez qui le complexe présente un caractère plus ou moins tragique, est quasi limité à ceux qui ont gardé au cœur une blessure causée par une injustice ou une humiliation imméritée de la part d'un Blanc. Quand les évolués traitent de ce sujet dans une réunion publique, ils savent y mettre une tension dramatique très impressionnante ; mais quand ils commentent

entre eux la réunion, ils finissent habituellement par mimer Blancs et Noirs avec de grands éclats de rire. Ceci est un fait observé parmi des séminaristes et des normalistes.

Dans la masse congolaise, le complexe est latent. Il y est parfois éveillé par la propagande kibangiste ou kitawala. Au sein de ces sectes politico-religieuses, il peut s'exaspérer jusqu'à la folie. J'ai connu des adeptes du mouvement Tonsi qui s'étaient blanchi de grandes parties de la peau avec de l'eau bouillante.

Chez les élèves des écoles primaires, le complexe ne se manifeste pas. Il devient agissant dans les écoles secondaires, principalement sous l'influence de la lecture des livres d'histoire qui découvrent aux étudiants les injustices commises à l'égard de l'Afrique, notamment la traite séculaire des esclaves, et encore plus à la lecture des publications coloniales, souvent riches en termes de mépris pour les Noirs.

Pour empêcher le complexe des Noirs de se muer en haine raciale, les moyens principaux sont la suppression, dans la mesure du possible, des discriminations raciales et l'octroi de tous les moyens possibles d'élévation économique et culturelle. C'est vers ce double but qu'est orientée la politique du Congo belge. Le succès serait assuré si 90 % de la population blanche parvenait à se débarrasser de son complexe de supériorité basé sur le stupide préjugé racial.

* * *

Après avoir écarté ces quelques traits qui sont dus à des erreurs d'optique ou à des généralisations hâtives, j'en arrive à ceux que je considère comme caractéristiques de la psychologie fondamentale de l'homme congolais.

Je dis psychologie fondamentale pour désigner celle qui a été formée au cours des siècles dans le milieu physique

et social proprement africain avant les changements et bouleversements opérés depuis trois quarts de siècle. Les modifications qui se manifestent actuellement sous la pression de l'inéluctable nécessité de s'accommoder au comportement des Blancs ne sont pas fondamentales, c'est-à-dire que les adaptations que le Noir, appelé détribalisé, évolué ou civilisé, a réalisées, ne détruisent pas ses structures psychologiques traditionnelles.

Parmi les premières à considérer est celle qu'on appelle son âme religieuse, qui s'exprime dans sa conception du monde et de la vie.

Les idées qui sont à la base de cette conception sont les suivantes.

Le monde est dominé par une réalité transcendante. Dans la croyance de toutes les peuplades bantoues et soudanaises du Congo que nous connaissons, l'Être Suprême existe et joue un rôle dans l'univers de l'homme. Cependant, son être et son agir ne sont pas conçus partout de la même manière. Ces conceptions différentes ont pour conséquence des attitudes différentes à son égard, qui vont d'une absence quasi totale de culte, jusqu'à des prières et des offrandes très fréquentes. Mais partout, l'homme se croit dépendant de l'Être Suprême.

Cet univers, créé et dominé par un Être Transcendant, est peuplé d'êtres visibles et invisibles. Les visibles peuvent être possédés ou dominés par des invisibles et devenir ainsi soit interdits, soit spécialement favorables à l'homme.

Parmi les êtres invisibles, il y a les ancêtres dont le rôle est prépondérant dans la vie sociale et psychique du Congolais. C'est d'eux qu'il reçoit, par l'intermédiaire de ses parents, la vie. Il est un maillon dans la chaîne vivante qui le relie par ses ascendants à l'aïeul souche du clan, qui, à son tour, est relié par d'autres chaînes à l'ancêtre primitif, lequel a puisé la vie à la source de toute vie : l'Être Suprême.

Sa vie ainsi reçue, il doit la vivre conformément aux lois et coutumes des ancêtres et la transmettre à des descendants en qui il se survivra. S'il a été fidèle à ces lois, il ne mourra pas entièrement sur terre. A sa mort, il passera au séjour des ancêtres. Ceux-ci sont censés vivre perpétuellement et continuent à s'occuper des affaires de leurs descendants. C'est principalement de leur bienveillance que dépend la prospérité du clan, et elle est obtenue grâce à un culte de prières et d'offrandes dont les rites diffèrent de peuplade à peuplade.

Outre la dépendance dans le groupe, il y a celle de l'individu vis-à-vis de ses parents immédiats et de ses ascendants dans la parenté, patrilinéale ou matrilinéale, qui est censée transmettre le sang. L'ascendant a une puissance vitale supérieure, qui domine celle des descendants, de sorte que la vie même de l'inférieur dépend du supérieur. De ce rapport de forces vitales, l'individu ne peut se dégager. Pour vivre, il a un besoin incessant de la bienveillance de ses ascendants. Il ne peut que se soumettre à leurs exigences. Les mécontenter gravement peut entraîner non seulement des sanctions comme chez nous, mais une malchance durable, la stérilité, la maladie, la mort. Ce rapport de forces est exprimé par un dicton : l'aîné est le supérieur, le cadet est l'inférieur. Ce dicton formule à la fois le fondement de l'autorité et la loi la plus générale des relations sociales.

L'affection mutuelle entre parents et enfants, entre frères et sœurs, existe sans doute ; surtout celle de la mère et de l'enfant est profonde et durable. Cependant, le sentiment de dépendance vitale contrarie la confiance spontanée entre proches parents et favorise la défiance mutuelle qui règne dans la société clanique. Malgré tout, il était autrefois un facteur d'ordre et de cohésion sociale. Dans la société bouleversée actuelle, il permet à l'aîné du clan, de la lignée, de la famille, de commettre impunément des abus innombrables, notamment dans les

affaires matrimoniales ; mariages et divorces forcés, exagération de la dot, dislocation du ménage par le rappel de la femme au village pour forcer les maris à consentir des suppléments de dot ou d'autres prestations pécuniaires. Ces abus sont une des causes de l'exode rural, et c'est à la lumière du principe qui les rend possible qu'il faut interpréter les articles virulents des évolués contre la coutume en général et contre le matriarcat en particulier. Il reste cependant vrai que dans la masse des Congolais, le concept d'autorité est lié à celui de puissance vitale supérieure de l'aîné, représentant des ancêtres. Il fait partie de leur conception religieuse de la vie et leur inspire des sentiments de soumission respectueuse, dérivés de la conscience de leur dépendance.

* * *

Autant le culte des ancêtres inculque aux Congolais la solidarité clanique et la soumission à l'autorité, autant les croyances et les pratiques magiques favorisent l'individualisme et l'indépendance. C'est toujours une volonté de puissance qu'exprime l'individu qui se croit ou se prétend maître d'une force magique. En dehors des cas où les féticheurs opèrent en public pour le compte de la communauté, ils sont parfaitement libérés des normes de la morale du groupe. Il en est de même de leurs clients, à part les malades qui ont recours à un *nganga-guérisseur* et à qui il arrive de n'être pas dupés parce que celui-ci mêle judicieusement des plantes médicinales à des pratiques magiques, ou parce qu'il guérit son client par suggestion.

Les pratiques de la magie sont d'une diversité infinie, grâce à la *pax belgica* qui a permis la diffusion de celles qui étaient autrefois localisées, et l'introduction de formes étrangères, même de celles exposées dans des livres de magie blanche ou de magie noire venus d'Europe. Elles

faussent les esprits, parce qu'elles font croire que le magicien sait tout et peut tout ; elles exploitent non seulement la crédulité, mais les passions les plus abjectes, en particulier l'envie et la haine. Elles entretiennent la défiance qui est une des faiblesses majeures de l'homme congolais parce que tout le monde sait que la magie ne recule devant aucun moyen pour arriver à ses fins, et parce que tout le monde croit qu'il est possible à son voisin d'entrer en possession d'un pouvoir maléfique qui rend capable de tuer, même à distance, un rival ou un ennemi.

Cette croyance est utilisée par les chefs des sectes secrètes pour terroriser leurs adeptes et les maintenir dans l'obéissance. Elle produit fréquemment des états de terreur chez les individus et parfois des paniques explosives dans la foule.

Précédemment, nous avons rapporté l'avis d'un médecin de la Colonie qui conseillait aux Congolais de se guérir d'abord de leurs terreurs paniques avant de songer à accéder à des facultés de médecine. Nous sommes d'avis qu'un des remèdes au mal est l'étude des sciences médicales par le plus grand nombre possible de Congolais.

Au surplus, ne pensons pas que la croyance à la magie a implanté dans la mentalité congolaise des structures qui la différencient foncièrement de celle des Européens. La croyance aux sorcières n'a pas disparu de notre Occident, et nombreux y sont ceux qui exercent des activités inspirées par des croyances identiques ou fort analogues à celles des Africains, guérisseurs, chiromanciens, chiromanciennes et autres devins et magiciens. Une statistique récente donnait pour Paris 5.200 de ces praticiens avec un revenu annuel de 5 milliards de francs. Je ne pense pas que la proportion soit supérieure à Léopoldville.

* * *

Au début de cet exposé, nous avons protesté contre

L'opinion qui prétend que le milieu social primitif moule tous les individus d'une manière absolument uniforme. Ce qui est certain, c'est que cette société, très restreinte, très stable, très renfermée, détermine des comportements communs, soumis à des stimulations et à des inhibitions propres.

Malgré les différences de structures de la parenté et des institutions matrimoniales que révèle l'étude des peuplades même voisines, on peut dire que la société des Congolais se réduit pratiquement à celle de sa grande famille, qu'on appelle communément le clan. Or, ce clan ne comprend que les descendants en ligne directe de l'aïeul primitif. Ils habitent sur les terres ancestrales, avec les femmes venues des clans voisins et les esclaves venus d'un peu partout.

Trois lois principales du clan nous intéressent ici. D'abord, celle de la dépendance de tous à l'égard du chef et de la solidarité entre les membres. L'intérêt de l'individu est subordonné au bien commun, non seulement en ce qui concerne ses biens matériels, mais sa liberté et sa vie elle-même. Le chef, assisté du conseil des aînés, juge souverainement. Cela n'implique pas, comme certains le pensent, un collectivisme à la mode communiste. Les travaux ne sont pas collectifs de droit, en dehors de ceux qu'impose le chef pour le bien général. L'individu est propriétaire du fruit de son travail, de tous les biens mobiliers, de ses maisons, des arbres fruitiers qu'il a plantés, etc., sauf à fournir les contributions qu'exige le bien commun, et à aider ceux qui sont incapables d'assurer leur subsistance. Mais il se crée ainsi un esprit communautaire, bien différent de notre individualisme, et contraire à l'épanouissement de la personne. Il explique les difficultés des détribalisés pour s'adapter aux modes de vie de leur nouvelle société et leur besoin de créer ces clubs et ces associations qui pullulent dans les centres.

La deuxième loi est l'égalité entre tous les membres du clan, exception faite des privilèges reconnus à la primogéniture. Chacun doit rester au niveau économique de la moyenne de sa classe d'âge. Quiconque s'élevait autrefois outre mesure, était l'objet de l'envie des autres, accusé de sorcellerie maléfique et donc menacé de disparaître. On n'échappait à ce danger qu'en partageant avec les autres tout son surplus. C'est sous le bénéfice de cette loi que les parents pauvres grugent les évolués réputés riches.

Dans le milieu coutumier, l'épargne n'avait aucune raison d'être. On thésaurisait cependant en cachette en vue de son enterrement. L'homme vivant pouvait aller nu ou quasi ; l'homme mort était abondamment habillé.

Une condition considérée comme indispensable pour obtenir la bienveillance des ancêtres et maintenir l'équilibre du clan a inspiré la troisième loi : la fidélité aux coutumes. Cette fidélité est une règle et un idéal, parfaitement exprimés par le dicton des Bakongo : « Ce que mon aïeul a dit, je le dis ; ce que mon aïeul a fait, je le fais ». Il exclut l'initiative et le progrès, impose le conservatisme le plus rigoureux dans le comportement social. Il semble bien que les artistes n'y étaient pas astreints et conservaient une large part d'initiative et de liberté dans le chant, la danse, l'art de conter et dans la sculpture. Il en était de même du praticien de la magie.

L'on se rend compte que ces normes et contraintes sociales constituent de puissants complexes de motivations individuelles et on doit se demander qu'elle est la force stimulatrice qui a poussé et continue à pousser tant de Congolais à s'en libérer, pour adopter le mode de vie des Blancs. Il y a ce qu'on appelle des « villages de refuge », pour ceux qui ne veulent pas de contact avec les Blancs et où l'autorité de l'État ne pénètre pas ;

il y a aussi des noyaux de sectes politico-religieuses, qui sont irréductiblement hostiles aux Blancs. Cependant on peut dire que la masse des Congolais veut le Congo belge. Pour expliquer ce choix, il convient sans doute de tenir compte de la nécessité pratique pour elle de s'accommoder à notre occupation, et simultanément des frustrations qu'imposait la société ancienne. Mais cette double motivation serait insuffisante, si elle n'était renforcée par une aspiration prédominante que les Bantous expriment très concrètement quand ils disent : « Nous avons faim de nourriture, mais nous avons encore, plus faim de luzitu ». Luzitu signifie à la fois considération, respect, prestige. Le Congolais supporte facilement la faim, mais souffre profondément de n'être pas considéré. Le manger est pour lui un vulgaire besoin physique ; dans la vie privée, il ne lui accorde qu'une importance minime. Sur le plan social de l'hospitalité, il en va autrement, parce que sa réputation y est en jeu. Pour l'Européen, la richesse est avant tout un moyen de se procurer du confort et des plaisirs. Le Congolais n'avait guère l'occasion de s'enrichir. Du reste, les vieux lui répétaient à satiété : l'argent n'est rien, la seule richesse qui compte est la richesse humaine, c'est-à-dire une nombreuse progéniture. Quand il disposait de quelques biens d'échange, il les employait non pour augmenter son confort, mais pour se procurer des étoffes, des parures et d'autres articles qui pouvaient renforcer son prestige. (Là est encore la raison qui justifie la ration en nature). Ce n'est que très lentement qu'il apprend à utiliser ses ressources selon l'échelle des valeurs européennes. Si un nombre croissant les consacre à l'acquisition d'une habitation décente et durable, nous pouvons y voir le signe d'une révolution psychique et sociale. Mais la cause profonde en est la soif de considération. C'est le stimulant principal dont il faut tenir compte pour expliquer le comportement des Noirs dans leurs rapports avec les Blancs. Il est en cause dans l'exode rural. Sous le régime coutu-

mier, seuls les aînés étaient vraiment considérés et respectés. La situation n'a guère changé dans le milieu rural actuel, tandis qu'en se mettant au service des Blancs ou sous leur égide, n'importe qui a des chances de promotion sociale. Un exemple remarquable de promotion collective est celle des Baluba, autrefois tenus en esclavage par les Balunda, Balulua et Basonge, et qui furent les premiers au Kasai à collaborer avec les Blancs. Ce n'est pas pour rien que les centres extra-coutumiers ont été nommés : le Belge.

Le même stimulant est actif dans le mouvement de conversion au christianisme. Il détermine d'une façon prépondérante l'attitude des gens de service et de tous les salariés en rapports directs avec les Blancs : fidélité, s'ils rencontrent de sa part la compréhension et le respect voulu de leur personne ; fidélité et dévouement, s'ils reçoivent de lui non seulement des égards, mais des marques d'intérêt réel et de sympathie. Pour bon nombre d'entre eux, un salaire moindre ou un travail plus dur est largement compensé par un surcroît d'égards et de sympathie.

Le Congolais endure avec patience, et souvent stoïquement, les souffrances physiques, mais il est extrêmement sensible au mépris sous quelque forme que ce soit. A l'origine de tous les suicides que j'ai repérés, il y avait une humiliation publique ; c'étaient des chefs injuriés publiquement par leurs sujets ; des jeunes gens et des femmes accusés de vol et chansonnés au marché à cause de leur larcin ; des femmes injuriées parce que stériles. A ce mobile pouvait s'ajouter celui de la vengeance, lorsque leur mort entraînait des ennuis graves pour ceux qui les avaient humiliés.

La soif de considération dégénère facilement en vanité ou en orgueil et beaucoup de coloniaux ne l'aperçoivent que sous l'une ou l'autre de ces formes altérées.

Un secteur important de la psychologie congolaise, ressortissant à un instinct primaire de l'homme, est celui de la vie sexuelle. Les Congolais n'ont pas l'équivalent du dieu grec « Éros » et le fondateur de la psychanalyse n'est pas allé les étudier chez eux. FROBENIUS l'a fait et déclara que les Africains sont simples et naturels, qu'ils ont des conceptions sexuelles saines et dénuées de tout esprit de jouissance et que leur vie sexuelle a des règles parfaitement définies et pleines de délicatesse (1).

FROBENIUS était un grand admirateur des cultures africaines. Je pense que pour le fond, sa description répond à la réalité congolaise.

Depuis un siècle, les Congolais ont appris beaucoup de choses des Arabes et des Européens. De toutes leurs institutions coutumières, c'est le mariage qui a été le plus ébranlé par la colonisation.

Il y a à peine trente ans que le Gouvernement et certaines grosses sociétés ont connu et reconnu le travailleur marié. Quand le rapport homme-femme sera normal dans les centres extra-coutumiers et quand les travailleurs posséderont une habitation qui répond aux exigences élémentaires de la vie conjugale et familiale, on pourra juger de la psychologie sexuelle du Congolais détribalisé.

A la base des conceptions coutumières dans ce domaine nous trouvons d'abord la croyance que le pouvoir de procréation est d'une nature différente des autres forces physiques de l'individu ; qu'il est dépendant des puissances supérieures qui régissent la fécondité dans toutes les sphères de la vie, végétale, animale et humaine. La préparation de son exercice se fait par des rites d'ordre magico-religieux et son exercice même est soumis à des interdictions et des règles du même ordre. Reçu par l'intermédiaire des ancêtres, il est au service du clan qu'il doit perpétuer. En conséquence, le mariage n'est

(1) L. FROBENIUS, Histoire de la Civilisation africaine. Paris, 6^e édition, p. 144.

pas d'abord une affaire de deux personnes, mais une affaire de deux clans. Quelles que soient les différences des structures matrimoniales de région à région, partout la fidélité des époux était protégée par des sanctions sévères, parfois aussi draconiennes que celles qui punissent l'homicide. Mais partout aussi, l'appartenance de la femme à son clan et l'appartenance des enfants au clan d'un des deux conjoints, étaient un obstacle à la communauté de vie des époux et à l'épanouissement d'un véritable esprit familial.

La coutume concernant les relations entre non mariés n'était pas uniforme. Certaines peuplades admettaient une grande liberté entre pubères des deux sexes, voyant dans ces relations une préparation utile au mariage ; d'autres les prohibaient sévèrement, dans la persuasion que la licence pré-nuptiale conduit facilement à l'infidélité conjugale.

En dehors de certaines fêtes et de certains rites, la passion sexuelle ne pouvait s'exhiber en public. Elle était freinée, non seulement par les lois, mais aussi par la pudeur instinctive très puissante et même caractéristique pour les Congolais, comme en témoignent de nombreux proverbes. En voici deux très formels : « Celui qui n'a pas honte, ne peut engendrer » ; « On a honte la nuit, et cependant il fait nuit ».

Grâce à ces conceptions d'ordre moral et religieux d'une part, et d'autre part, à leur genre de vie en plein air et à la sobriété de leur régime alimentaire, les Congolais possèdent une hérédité exempte de dégénérescence et de perversité.

Pour finir, il reste à esquisser les traits essentiels du sentiment artistique chez les Congolais.

PLOTIN a dit : « Pour voir la lumière, l'œil doit être apparenté au soleil, ainsi l'âme doit-elle être apparentée à la beauté pour voir le beau ».

Quoique bien doué du sens de l'harmonie des couleurs, le Noir ne se montre guère sensible aux beautés de la nature. Il paraît indifférent devant la majesté de certains paysages, la splendeur des fleurs et la magnificence des géants de la forêt. Par contre, il aime à exprimer et à rehausser la beauté de l'homme. Certaines peuplades ont réussi à élever la danse au niveau d'un art véritable. A tous les Congolais, la danse est connaturelle, et dans les villages, au rythme des tambours, les corps et les âmes réagissent spontanément, même chez les petits enfants.

Universel aussi est l'art du verbe, du geste et de la mimique. Dans certaines régions, la sculpture était richement représentée ; elle y mettait même un cachet esthétique sur les objets les plus usuels. Dans son effort de créer de belles formes humaines, elle négligeait souvent les membres inférieurs et s'attachait à bien modeler la tête et à exprimer l'âme dans la figure. Ainsi, dans son art, le Congolais reste fidèle à sa conception anthropocentrique de la vie et du monde.

Pour que la fin de mon discours réponde à son début, comme disait une formule classique, je reprends le souhait dont j'ai fait mention en commençant. Si nous pouvions entrer dans la peau d'un Congolais, qu'y trouverions-nous ? A cette question, je réponds par les paroles que j'écrivis il y a 37 ans, en conclusion de mes premières études Bakongo (1) :

« Il suffit de fréquenter pendant quelques années les nègres, de les traiter en amis, pour être persuadé qu'il n'y a rien qui ressemble tant à un homme qu'un nègre, et qu'un ami noir ne diffère guère d'un ami blanc. S'il est plus inconstant, il est aussi moins exigeant ».

A cette conclusion, je n'ai rien à changer, sinon le mot nègre, qui est devenu une injure ; mais je dois

(1) Études Bakongo. Histoire et Sociologie (Bruxelles, 1921, p. 291).

omettre les mots : « s'il est plus inconstant ». En l'écrivant, je n'avais qu'une courte expérience et je tenais compte des préjugés ambiants. Depuis lors, j'ai goûté la joie des longues fidélités de mes amis congolais. Tous les Belges au Congo peuvent, s'ils le veulent, goûter cette joie, et le peuple congolais, j'en suis persuadé, est encore disposé à l'offrir au peuple belge, dans une communauté belgo-congolaise.

Bruxelles, le 28 octobre 1953.

Allocution du Ministre des Colonies.

Monsieur le Président,
Messieurs,

Je tiens à vous remercier pour l'amabilité que vous avez eue en m'invitant à la séance plénière de ce jour.

Cette invitation qui se répète chaque année, est l'une de celles, dois-je dire, auxquelles je n'ai jamais regretté avoir donné suite, tant est grand l'honneur, tant est réel le plaisir que j'éprouve à me trouver parmi vous.

* * *

Avant toute autre chose, je me fais un devoir de m'associer à l'hommage qui a été rendu devant cette assemblée, aux membres de l'Institut Royal Colonial Belge, décédés au cours de l'année académique qui vient de s'écouler. Comme l'a justement souligné M. le Secrétaire général, votre compagnie a été durement éprouvée pendant la vingt-quatrième année de son existence. On a retracé ici, brièvement, la carrière des disparus. Dans sa sobriété même, cette évocation fut à la fois éloquente et émouvante. Vincente Ferreira, Jean Maury, Emmanuel Capelle, Pierre Nolf, Georges Bousin : cinq vies données tout entières à l'idéal colonial. Dans les domaines très divers où elle s'est exercée, l'inlassable activité des membres de l'Institut, dont nous honorons aujourd'hui la mémoire, a été vouée, en effet, sans réserve, à la « chose coloniale ». Hommes d'action, comme Vincente Ferreira, Georges Bousin et Emmanuel Capelle, hommes

de sciences, comme Jean Maury et Pierre Nolf, tous hommes de cœur, ces disparus, pour les éminents services qu'ils ont rendus à la Belgique et aux populations des territoires africains dont nous avons la garde, méritent, au même titre, notre gratitude et notre admiration.

* * *

L'exemple qu'ils ont donné, sera suivi, n'en doutons pas, par les nouveaux membres associés et correspondants que votre société reçoit aujourd'hui et auxquels j'adresse mes vives félicitations. Le fait que votre Institut, qui a la juste réputation de n'être ouvert qu'aux hommes de haute valeur scientifique, puisse accueillir, cette année, onze nouveaux membres, me paraît particulièrement significatif. Il témoigne éloquemment de la vitalité de votre compagnie. Il constitue d'autre part une preuve, parmi tant d'autres, de l'intérêt, d'année en année accru, que porte l'élite de ce pays à notre œuvre coloniale.

Si nous pouvons, à bon droit, nous réjouir de cette constatation, nous devons bien plus encore reconnaître à l'Institut Royal Colonial Belge, le mérite d'avoir provoqué, dans une large mesure, ce mouvement d'intérêt, grâce à l'action constante qu'il mène depuis un quart de siècle et dont les effets se sont fait sentir tant en Belgique qu'au-delà des frontières.

* * *

Je félicite vivement aussi les nouveaux membres titulaires, MM. Cambier, Polinard et Wattiez ainsi que les lauréats MM. Hiernaux et Prigogine qui ont été justement récompensés pour leurs remarquables travaux.

* * *

Si les membres de l'Institut n'ont jamais perdu de vue le but scientifique que lui ont fixé ses fondateurs, ils se sont soigneusement gardés cependant, de s'égarer dans des controverses purement théoriques et stériles.

En prenant connaissance de l'impressionnant bilan que vient de dresser M. le Secrétaire général, des communications présentées au cours de la dernière année académique, aux différentes Sections de l'Institut, un fait m'a frappé : la plupart de ces travaux, rédigés par des savants appartenant aux disciplines les plus diverses, présentent un intérêt éminemment réel, un caractère d'utilité directe pour ces multiples ouvriers qui œuvrent dans nos territoires d'outre-mer : l'administrateur ou le missionnaire, l'ingénieur ou l'agronome, le médecin ou l'assistante sociale.

En raison des importants services que rend ainsi votre compagnie en apportant sa part à la solution des innombrables problèmes que pose le développement de la Colonie, le Gouvernement aura à cœur, dans l'avenir comme par le passé, d'aider l'Institut Royal Colonial Belge à remplir sa mission.

* * *

J'évoquais il y a un instant, Messieurs, le caractère de haute valeur scientifique et de réalisme en même temps, qui fait l'attrait des travaux des membres de cette institution. La plupart d'entre eux ne sont point, en effet, que des hommes de science : ils sont aussi des hommes d'action qui, pour avoir vécu en Afrique pendant de longues années, ont de ce continent cette connaissance irremplaçable que seules l'action et l'expérience directes permettent d'acquérir. En écoutant la communication que vient de nous faire le R. P. VAN WING, je pensais à ces mots d'Antoine de Saint-Exupéry :

« Que suis-je, si je ne participe pas ? Le métier de témoin m'a toujours fait horreur... ».

Si le président de l'Institut a pu nous présenter aujourd'hui une synthèse aussi convaincante de la psychologie de l'homme congolais, s'il a pu avec tant de sérénité, dénoncer nos erreurs de jugement et avec une si grande simplicité, nous indiquer par quels cheminement nous pourrions rejoindre l'homme noir et réaliser avec lui cette communauté d'intérêts et de culture dont nous pressentons de plus en plus l'impérieuse nécessité, c'est qu'avant d'être l'irrécusable témoin que nous avons entendu aujourd'hui, le R. P. VAN WING, pendant trente années, a « participé » à la vie de l'homme qu'il vient d'évoquer devant nous.

Ardemment optimiste, de tout temps, il a cru aux qualités foncières de l'indigène. Et si, avec tant d'autorité, il a pu entreprendre aujourd'hui cette réhabilitation de l'Africain, c'est qu'au cours de toute sa vie apostolique, il a su que le premier devoir du maître était de connaître et d'aimer ses disciples.

Ce devoir, Messieurs, n'est-il pas aussi celui de tout colonial ? Et la permanence de notre œuvre congolaise ne dépendra-t-elle pas, en dernière analyse, du cœur que nous aurons su mettre à nous y conformer ?

Je suis certain que, pour leur part, les membres de cette assemblée ont répondu depuis longtemps à ces questions et qu'ils approuvent leur président lorsqu'il affirme que tous les Belges du Congo peuvent, s'ils le désirent vraiment, constituer avec le peuple congolais, cette communauté fondée sur une amitié, une fidélité, un respect réciproques.

* * *

Ce que le Père VAN WING a dit au cours de son exposé sur le « luzitu » c.-à-d. la soif de considération qui tourmente l'homme noir, a été confirmé récemment par un autre éminent ecclésiastique, Mgr Antoine BRYS, dont un

journal de Léopoldville vient de publier une suite d'articles. Mgr BRYS qui n'a fait au Congo qu'un voyage de quelques mois, n'a pas la prétention d'avoir pénétré la psychologie noire comme ont pu le faire des fonctionnaires coloniaux ou des missionnaires. Mais il est un véritable spécialiste des questions sociales qui a eu l'occasion, au cours d'un périple soigneusement préparé, de prendre contact avec les autorités, les missionnaires, les dirigeants des sociétés et aussi avec des Congolais. Les impressions qu'il a recueillies ne sont certes pas dénuées de valeur et il est intéressant de constater que, lui aussi, a été frappé, de prime abord, par cet aspect de l'âme noire que votre Président nous a décrit si justement.

Après avoir regretté qu'il y a encore toujours des blancs qui ont bien peu d'estime pour le noir et qui n'ont d'yeux que pour ses déficiences, Mgr BRYS fait remarquer que ces blancs, sans le professer — et sans le vouloir —, pratiquent un *colour-bar* qui ne peut manquer de susciter et d'alimenter la réaction correspondante. Car, écrit-il :

« Le Noir est loin d'être insensible, non pas seulement à l'injustice, mais aussi à la mésestime et aux traitements qu'il sent être humiliants. Il se révèle même assez susceptible ».

Et Mgr BRYS de poursuivre :

« Je me rappelle avec quel accent le propagandiste noir de Stanleyville nous disait : « Nous ne gagnons pas beaucoup. Nous gagnons trop » peu. Nous devrions avoir un peu plus d'argent. Mais *ce n'est pas là le principal. Ce que nous voulons avant tout, c'est qu'on nous respecte* ».

« Ce mot nous rappelle la parole de ce mineur de chez nous qui, face au roi Albert et interrogé par lui pour savoir ce qui pesait le plus sur la vie des mineurs et ce qu'ils désiraient le plus, se dressa et répondit : « Sire, qu'on nous respecte ».

Pardonnez-moi, Messieurs, cette longue citation. Plus que jamais, à l'aube de cette communauté belgo-congolaise que nous nous efforçons de forger, il importe de connaître et de pénétrer l'âme des Congolais, car ce n'est

qu'*avec* et *par* le Congolais que nous atteindrons le but proposé.

Je pense, comme Mgr BRYS, que nous devons nous féliciter de trouver chez le noir ce sentiment de dignité et ce besoin de respect, car ils peuvent être de précieux mobiles pour le pousser à l'élever. A nous de le guider dans un sens positif et de faire en sorte de gagner de façon durable sa confiance — confiance basée sur une estime réciproque.

Nous aurions beau, en effet, proclamer l'unité de la Souveraineté belgo-congolaise, si nous ne parvenions à nous attacher nos frères congolais par des liens qui ne soient pas seulement juridiques, mais humains, par des chaînes dont, noirs et blancs, nous aurons *ensemble* forgé les maillons, dans une réelle compréhension des aspirations et intérêts communs aux deux peuples d'origine différente, mais unis dans la lutte pour la civilisation et le progrès.

C'est parce que je suis conscient — et je suis sûr, Messieurs, que vous l'êtes tous — du rôle important dévolu à l'Homme noir dans l'évolution présente et future de notre œuvre civilisatrice, que je félicite et remercie votre Président de son remarquable exposé par lequel il a apporté une nouvelle pierre à l'édifice que tous ensemble, blancs et noirs, nous devons construire en Afrique et dont, je n'en doute pas, l'Institut Royal Colonial Belge continuera à être un des grands architectes et bâtisseurs.

Bruxelles, le 28 octobre 1953.

Toespraak van de Minister van Koloniën.

Mijnheer de Voorzitter,
Mijnheren,

Ik houd er aan U te bedanken voor Uw vriendelijke uitnodiging deze Algemene Vergadering bij te wonen. Uw uitnodiging die zich telken jaren herhaalt, behoort tot diegene waarvan ik nooit betreurde ze aanvaard te hebben, omdat het voor mij steeds een grote eer en een écht genoeg is mij in Uw midden te bevinden.

Eerst en vooral aanzie ik het als een plicht mij aan te sluiten bij de hulde hier gebracht aan de leden van het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut, die tijdens het verlopen academisch jaar overleden zijn. Zoals de heer Secretaris-Generaal het te recht onderlijnd heeft, werd Uw genootschap gedurende het vier en twintigste jaar van zijn bestaan, hard beproefd. De levensloop der afgestorvenen werd zoëven in korte trekken geschetst :

Vincente Ferreira, Jean Maury, Emmanuel Capelle, Pierre Nolf, Georges Bousin : vijf levens geheel gewijd aan éénzelfde ideaal : de Kolonie, hoe verscheiden ook de gebieden mogen geweest zijn waarop deze mannen, wier aandenken wij vandaag vereren, zich verdienstelijk hebben gemaakt. Mannen van de daad, zoals Vincente Ferreira, Georges Bousin en Emmanuel Capelle, mannen der wetenschap zoals Jean Maury en Pierre Nolf : allen waren ze mannen met een groot hart, allen hebben zij evenveel recht op onze dankbaarheid en onze bewondering, wegens de grote diensten die zij

bewezen hebben aan België en aan de volkeren van Overzee die aan onze hoede zijn toevertrouwd.

* * *

Hun voorbeeld zal, ik twijfel er niet aan, gevolgd worden door de nieuwe leden die door de heer Secretaris-Generaal verwelkomd werden en die ik van harte feliciteer.

Het feit dat Uw Instituut — dat er zich te recht op mag beroemen slechts open te staan voor mannen van echt wetenschappelijk gehalte — dit jaar elf nieuwe leden in zijn schoot mag ontvangen, dit feit heeft voor mij een bijzondere betekenis. Het getuigt van de vitaliteit van Uw genootschap. Het is een bewijs, onder vele andere, van de telken jare groeiende belangstelling van de elite van dit land voor ons koloniaal werk.

Indien deze vaststelling ons mag verheugen, dan weze ook erkend dat het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut, door zijn sedert een kwart eeuw volhardende actie, er zeer veel toe bijgedragen heeft deze belangstelling op te wekken en levendig te houden.

Ik feliciteer ook ten zeerste de nieuwe werkende leden, de Heren Cambier, Polinard en Wattiez evenals de laureaten, de Heren Hiernaux en Prigogine.

* * *

Indien de leden van het Instituut nooit het wetenschappelijk doel, door de stichters bepaald, uit het oog verloren hebben, toch hebben zij steeds alle zuiver-theoretische en nutteloze twistpunten weten te vermijden.

De indrukwekkende lijst gadeslaande van de jongste mededelingen van de verschillende Afdelingen van het Instituut, die door de heer Secretaris-Generaal zoëven opgesomd werden, heeft het mij getroffen hoe de meeste dezer werken van practisch nut kunnen zijn voor onze

kolonialen : voor de gewestbeheerder of de missionaris, voor de ingenieur of landbouwkundige, voor de geneesheer of de sociale assistente.

Omdat Uw genootschap aldus het zijne bijdraagt tot de oplossing der talloze vraagstukken, gesteld door de ontwikkeling van de Kolonie, zal de Regering, in de toekomst zoals in het verleden, er aan houden het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut in staat te stellen zijn zending te vervullen.

* * *

Ik had het daarstraks, Mijnheren, over het hoog wetenschappelijk gehalte en de werkelijkheidszin tevens, waarvan de geschriften van de leden van dit Instituut blijk geven. De meeste onder hen zijn inderdaad niet slechts mannen der wetenschap, zij zijn ook mannen van de daad die, omdat ze vele jaren in Afrika hebben vertoefd, van dit werelddeel een diepgaande, op ervaring gegrondveste kennis verworven hebben.

De uiteenzetting van E. P. VAN WING aanhorende, zijn mij deze woorden van Antoine de Saint-Exupéry voor de geest gekomen :

Wat ben ik, indien ik geen deel neem aan de daad ?
Ik heb het steeds gehaat slechts getuige te zijn.

Indien de Voorzitter van het Instituut ons vandaag een zo overtuigende synthese heeft kunnen geven van de psychologie van de Kongolees (¹), indien hij met zoveel sereniteit de vinger heeft weten te leggen op onze dwalingen en met zoveel eenvoud de weg heeft weten aan te tonen waarlangs wij de Zwarte Mens tegemoet kunnen gaan, om met hem deze belangen — en

(¹) De spelling *Kongo* en *Kongolees* vervangt voortaan *Congo* en *Congolees*, ingevolge de omzendbrief van de Gouverneur-Generaal d. d. 12 Augustus 1953, betreffende de orthografie der geografische benamingen.

kultuurgemeenschap te verwezenlijken waarvan wij de dringende noodzakelijkheid meer en meer aanvoelen — dan is dit omdat Pater VAN WING, alvorens de onwraakbare getuige te zijn die wij heden aanhoord hebben, gedurende dertig jaar het leven van de Zwarte Mens daadwerkelijk heeft gedeeld.

Vurig optimist, als wij hem kennen, heeft hij altijd geloofd aan de grondeigenschappen van de inboorling en, indien het hem vandaag gelukt is op zo overtuigende wijze het waarachtig beeld van de zwarte mens voor onze ogen te doen oprijzen, dan is dit omdat hij, gedurende zijn gehele apostolische loopbaan, nooit vergeten heeft dat de Meester als eerste plicht heeft zijn leerlingen te kennen en lief te hebben.

Is deze plicht, Mijnheren, ook niet de plicht van ieder koloniaal? Zal de bestendigheid van ons werk in Kongo, in laatste instantie, niet afhangen van de wijze waarop wij deze plicht zullen vervuld hebben?

Ik ben er van overtuigd dat de leden van deze Vergadering deze vragen sedert lang beantwoord hebben en dat zij het eens zijn met hun Voorzitter wanneer hij verklaart dat alle Belgen in Kongo, indien zij het werkelijk verlangen, met het Kongolese volk een gemeenschap kunnen vormen, gegrondvest op wederzijdse achting, vriendschap en trouw.

* * *

Wat Pater VAN WING in zijn uiteenzetting heeft gezegd over de « luzitu » d. w. z. de dorst naar achting die de Zwarte Mens kwelt, is onlangs bevestigd geworden door een ander hoogstaand geestelijke, Mgr ANTOON BRYS, van wiens pen een dagblad uit Leopoldstad een serie artikelen komt te publiceren.

Mgr BRYS die in Kongo een reis van enkele maanden ondernomen heeft, maakt er geen aanspraak op de psycho-

logie der zwarten te hebben doorgrond zoals koloniale ambtenaren of missionarissen dat hebben kunnen doen. Hij is evenwel een specialist inzake sociale vraagstukken die de gelegenheid heeft gehad, gedurende een zorgvuldig voorbereide rondvaart, contact te nemen met de Overheid, de missionarissen, de bestuurders van maatschappijen en ook met vele Kongolezen. De indrukken welke hij opgedaan heeft, zijn voorzeker niet van waarde ontbloot en het is wel interessant vast te stellen dat hij ook, van meet af aan, getroffen werd door deze karaktertrek van de Zwarten die door Uw Voorzitter zo juist werd beschreven.

Na betreurd te hebben dat er nog steeds Blanken zijn die voor de Zwarte weinig achting hebben en slechts oog hebben voor zijn tekortkomingen, bemerkt Mgr BRYS dat :

« Zonder het te bekennen — en zonder het te willen — deze blanken een *colour-bar* beoefenen die slechts een overeenkomstige reactie kan teweegbrengen en onderhouden. Want, schrijft hij, de Zwarte is ver van ongevoelig voor onrecht, of zelfs voor geringschatting of voor een behandeling die hij als vernederend aanvoelt ».

En Mgr BRYS gaat voort :

« Ik herinner mij met welke beklemtoning de zwarte propagandist te Stanleystad ons zegde : « Wij verdienen niet genoeg, wij verdienen » te weinig. Doch dit is niet het voornaamste. Wat wij vóór alles » wensen is dat men ons eerbiedige ».

« Aldus sprak ook een Belgische mijnwerker, door Koning Albert ondervraagd over wat het meest drukte op het leven van de mijnwerkers en wat ze het meest verlangden : Hij stond recht en antwoordde : « Sire, dat men ons eerbiedige ».

Vergeeft mij, Mijnheren, deze lange aanhaling. Meer dan ooit, bij de dageraad van deze Belgisch-Kongolese gemeenschap die wij wensen te zien ontstaan, komt het er op aan de ziel van de Kongolees te kennen en te doorgronden, want het is slechts *met* en *door* de Kongolees dat wij het vooropgestelde doel zullen kunnen bereiken.

Zoals Mgr BRYS meen ik dat wij ons gelukkig mogen achten bij de Zwarte dit waardigheidsgevoel en deze behoefte aan eerbied te ontdekken, want zij kunnen kostbare drijfveren zijn om hem er toe aan te zetten zich te verheffen. Het weze onze taak hem te leiden en zijn vertrouwen te winnen, een vertrouwen op wederzijdse achting gevestigd.

Waartoe zou het inderdaad dienen de eenheid van de Belgisch-Kongolese souvereiniteit te verkondigen, zo wij er niet in gelukten onze Kongolese broeders aan ons te hechten met banden die niet slechts juridisch, maar *menselijk* zouden zijn, met banden door Blanken en Zwarten *te zamen* gesmeed, met een echt begrip van de belangen en verzuchtigen die gemeen zijn aan beide volkeren, verschillend van oorsprong, doch één in hun strijd voor beschaving en vooruitgang.

Omdat ik bewust ben — en ik ben er zeker van dat gij allen het zijt, Mijnheren —, van de belangrijke rol die de Zwarte Mens te beurt valt in de huidige en toekomstige evolutie van ons beschavingswerk, feliciteer ik en dank ik Uw Voorzitter voor zijn merkwaardige uiteenzetting, waardoor hij een nieuwe steen heeft bijgezet aan het gebouw dat Blanken en Zwarten te zamen in Afrika willen oprichten en waarvan, ik twijfel er niet aan, het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut zal voortgaan met een der grote bouwmeesters te zijn.

Brussel, 28 October 1953.

SECTION DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

Séance du 16 novembre 1953.

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la présidence du R. P. J. Van Wing, président de l'Institut.

Présents : le R. P. P. Charles, MM. F. Dellicour, Th. Heyse, O. Louwers, A. Moeller de Laddersous, G. Smets, A. Sohier, membres titulaires ; M. A. Bursens, S. E. Mgr J. Cuvelier, MM. N. De Cleene, R. de Mûelenaere, J. Devaux, A. Durieux, V. Gelders, J.-M. Jadot, N. Laude, J. Stengers, le R. P. G. van Bulck, MM. F. Van der Linden, M. Walraet, membres associés ; le R. P. L. De Boeck, membre correspondant, ainsi que M. E.-J. Devroey, secrétaire général.

Excusés : MM. R. Cornet, J. Ghilain, E. Van der Straeten.

Décès d'Emmanuel Capelle.

Devant l'assemblée debout, le *Président* annonce le décès de M. *Em. Capelle*, membre correspondant, décédé à Woluwé-Saint-Lambert, le 19 août 1953 (voir p. 1159).

M. G. Malengreau est désigné pour écrire la notice nécrologique destinée à l'Annuaire.

Journal de route de Charles Lemaire.

M. Th. Heyse présente le document précité. Sa publication est décidée dans la série historique des mémoires in-8^o (voir p. 1160).

Relations sur le Congo du Père Laurent de Lucques.

S. E. Mgr J. Cuvelier présente le manuscrit qu'il a rédigé sur ce sujet et qui sera publié dans les mémoires in-8^o de la Section (série historique) (voir p. 1162).

SECTIE VOOR MORELE EN POLITIEKE WETENSCHAPPEN

Zitting van 16 November 1953.

De zitting wordt geopend te 14 u 30 onder voorzitterschap van de E. P. J. *Van Wing*, voorzitter van het Instituut.

Aanwezig : de E. P. P. Charles, de HH. F. Dellicour, Th. Heyse, O. Louwers, A. Moeller de Laddersous, G. Smets, A. Sohier, titelvoerende leden ; de H. A. Bursens, Z. E. Mgr J. Cuvelier, de HH. N. De Cleene, R. de Mûelenaere, J. Devaux, A. Durieux, V. Gelders, J.-M. Jadot, N. Laude, J. Stengers, de E. P. G. van Bulck, de HH. F. Van der Linden, M. Walraet, buitengewone leden ; de E. P. L. De Boeck, corresponderend lid, alsook de H. E.-J. Devroey, secretaris-generaal.

Verontschuldigd : de HH. R. Cornet, J. Ghilain, E. Van der Straeten.

Overlijden van Emmanuel Capelle.

Voor de rechtstaande vergadering meldt de *Voorzitter* het overlijden van de H. *Em. Capelle*, corresponderend lid, overleden te Sint-Lambrechts-Woluwe, op 19 Augustus 1953 (zie blz. 1159).

De H. G. *Malengreau* wordt aangeduid om de necrologische nota op te stellen, bestemd voor het Jaarboek.

« Journal de Route » van Charles Lemaire.

De H. *Th. Heyse* legt het voornoemd werk voor, zijn publicatie werd besloten in de historische reeks van de verhandelingen in-8^o (zie blz. 1160).

Relaties over Congo van de P. Laurent de Lucques.

Z. E. Mgr J. *Cuvelier* legt een handschrift voor dat hij over dit onderwerp opstelde en dat zal gepubliceerd

Mission linguistique Africa — IRSAC (1949-1951).

Le R. P. G. *van Bulck* fait rapport (voir p. 1163) sur la mission au Congo belge à laquelle il a participé pour prospecter la frontière linguistique. Ce rapport sera publié dans les mémoires in-8°.

La Section émet le vœu que l'enquête à laquelle il a été procédé par le R. P. G. *van Bulck* soit étendue sans délai aux autres régions du Congo. Cette question est renvoyée à l'examen de la Commission d'Ethnologie et de Linguistique.

The Primitive World and its Transformations.

M. V. *Gelders* rend compte de l'ouvrage intitulé comme ci-dessus et qui a pour auteur le professeur ROB. REDFIELD (voir p. 1165).

**L'œuvre économique et sociale de la Belgique au Congo
(1885-1945).**

Se ralliant aux conclusions des rapporteurs, MM. A. *Engels* (voir p. 1185) et J. *Ghilain* (*Bulletin* 1953, pp. 872-875), la Section décide l'impression, dans les mémoires in-8°, du travail de M. G. HOSTELET, intitulé comme ci-dessus.

Coutumes du Ruanda-Urundi.

Se ralliant aux conclusions des rapporteurs, M. l'abbé A. *Kagame* et M. A. *Sohier*, la Section décide l'impression, dans ses mémoires in-8°, en moyennant les modifications suggérées, du manuscrit de M. R. BOURGEOIS, qui sera intitulé comme ci-dessus. Ce travail sera préfacé par M. A. *Sohier*.

worden in de verhandelingenreeks in-8^o van de Sectie (historische reeks) (zie blz. 1162).

Taalkundige zending Africa — IRSAC (1949-1951).

De E. P. G. *van Bulck* brengt verslag uit (zie blz. 1163) over de zending, waaraan hij deelnam om de taalkundige grens in Belgisch-Kongo vast te leggen. Dit verslag zal gepubliceerd worden in de verhandelingen in-8^o.

De Sectie *drukt de wens uit dat het onderzoek, waartoe werd overgegaan door de E. P. G. van Bulck, zonder uitstel zou uitgebreid worden tot de andere streken van Kongo*. Deze kwestie wordt overgemaakt aan het onderzoek van de Commissie van Ethnologie en Linguïstiek.

The Primitive World and its Transformations.

De H. V. *Gelders* brengt verslag uit over het werk, getiteld zoals hierboven, en dat als auteur heeft professor ROB. REDFIELD (zie blz. 1165).

Het economisch en sociaal werk van België in Kongo (1885-1945).

Zich aansluitend bij de besluiten van de verslaggevers, de HH. A. *Engels* (zie blz. 1185) en J. *Ghilain* (*Mededelingen* 1953, blz. 872-875), besluit de Sectie tot het drukken in de verhandelingenreeks in-8^o, van het werk van de H. G. HOSTELET, getiteld zoals hierboven.

Gewoonten van Ruanda-Urundi.

Zich aansluitend bij de besluiten van de verslaggevers, de H. A. *Sohier* en de Eerwaarde A. *Kagame*, beslist de Sectie tot het drukken in de verhandelingenreeks in-8^o, onder voorwaarde van de gesuggereerde wijzigingen, van het handschrift van de H. R. BOURGEOIS, dat de voornoemde titel zal dragen. Het voorbericht zal van de hand van de H. A. *Sohier* zijn.

Rapport sur le Congrès international de Philosophie.

Le R. P. P. *Charles* rend compte du XI^e congrès auprès duquel il a représenté l'I. R. C. B. et qui s'est tenu à Bruxelles du 20 au 26 août 1953 (voir p. 1190).

Mission ethnologique et linguistique chez les Pygmées.

Sur avis favorable de la Commission d'Ethnologie et de Linguistique, la Section confie à M. A. *Burssens*, avec la collaboration du R. P. P. *Schebesta*, une mission ethnologique et linguistique à effectuer en 1954-1955 chez les Pygmées.

Commission d'Histoire du Congo.

Le *Secrétaire générale* annonce le dépôt des rapports suivants de M. J. *Stengers* concernant les travaux de ladite Commission :

- a) «Correspondance Léopold II-Strauch» (voir p. 1193).
- b) « Reprise du Congo par la Belgique » (voir p. 1210).

Hommage d'Ouvrages.

Aangeboden Werken.

Les publications suivantes ont été envoyées par :

De volgende publicaties werden opgestuurd door :

M. J. STENGERS, A propos de l'Acte de Berlin ou comment naît une légende (extrait de *Zaire*, n° 8, octobre 1953).

Le *Secrétaire général* dépose ensuite sur le bureau les ouvrages suivants :

De *Secretaris-Generaal* legt vervolgens op het bureau de volgende werken neer :

1. *Revue juridique du Congo belge* (Société d'Études juridiques du Katanga, Élisabethville, n° 3, mai-juin 1953).
2. *Bulletin des Juridictions indigènes et du droit coutumier congolais* (Société d'Études juridiques du Katanga, Élisabethville, n° 3, mai-juin 1953).
3. *Atti della Accademia nazionale dei Lincei* (Accademia nazionale dei Lincei, Roma, série VIII, Vol. VII, fasc. 5-6, maggio-giugno 1952 ; Vol. V, fasc. 7, 1952 ; Vol. IV, série

Rapport over het Internationaal Congres van Wijsbegeerte.

De E. P. P. *Charles* brengt verslag uit over het XI^e congres, waarbij hij het K. B. K. I. vertegenwoordigde en dat gehouden werd te Brussel van 20 tot 26 Augustus 1953 (zie blz. 1190).

Ethnologische en taalkundige zending bij de Pygmeëen.

Op gunstig oordeel van de Ethnologische en Taalkundige Commissie, vertrouwt de Sectie aan de H. A. *Burssens*, met medewerking van de E. P. P. *Schebesta*, een ethnologische en taalkundige zending toe, te volbrengen in 1954-1955 bij de Pygmeëen.

Commissie voor de Geschiedenis van Congo.

De Secretaris-Generaal meldt de neerlegging van de 2 volgende rapporten van de H. J. *Stengers* betreffende de werkzaamheden van voornoemde Commissie :

- a) «Correspondance Léopold II-Strauch» (zie blz. 1193).
- b) « Reprise du Congo par la Belgique » (zie blz. 1210).

De zitting wordt te 16 u 15 opgeheven.

De volgende zitting wordt vastgesteld op Maandag 21 December 1953.

- VIII, fasc. 5, 1952 ; Vol. IV, série VIII, fasc. 6, 7, Vol. V, série VIII, fasc. 1, 2, 1952).
4. *Man* — A monthly Record of Anthropological Science (The Royal Anthropological Institute, London, Vol. LIII, articles 72-96, avril 1953 ; art. 97-124, may 1953 ; art. 125-149, june 1953 ; art. 150-171).
 5. *Boletim Oficial de Angola* (Luanda, n^{os} 25, 26, 27, 28, séries I, II, III, = supplément au n^o 25, série I, supplément au n^o 27, série II, juin, juillet 1953, séries I, II, III, n^{os} 22, 23, 24, juin 1953 ; séries I, II, III, n^{os} 29, 30, juillet 1953).
 6. Le F. I. S. E. par l'Image pour tous les enfants du monde (Fonds international des Nations-Unies pour le secours à l'enfance, New-York, 1952).
 7. *New publications in the United Nations Headquarters Library* (Bibliothèque des Nations-Unies, New-York, Vol. IV, n^o 10, juin 1953).
 8. Conseil de Tutelle — Procès-verbaux officiels — douzième session (Nations-Unies New-York, 461^e séance, juin 1953).
 9. *Éducation de base et éducation des adultes* (Unesco, Paris, Vol. V, n^o 3, juillet 1953).
 10. *Études et documents d'éducation* (Centre d'information du département de l'éducation, Paris, juin 1953, n^o III, juillet 1953, n^o I).
 11. *Portugal em Africa* (Liga intensificadora do acção missionaria, Lisboa, n^{os} 55, 56, 57, Vol. X, 1953).
 12. *Portugal em Africa* (Liga intensificadora do acção missionaria, Lisboa, Vol. I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, 1944, 1945, 1946, 1947, 1948, 1949, 1950, 1951, 1952).
 13. Discours du gouverneur général L. PÉTILLON (Gouvernement général, Léopoldville, 1953).
 14. *Bulletin mensuel d'Informations générales et Revue des Marchés* (Banque du Congo belge, Bruxelles, n^o 6, juin 1953).
 15. *Bulletin militaire* (État-Major de la Force Publique, Léopoldville, n^o 58, avril 1953).
 16. Monumenta Missionaria Africana (Republica Portuguesa-Ministerio do Ultramar, Lisboa, Vol. I, II, 1953).
 17. *Problèmes d'Afrique centrale* (Institut universitaire des Territoires d'outre-mer, Bruxelles, n^o 20, 1953).
 18. *L'Afrique et le Monde* (Bruxelles, n^o 4, janvier 1953).
 19. *Jeune Afrique* — Cahier de l'Union Africaine des Arts (Union Africaine des Arts et des Lettres, Élisabethville, n^o 19, 1953).

20. Catalogue des Publications du Bureau international du Travail (Bureau international du Travail, Genève 1953).
21. *Nouvelles du B. I. T.* (Bureau international du Travail, Genève, n° 30, juillet 1953).
22. *Dominikaans Leven* (Tijdschrift der Paters Dominikanen, Brussel, nos 2, 3, 4, 5, 6, 1953).
23. *Bulletin trimestriel du Centre d'Étude des Problèmes sociaux indigènes* (C.E.P.S.I., Élisabethville, n° 22, août 1953).
24. *La Vie économique et sociale* (Institut supérieur de Commerce Saint-Ignace, Anvers, nos 1-2, janvier-mars 1953).
25. *Het Leger, de Natie* (Ministerie van Landsverdediging, Brussel, n° 8, Augustus 1953).
26. *L'Armée, la Nation* (Ministère de la Défense nationale, Bruxelles, n° 8, août 1953).
27. *Nouvelles d'Afrique du Sud* (Ambassade de l'Afrique du Sud, Bruxelles, n° 35, août 1953).
28. *Bulletin de Statistique* (Institut national de Statistique, Bruxelles, n° 6, juin 1953).
29. *New Publications in the United Nations Headquarters Library* (Bibliothèque des Nations Unies, New-York, Vol. IV, n° 9, mai 1953).
30. *Comptes rendus mensuels des séances de l'Académie des Sciences coloniales par M. le Secrétaire perpétuel* (Académie des Sciences coloniales, Paris, tome XIII, séance du 22 mai 1953).
31. *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* (Académie royale de Belgique, Bruxelles, 5^e série, Tome XXXIX, 4, 1953).
32. *Kongo-Overzee*, Tijdschrift voor en over Belgisch-Kongo en andere Overzeese Gewesten, Antwerpen, Vol. XIX, nos 2-3, 1953).
33. *Kultuurleven*, Maandschrift voor hernieuwing van de geestes-cultuur (Leuven, nos 6 en 7, Juli, Augustus, September 1953).
34. *Études d'Outre-Mer* (Institut Français d'Outre-Mer, Marseille, juin 1953).
35. *Bulletin d'Informations économiques et sociales* (Haut-Commissariat de l'Afrique équatoriale française, Statistique générale, Brazzaville, n° 60, juin 1953).
36. *The Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science* (Northwestern University School of Law, Chicago, Vol. 43, n° 6, March-April 1953).
37. *Northwestern University Law Review* (Northwestern Univer-

- sity School of Law, Chicago Vol. 48, n° 1, March-April 1953).
38. *Books for Africa — The Quarterly Bulletin of the International Committee on Christian Literature for Africa* (International Committee on Christian Literature for Africa, London, Vol. 23, n° 3, July 1953).
 39. *Summaries of Doctoral Dissertations* (Northwestern University, Chicago and Evanston, Vol. XX, June-September 1952).
 40. Bilan au 31 décembre 1952 (Fonds colonial des Invalidités, Bruxelles, 1952).
 41. *Études camerounaises* (Institut français d'Afrique noire, Douala, Tome V, n° 37-38, septembre-décembre 1952).
 42. *Bulletin économique et social du Maroc* (Société d'Études économiques, sociales et statistiques, Rabat, Vol. XVI, n° 56, 1952).
 43. Supplément au *Nouvelles d'Afrique du Sud* (Ambassade d'Afrique du Sud, Bruxelles, n° 33, 1953).
 44. *Bulletin militaire* (État-Major de la Force publique, Léopoldville, n° 59, juin 1953).
 45. *Grands Lacs* (Revue générale des Missions d'Afrique, Namur, n° 10, juillet 1953).
 46. *Mededelingen van het Koninklijk Instituut voor de Tropen* (Koninklijk Instituut voor de Tropen, Amsterdam, n° CIII, Afdeling culturele en physische Anthropologie, n° 46, 1953).
 47. *Bulletin de l'Union des Femmes coloniales* (Union des Femmes coloniales, Bruxelles, n° 142, juillet 1953).
 48. *Aequatoria* (Mission catholique de Coquilhatville, n° 2, 1953).
 49. *Comptes rendus mensuels des séances de l'Académie des Sciences coloniales par M. le Secrétaire perpétuel* (Académie des Sciences coloniales, Paris, Tome XIII, séances des 17 et 24 avril 1953).
 50. *Africanos* (Instituto de Estudios Politicos, Madrid, n° 21, 1953).
 51. *Bulletin d'Informations économiques et sociales* (Haut-Commissariat de l'Afrique équatoriale française, Statistique générale, Brazzaville, n° 59, mai 1953).
 52. AKINDÉLÉ, A. ET AGUESSY, C., Contribution à l'étude de l'Histoire de l'ancien royaume de Porto-Novo (Mémoires de l'Institut français d'Afrique noire, Dakar, n° 25, 1953).
 53. Rapport sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge (1^{er} janvier au 31 décembre 1952) (Comité international de la Croix-Rouge, Genève, 1953).

54. *Bulletin mensuel de Statistique* (Nations-Unies, New-York, Vol. VII, n° 7, juillet 1953).
55. *Mededelingen van het Afrika Instituut* (Leiden, n° 7, Juli 1953).
56. *Bulletin mensuel de Statistiques du Congo belge et du Ruanda-Urundi* (Centre d'Information et de Documentation du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Bruxelles, n° 29, mars 1953).
57. *Mitteilungen der Anthropologischen Gesellschaft in Wien* (Anthropologische Gesellschaft, Wien, LXXXI. Band, 1. Heft, 2-3. Heft, LXXXII. Band, 1-3. Heft, 1951, 1953).
58. *Bulletin d'Information* (Association internationale de presse pour l'étude des problèmes d'outre-mer, Paris, n° 2, 1953).
59. *Kongo-Overzee*, Tijdschrift voor en over Belgisch-Kongo en andere Overzeese gebieden (Antwerpen, Vol. XIX, n°s 2-3, 1953).
60. Overdruk uit *Kongo-Overzee*, Tijdschrift voor en over Belgisch-Kongo en andere Overzeese gebieden (Antwerpen, Vol. XIX, n°s 2-3, 1953).
61. *Bulletin of the National Research Council of the Philippines* (National Research Council of the Philippines, Quezon City, n°s 32-33, janvier, juillet 1953).
62. *Revista de Estudios Políticos* (Madrid, mars, avril 1953, n° 68)
63. *Études* (Paris, Tome 278, juillet, août, septembre 1953).
64. *Mededelingen van het Afrika Instituut* (Rotterdam, n° 8, Augustus 1953).
65. *Bulletin mensuel de Statistique* (Nations-Unies, New-York, Vol. VII, n° 8, août 1953).
66. *Touring Club du Congo belge* (Léopoldville, n°s 7-8, juillet, août 1953).
67. *Revue coloniale belge* (Bruxelles, août 1953, n°s 188, 189).
68. *Éducation de base et éducation des adultes* (UNESCO, Paris, Vol. V, n° 3, juillet 1953).
69. *Bulletin analytique de Documentation politique, économique et sociale contemporaine* (Fondation nationale des Sciences politiques, n° 3, 1953).
70. *Boletim Geral do Ultramar* (Agencia Geral do Ultramar, Lisbonne, n° 335, mai 1953).
71. *Tropical Abstracts* (Royal Tropical Institute, Amsterdam, Vol. VIII, n° 1, janvier 1953).
72. *Lovania* (Léopoldville, premier trimestre 1953, n° 36).

73. Bibliography for reviews and periodicals (Santo Vanasia, mars 1953, n° 5).
74. *Het Leger, de Natie* (Ministerie van Landsverdediging, Brussel, n° 7, Juli 1953).
75. *International Organization* (World Peace Foundation, Boston, Vol. VI, 1952).
76. *Bulletin mensuel de Statistiques du Congo belge et du Ruanda-Urundi* (Centre d'Information et de Documentation du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Bruxelles, n° 30, avril 1953).
77. Communications from the school of African Studies (University of Cape Town, New Series, n° 27, juillet 1953).
78. *Nouvelles d'Afriques du Sud* (Ambassade de l'Afrique du Sud, Bruxelles, nos 38, 39, 40 août 1953).
79. *Les Fresques militaires belges* (Ministère de la Défense nationale, Bruxelles, tableaux, annexes 1952).
80. *Les Fresques militaires belges* (Ministère de la Défense nationale, Bruxelles, 1952).
81. *Belgische militaire Tafereelen* (Ministerie van Landsverdediging, Brussel, Bijlagen-Tabellen, 1952).
82. *Belgische militaire Tafereelen* (Ministerie van Landsverdediging, Brussel, 1952).
83. Research and the United Kingdom Dependencies (Central Office of Information, London, mars 1952).
84. Economic development in the United Kingdom Dependencies (Central Office of Information, London, mai 1953).
85. The United Kingdom Dependencies 1952-53 (Central Office of Information, London, juin 1953).
86. Commonwealth resources and development (Central Office of Information, London, juin 1953).
87. Some Aspects of the development of Kenya Government services for the Benefit of Africans from 1946 onwards (Reference Division, Central Office of Information, 1953).
88. Monthly List of Official Colonial Publications (Colonial Office Library, London, Vol. 6, n° 8, août 1953).
89. Annuaire de l'Union des Classes moyennes de la Région de Gand (Gand, 1953-54).
90. *Revue universitaire suisse* (Suisse, 1953, n° 3).
91. *The Progress of Technical Assistance* (Department of Public information, New-York, n° 7, 1953).
92. C. G. J. SHEDDICK, The Southern Sotho (International African Institute, London, Southern Africa, Part II, 1953).

93. G. W. B. HUNTINGFORD, The Northern Nilo-Hamites (International African Institute, London, East Central Africa, Part VI, 1953).
94. HAROLD D. GUNN, Peoples of the Plateau area of Northern Nigeria (International African Institute, London, Part VII, Western Africa, 1953).
95. P. H. GULLIVER, The Central Nilo-Hamites (International African Institute, London, East Central Africa, Part VII, 1953).
96. Les Droits Syndicaux en Tchécoslovaquie, Huitième et dixième rapports du Comité de la liberté syndicale du Conseil d'administration du bureau international du Travail, approuvés par le Conseil d'administration le 26 juin 1953 au cours de la 122^e session (Bureau international du travail, Genève 1953, n^o 37).
97. *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* (Académie royale de Belgique, Bruxelles, Tome XXXIX, 1953-6).
98. Liste des sociétés, entreprises, associations et institutions d'activité coloniale ayant un siège en Belgique (Centre d'Information et de Documentation du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Bruxelles, 1953).
99. Conseil de tutelle, Procès-verbaux officiels, douzième session (Nations-Unies, New-York, juin 1953, 462^e, 463^e, 464^e, 465^e, 466^e, 467^e).
100. *Études* (Paris, Tome 278, n^o 8, septembre 1953).
101. *Bulletin d'Information économique et sociale* (Haut-Commissariat de l'Afrique équatoriale française, Brazzaville, Statistique générale, n^o 61, juillet 1953).
102. GUILBOT, J., Petite étude sur la main-d'œuvre à Douala (Institut français d'Afrique noire, Mémoire du Centre IFAN, Cameroun, 1953).
103. Capitaine CARDAIRE, Contribution à l'étude de l'Islam noir (Institut français d'Afrique noire, mémoire du Centre IFAN, Cameroun 1949).
104. DUGAST, I., Inventaire ethnique du Sud-Cameroun (Institut français d'Afrique noire, centre du Cameroun, mémoires, série : Populations, n^o 1, 1949).
105. *Études nigériennes* (Institut français d'Afrique noire, Dakar, I, 1953).
106. *Bulletin économique et social de la Tunisie* (Tunis, n^{os} 78, 79, juillet, août 1953).

107. *Tijdschrift van de Centrale Bank van Belgisch-Congo en Ruanda-Urundi* (Brussel n^{rs} 7, 8, Juli-Augustus 1953).
108. *The March of India* (Ambassade des Indes, Bruxelles, Vol. V, n^{os} 2, 3, 4, novembre, décembre 1952, janvier-février, mars-avril 1953).
109. *Kashmir* (Ambassade des Indes, Bruxelles, Vol. III, n^o 6, juin 1953).
110. *Northwestern University Law Review* (Northwestern University School of Law, Illinois, vol. 48, mai, juin 1953, n^o 2).
111. Discours du gouverneur général, L. PÉTILLON, Statistiques (Conseil de Gouvernement, Bruxelles, Ministère des Colonies).
112. Documents spéciaux d'éducation (Département de l'Éducation, Centre d'Information, Paris, juin 1953).
113. *Bulletin militaire* (État-Major de la Force Publique, Léopoldville, n^o 60, août 1953).
114. *Exposicion Historica del Libro* (Biblioteca Nacional, Espagne, octobre, novembre, MCMLII).
115. *Boletim de la Direccion General de Archivos y Bibliotecas* (Biblioteca Nacional, Madrid, Ano I, n^{os} II, III, IV, V, VI, VII, VIII, 1952, Ano II, n^o IX, 1953).
116. *The March of India* (Ambassade des Indes, Bruxelles, vol V, n^o 5, mai, juin 1953).
117. Annual Report of the John and Mary R. Markle Foundation (New-York, 1952).
118. Forty-Second and Forty Third Reports of the New-York State Reconstruction Home (New-York State Department of Health, New-York, n^o 76, 1953).
119. Thirty-Sixth annual Report of the Conservation Department (New-York, n^o 85, 1947).
120. Forty-seventh annual Report of the Carnegie Foundation for the Advancement of teaching, 1951-52.
121. *United States Government Organization* (National Archives and Records Service Washington, manual 1951-52).
122. *Bulletin of Physisal Education Standards Project* (The University of the State of New-York, n^{os} 1, 2, 3, 1951).
123. Report of Progress 1950 (State Commission Against Discrimination, New-York, s. d.).
124. Federal Textbook on Citizenship (Department of Justice, Washington, s. d.).
125. How it Serves You on Land and Sea, and in the Air (Department of Commerce, Washington, janvier 1946).

126. New-York State Parks (New-York City, Conservation Department, mai 1935).
127. European Economic Development (Chamber of Commerce of the United States, Washington 6, mars 1950).
128. Findings and Recommendations of the Pharmaceutical Survey (American Council on Education, Washington 1948).
129. Seventh Annual Report (Department of Co-operation and Co-operative Development, Saskatchewan, mars 1951).
130. Recession and Recovery, annual report 1949 (Department of Commerce, Albany, 1949).
131. The Master Plan (State University of New-York, New-York, juin 1950).
132. How to Win in 1952 (Democratic National Committee, Washington, 1952).
133. Building Happy Useful Lives for the Handicapped (The National Society for Crippled Children and Adults, Chicago, octobre 1950).
134. Man and the Atom (Mayor's Committee, for the commemoration of the golden anniversary of the City of New-York).
135. Design for Learning (Mayor's Committee, for the commemoration of the golden anniversary of the City of New-York)
136. BROWN and ROUCEK, One America, The History, Contributions, and Present Problems of Our Racial and National Minorities (New-York).
137. Fifty-Second annual Report of the Superintendent of schools City of New York (Bureau of Reference, Research and Statistics, New York, 1949-1950).
138. The Mahogany Association, (Chicago, seventh Edition).
139. Joint Action can cut Housing Costs (Institute of Housing and Planning Studies, Pennsylvania, juin 1948).
140. The Good Health Campaign of North Carolina (The American Hospital Association, North Carolina, avril 1948).
141. *Bulletin de la Classe des Beaux-Arts* (Académie Royale de Belgique, Bruxelles, tome XXXV, 1953, 4, 6).
142. Lunds Universitets Arsskrift (Universitetsbiblioteket, Lund, XLVIII, 1953).
143. *Bulletin de la Société d'Études camerounaises* (Institut français d'Afrique noire, n° 1, décembre 1935 ; n° 2, juillet 1937 ; n° 3, juillet, n° 4, novembre 1943 ; n° 5, mars 1944 ; n° 7, septembre 1944 ; n° 8, décembre 1944 ; n° 10, juin 1945 ; n° 11, sept. 1945 ; n° 12, décembre 1945 ; nos 13-14,

- mars-juin 1946 ; n^{os} 15-16, septembre-décembre 1946 ; n^{os} 17-18, mars-juin 1947).
144. *Revue d'Histoire des Colonies* (Société de l'Histoire des colonies françaises, Paris, Tome XXXVIII, 1951 (1^{re}, 2^e, 3^e, et 4^e trimestre, Tome XXXIX 1952).
 145. *L'Armée. La Nation* (Ministère de la Défense nationale, Bruxelles, n^o 9, 1^{er} septembre 1953).
 146. *African Studies* (University of the Witwatersrand, Johannesburg, Vol. 12, n^o 2, juin 1953).
 147. *Nuus uit Suid-Afrika* (Ambassade de l'Union de l'Afrique du Sud, Bruxelles, n^r 42, September 1953).
 148. *Comptes rendus mensuels des séances de l'Académie des Sciences coloniales par M. le Secrétaire perpétuel* (Académie des Sciences coloniales, Paris, Tome XIII, séances des 5 et 19 juin 1953).
 149. *Feuille mensuelle d'Information* (Fédération belge des Géographes, Professeurs de l'Enseignement moyen, normal et technique, Bruxelles, n^o 37, 15 septembre 1953).
 150. *New Publications in the United Nations Headquarters Library* (Nations-Unies New-York, volume IV, July 1953).
 151. Conseil de Tutelle, Procès-verbaux officiels, douzième session (Nations-Unies, New-York, 468^e et 469^e séances, 25 et 26 juin 1953).
 152. DE NEVELE, J. M., L'Appel de la Brise (Grands Lacs, Namur, collection Lavigerie, n^o 48, 1953).
 153. Symposium sur l'Éducation populaire (Afrika Instituut, Studiecentrum, Leiden, 31, III, 2, IV, 1952).
 154. *Études d'Outre-Mer* (Institut Français d'Outre-Mer, Marseille juillet-août 1953).
 155. An Atlas of the British Empire (Oxford University Press, n^o 65).
 156. MARY TOWNSEND, The Rise and Fall of Germany's Colonial Empire 1884, 1918 (Library Coast Artillery school, New-York, 1930).
 157. THOMAS GARCIA FIGUERAS, Miscelanea de Estudios Africanas (Larache, MCMXLVII).
 158. *Anthropological Papers* (Smithsonian Institution, Bureau of American Ethnology, Bulletin 151, n^{os} 33-42, 1953, Washington).
 159. Quatrième Congrès de la Fédération des Sociétés savantes de l'Afrique du Nord (Alger, Tome I, 18-20 avril 1938).
 160. Population censuses and other Official Demographic Sta-

- tistics of British Africa (United States Department of Commerce, Washington, 1950).
161. Population Censuses and other Official Demographic Statistics of Africa (United States Department of Commerce, Washington, 1950).
 162. Fighting a fly-story of the Campaign against the Tsetse in the Gold Coast (Library Congress, Washington, 1950).
 163. This is Africa (Library of Congress, Washington, s. d.).
 164. International Economic and Social Development (Library of Congress, Washington, 1952).
 165. British Possessions in the Caribbean Area (Library of Congress, Washington 1943).
 166. British Malaya and British North Borneo (Library of Congress, Washington 1943).
 167. Non-Self-Governing Areas (Library of Congress, Washington, Vol. I, 1947).
 168. ALEKSANDROFF, A. M., Les Finances de l'U.R.S.S. sous la direction du professeur N. N. Rovinsky (Édition de Gosfin, 1952, 1467c).
 169. ALLASCHVERDIAN, V., Le Revenu national de l'U.R.S.S. (Édition Gospolit, 1952, 117c).
 170. BATYREFF, V. M., L'Organisation et l'Analyse de la circulation monétaire de l'U.R.S.S. (Édition Gosfin, 1952, 287c).
 171. La circulation monétaire et le crédit de l'U.R.S.S. (Édition Gosfin, 1952, 480c).
 172. IVANOFF, P. S., La planification des travaux principaux (Édition Gospolit 1953, 101c).
 173. KANAKOFF, D. M., Organisation des salaires et la normalisation du travail dans l'Industrie de l'U.R.S.S. (Édition Gospolit 1953, 47c).
 174. LIFITZ, M., Le commerce des Soviets et son rôle dans la vie économique du pays (Édition, Gospolit 1951, 71c).
 175. MUROSCHNITSCHENKO, B., Planification de la production industrielle (Édition Gospolit 1953, 151c).
 176. Organisation du financement et du crédit des principales participations (Édition, Gosfin 1951, 374c).
 177. PITAIEVSKY, P. J., Planification de l'économie régionale (Édition Gospolit 1952, 394c).
 178. ROVINSKY, N. N., Le budget de l'État de l'U.R.S.S. (Édition Gosfin, 1951, 455c).
 179. TATUR, S. K., Comptabilité économique et la rentabilité (M. A. N. SSSR, 1951, 165c).

180. South African-United Kingdom Survey (Ambassade de l'Union de l'Afrique du Sud, Bruxelles, 1953).
181. *Quarterly Bulletin of the South African Library* (S. A. Library, Cape Town, Vol. 7, n^{os} 3 et 4, mars, juin 1953).
182. *Études camerounaises* (Institut français d'Afrique noire, Douala, Tome VI, n^{os} 34, 40, mars, juillet 1953).
183. *Bulletin mensuel des statistiques du Congo belge et du Ruanda-Urundi* (Ministère des Colonies, Bruxelles, n^o 31, mai 1953).
184. Rapport du Fonds Reine Élisabeth sur l'action commune entreprise au Congo belge par le Gouvernement et le Fonds international de Secours à l'Enfance. Campagne de distribution de lait écrémé (Bruxelles, 1953).
185. *Revue juridique du Congo belge* (Société d'Études juridiques du Katanga, Élisabethville, n^o 4, juillet-août 1953).
186. *Bulletin des Juridictions indigènes et du Droit coutumier congolais* (Société d'Études juridiques du Katanga, Élisabethville, n^o 4, juillet, août 1953).
187. *Nuus uit Suid-Afrika* (Ambassade de l'Union de l'Afrique du Sud, Bruxelles, n^o 43, 1953).
188. *Nouvelles d'Afrique du Sud* (Ambassade de l'Union de l'Afrique du Sud, Bruxelles, n^o 43, 1953).
189. *The Journal of Air Law and Commerce* (Northwestern University Chicago, Vol. 20, n^o 2, 1953).
190. Periodiek van het Koninklijk Instituut voor de Tropen (n^o 3, 1953).
191. Summaries of Doctoral Dissertations (Northwestern University, Chicago, Vol. XIX, 1951).
192. *Bulletin de Statistique* (Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Bruxelles, n^{os} 7, 8, juillet-août 1953).
193. Introduction au rapport annuel à l'Assemblée générale (Nations-Unies, 15 juillet 1953).
194. *Nations-Unies*, Conseil de Tutelle, Procès-verbaux officiels, New-York, Douzième session, 470^e, 471^e, 472^e, 474^e séance 1953).
195. *Études et documents d'éducation*, Revue analytique de l'éducation (Centre d'Information du Département de l'éducation, New-York, Vol. V, n^o 7, 1953).
196. *Anthropological Records* (University of California Press, Berkeley and Los Angeles, Vol. 12, n^o 5, 1953 ; Vol. 15, n^o 1, 1952 ; Vol. 14, n^o 2, 1953).

197. *Revista de Ensino* (Reparticao Central dos Servicos de Instrucao Publica, Luanda, n° 7, 1953).
198. *Questions d'économie* (Académie des Sciences, Moscou, 8, 1953).
199. *Boletim Municipio do Lobito* (Departamento de Propaganda e de Divulgacao cultural do Municipio do Lobito, Lobito, n° 6, 30 juin 1953).
200. *Boletim Oficial de Angola* (Administração da Imprensa Nacional de Angola, III série, nos 31, 32, 5 et 12 août 1953).
201. *Social and Economic Studies* (Institute of Social and economic research, Jamaica, Vol. 1, n° 2, juin 1953).
202. *Boletim Geral do Ultramar* (Agencia Geral do Ultramar, Lisboa, n° 336-337, juin, juillet 1953).
203. *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* (Académie Royale de Belgique, 5^e série, Tome XXXIX, 7, 1953).
204. *Touring Club du Congo belge* (TCCB, Bruxelles, n° 9, septembre 1953).
205. *Politica Social* (Instituto de Estudios Politicos, Madrid, 18, 1953).
206. *Maly politicky atlas sveta* (Bibliothèque nationale et universitaire, Praha, s. d.).
207. *Bulletin de la Société géologique* (Société géologique de Belgique, Liège, Tome 76, nos 8, 9, 10 (et dernier), mai, juin, juillet 1953).
208. *Études et documents d'éducation*, Revue analytique de l'éducation (Centre d'information du Département de l'éducation, Paris, Vol. V, n° 7, septembre 1953).
209. *Bulletin d'Information* (Association internationale de Presse pour l'Étude des Problèmes d'outre-mer, Bruxelles, n° 3, 1953).
210. Un tournant de l'histoire marocaine (Association internationale de Presse pour l'étude des problèmes d'outre-mer, Bruxelles).
211. *Sabena-Revue* (Sabena, Bruxelles, n° 11, 1953).
212. *Nouvelles d'Afrique du Sud* (Ambassade de l'Union de l'Afrique du Sud, Bruxelles, n° 44, 26 septembre 1953).
213. *Nuus uit Suid-Afrika* (Ambassade de l'Union de l'Afrique du Sud, Bruxelles, n° 44, 26 septembre 1953).
214. *Bijvoegsel bij Nuus uit Suid-Afrika* (Ambassade de

- l'Union de l'Afrique du Sud, Bruxelles, n° 44, 26 septembre 1953).
215. *Grands Lacs* (Namur, n° 1 (ou 165) septembre 1953).
 216. *La Revue coloniale belge* (Bruxelles, n° 192, 1^{er} octobre 1953).
 217. *Bulletin économique et social de la Tunisie* (Tunis, n° 80, septembre 1953).
 218. *Mededelingen van het Afrika Instituut* (Afrika-Instituut, Rotterdam, n° 9, septembre 1953).
 219. Administration Report of the Director of Agriculture for 1952 (Department of Agriculture, Ceylon, part IV, Education, Sciences and Art, (C) august 1953).
 220. *Bulletin de la Banque centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi* (Bruxelles, n° 9, septembre 1953).
 221. *Tijdschrift van de Centrale Bank van Belgisch-Congo en Ruanda-Urundi* (Brussel, n° 9, September 1953).
 222. *Dominikaansleven* (Tijdschrift der Paters Dominikanen, Brussel, n° 1, October, November 1953).
 223. *Opus Christi* (Institut de l'Enfant-Jésus de Nivelles, n° 4, 25 septembre 1953).
 224. Les grandes Missions françaises en Afrique occidentale (Institut français d'Afrique noire, Initiations africaines, Dakar, 1953).
 225. *Bulletin d'Informations économiques et sociales* (Haut-Commissariat de l'Afrique équatoriale française, Statistique générale, Brazzaville, n° 62, août 1953).
 226. *Revue des Sciences économiques* (Association des Licenciés et Docteurs sortis de l'École supérieure de Sciences commerciales et économiques de l'Université de Liège, n° 95, septembre 1953).
 227. *Études* (Paris, n° 9, octobre 1953).
 228. *The Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science* (Northwestern University School of Law, Chicago, vol. 44, n° 1, may-june 1953).
 229. *International Organization* (World Peace Foundation, Boston, Vol. VII, number 3, August 1953).
 230. *Bulletin mensuel de Statistique* (Nations-Unies, Bureau de Statistique, New-York, vol. VII, n° 9, septembre 1953).
 231. *Nouvelles d'Afrique du Sud* et Supplément aux *Nouvelles d'Afrique du Sud* (Ambassade d'Afrique du Sud, Bruxelles, n° 45, 5 octobre 1953).
 232. *Nuus uit Suid-Afrika* en Bijvoegsel bij *Nuus uit Suid-Afrika*

- (Ambassade de l'Union de l'Afrique du Sud, Bruxelles, n^o 45, 5 octobre 1953).
233. *Études camerounaises* (Institut français d'Afrique noire, Douala, Tome IV, n^{os} 35, 36, 1953).
234. *Kongo-Overzee*, Tijdschrift voor en over Belgisch-Kongo en andere overzeese Gewesten (Antwerpen, XIX, fasc. 4, 1953).
235. *Tropical Abstracts* (Royal Tropical Institute, Amsterdam, vol. VIII, n^o 19, September 1953).
236. Subsídios Para a Historia, Arqueologia e Etnografia dos Povos da Lunda (Museu do Dundo, Lisboa, 1953).
237. *Africa*, Journal of the International African Institute (International African Institute, London, Vol. XXIII, n^o 4, octobre 1953).
238. *Bulletin d'Information de l'Association de Presse pour l'Étude des Problèmes d'outre-mer* (Bruxelles, Ind/doc. 4/2, n^o 4, 1953).
239. Dr ADAM, L., Hoe Egypte onder Militair Bewind kwam (Afrika Instituut, Leiden, 1953).
240. *Leuvense bijdragen* (Leuven, n^{rs} 1-2, 1953).
241. *Bulletin analytique de Documentation politique, économique et sociale contemporaine* (Fondation nationale des Sciences politiques, Paris, n^o 4, 1953).
242. Monthly List of Official Colonial Publications (Colonial Office Library, London, Vol. 6, octobre 1953).
243. Jahrbuch des Museums für Völkerkunde zu Leipzig (Leipzig, Band XI, 1952).
244. Lud, Organe de la Société polonaise d'Ethnologie (Poznan, Tome XXXIX, 1948-1951).
245. JADWIGA SWIATKOWSKA, Stroj Lowicki (Atlas Polskich Strojow Ludowych, Poznan, 1953).
246. ADAM GLAPA, Stroj Dzieracki (Atlas Polskich Strojow Ludowych, Poznan 1953).
247. JANUSZ SWIEZY, Stroj Krzczonowski (Atlas Polskich Strojow Ludowych, Poznan, 1952).
248. MARIA ZYWIRSKA, Stroj Kurpiowski (Atlas Polskich Strojow Ludowych, Poznan, 1952).
249. ADAM GLAPA, Stroj Szamotulski (Atlas Polskich Strojow Ludowych, Poznan, 1951).
250. FRANCISZEK KOTULA, Stroj Rzeszowski (Atlas Polskich Ludowych, Poznan, 1951).

251. SEWERYN, T., *Stroj Dolno-Slaski* (Atlas Polskich Ludowych, Poznan, 1950).
252. REINFUSS, R., *Stroj Corali Szczawnickich* (Atlas Polskich Ludowych, Poznan, 1949).
253. *Grands Lacs* (Namur, n° 2 (ou 166), octobre 1953).
254. *Kultuurleven* ('T Groeit, Antwerpen, n° 8, October 1953).
255. *Nuus uit Suid-Afrika* (Ambassade van die Unie van Suid-Afrika, Brussel, n°s 46, 47, October 1953).
256. *Nouvelles d'Afrique du Sud* (Ambassade de l'Union de l'Afrique du Sud, Bruxelles, n°s 46, 47, octobre 1953).
257. *Politique étrangère* (Centre d'Études de politique étrangère, Paris, n° spécial 4, septembre-octobre 1953).
258. *Economischen Sociaal Tijdschrift* (Sint-Ignatius Handelshogeschool en U.L.S.I. Antwerpen, n°s 1-2, Februari-April 1953).
259. Books from Almqvist et Wiksell (Stockholm, s. d.).
260. *Civilisations* (Institut international des Civilisations différentes, Bruxelles, Vol. III, n° 3, 1953).
261. *Bulletin du Syndicat indépendant du personnel d'Afrique* (Léo-Kalina, n° 3, 1953).
262. *Het Leger, de Natie* (Ministerie van Landsverdediging, Brussel, n° 9, September 1953).
263. *L'Armée, la Nation* (Ministère de la Défense nationale, Bruxelles, n° 10, octobre 1953).
264. *Kashmir* (Ministry of Information and Broadcasting, Delhi, Vol. III, n° 8, August 1953).
265. Research Work (Stockholm, Almqvist and Wiksell, n° 17, septembre 1953).
266. GEORGES HARDY, *Histoire Sociale de la Colonisation française* (Éditions Larose, Paris, 1953).
267. *Tropical Abstracts* (Royal Tropical Institute, Amsterdam, Vol. VIII, n° 20, octobre 1953).
268. The Journal of the Royal Anthropological Institute of Great Britain and Ireland (Vol. LXXXII, Part II, 1952).
269. *Rivista di Etnografia* (Napoli, n° 1-4, Marzo-Dicembre 1952).
270. L'Économie belge en 1952 (Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Bruxelles, 1953).
271. *Bulletin bibliographique* (Académie des Sciences de l'Institut de France, Paris, 1953).
272. *Bulletin économique et social de la Tunisie* (Résidence générale de France, Tunis, n° 81, octobre 1953).
273. *Comptes rendus mensuels des Séances de l'Académie des*

- Sciences coloniales* (Académie des Sciences coloniales, Paris, Tome XIII, 1953, VII).
274. *Bulletin d'Informations économiques et sociales* (Haut-Commissariat de l'Afrique équatoriale française, n° 63, septembre 1953)
 275. *Bulletin d'Information de l'Association internationale de presse pour l'étude des problèmes d'outre-mer* (Bruxelles, Irk/Doc 5/1, n° 5, 1953).
 276. *Communications from the School of African Studies* (University of Cape Town, New Series, n° 27, July 1953).
 277. *New Publications in the United Nations headquarters Library* (Nations-Unies, New-York, Vol. IV, n° 12, August 1953).
 278. *The March of India* (Ambassade des Indes, Bruxelles, Vol. V, n° 6, July-August 1953).
 279. *Missionary Influence as a Political Factor in the Pacific* (Helsinki, 1953).
 280. *Revue analytique de l'Éducation* (Centre d'information du Département de l'Éducation, UNESCO, Paris, Vol. V., n° 8, octobre 1953).
 281. *Orientalia Suecana* (Uppsala, Vol. II, fasc. 1, 1953).
 282. *Bulletin économique et social de la Tunisie* (Tunis, n° 81, octobre 1953).
 283. *Études d'Outre-Mer* (Institut Français d'Outre-Mer, Marseille, septembre 1953).
 284. *Bulletin de l'Union des Femmes coloniales* (Bruxelles, n° 143, octobre 1953).
 285. *Bulletin de Statistique* (Institut National de Statistique, Bruxelles, n° 9, septembre 1953).
 286. *Territoires non autonomes* (Nations-Unies, New-York, 1953).
 287. *Accessions List* (Institute of Colonial Studies, Library, July-September 1953).
 288. *Articles on Colonial and Common Wealth Matters in selected periodicals* (Institute of Colonial Studies, Issue n° 12, July-September 1953, Oxford).
 289. *Ethnographic Survey of Africa* (International African Institute, London, Part III, part IV, part VIII, the Southern Nilo-Hamites, part VIII, the Tiv of Central Nigeria).
 290. *Plano Salte, Relatório e contas da Administração Geral (1949-1951)*.
 291. *Bulletin mensuel des statistiques du Congo belge et du Ruanda-*

- Urundi* (Section des Statistiques du Gouvernement général, Léopoldville, n° 32, juin 1953).
292. *Revue universitaire suisse* (Office central universitaire suisse, Zurich n° 4, 1953).
293. *Anthropos*, Revue internationale d'Ethnologie et de Linguistique (Anthropos Institut, Posieux, Freiburg, Vol. 48, fasc. 5-6, 1953).
294. *Mémoire de l'Institut français d'Afrique noire* (Institut français d'Afrique noire, Dakar, n° 7, 1949).
295. *Boletín de la Biblioteca Nacional* (Lima-Peru, n° 14, Diciembre de 1951).
296. *Nuus uit Suid-Afrika* (Ambassade de l'Union de l'Afrique du Sud, Bruxelles, 40, 51, 52, novembre 1953).
297. *Nouvelles d'Afrique du Sud* (Ambassade de l'Union de l'Afrique du Sud, Bruxelles, 50, 51, 52).
298. *News Bulletin* (Ambassade de la République de Chine, Bruxelles, n° 31, novembre 1953).
299. *Problèmes d'Afrique centrale* (INUTOM, Bruxelles, n° 21, 1953).
300. *Resolutions. United Nations* (New-York, supplément n° 1, juin, juillet 1953).
301. *Beelden uit Kongo* (Gouvernement-generaal, Leopoldstad, B. ar. 50).
302. *Kongolese Actualiteit* (Gouvernement-Generaal, Leopoldstad, B. n^{rs} 119, 120, 121, 122, 123, 124).
303. *Pages congolaises* (Gouvernement général, Léopoldville, B. n° 37).
304. *Actualité congolaise* (Gouvernement général, Léopoldville, B. n^{os} 135, 136, 137, 139).
305. *Tropical Abstracts* (Royal Tropical Institute, Amsterdam Vol. VIII, n° 21, October 1953).
306. *Lovania* (Groupement du Katanga, Léopoldville, n° 27, 2^e trimestre 1953).
307. *Bulletin militaire* (État-Major de la Force Publique, Léopoldville, n° 61, octobre 1953).
308. *Bulletin de l'Institut interafricain du Travail* (Bamako, n° 1, août 1953).
309. Le Cinquantenaire de l'École française d'Extrême-Orient (Hanoi, 1953).
310. *Atti della Accademia Nazionale dei Lincei* (Roma, Vol. VII, 7-12 ; Vol. VIII, 1, 2, 3, 4, 1953).

311. Overdruk uit *Kongo-Overzee* (Antwerpen, XIX, 4, 1953).
312. Rapport de Foreami sur l'Activité durant l'année 1952 (Bruxelles, s. d.).
313. Métiers sans Frontières (Département de l'Information des Nations-Unies, New-York, 1953, 1-2).
314. *Monthly Bulletin of Statistics* (Nations-Unies, New-York, Vol. VII, n° 10, 1953).
315. Selected List of Periodical Articles (United Nations, New-York, n° 7, 1953).
316. *Bulletin Officiel du Congo belge* (Ministère des Colonies, Bruxelles, 1^{re} partie, n° 21-1^{er} novembre ; 2^e partie, n° 21-1^{er} novembre, annexe 1, 1953).
317. Journée de l'éducation, rapports (Ligue de l'Enseignement, Bruxelles, suppl. au n° 3, Document n° 141, 1953).
318. *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* (Académie Royale de Belgique, Bruxelles, 5^e série, Tome XXXIX, 1953, 8-9).
319. *Bulletin d'Information* (Comité national pour le développement de l'épargne mobilière, Bruxelles, n° 8, novembre 1953).
320. Catalogues (Institut français d'Afrique noire, Dakar, VII, IX, X, 1952).
321. *Mémoires de l'Institut français d'Afrique noire* (Dakar, n° 1, 1939 ; 2, 1940 ; 3, 1942 ; 4, 1942 ; 5, 1942, 6, 1944).
322. *Portugal Em Africa*, Revista de Cultura Missionaria (Lisboa, n° 59, setembro-outubro, 1953).
323. Wissenschaftliche Verlagserscheinungen (Wiesbaden, s. d.).
324. *Études* (Paris, Tome 279, n° 10, novembre 1953).
325. Bijdragen tot de taal-, land- en volkenkunde ('s Gravenhage, Koninklijk Instituut voor Taal-, Land- en Volkenkunde Deel 109, III, 1953).
326. *Paideuma* (Frankfurt am Main, Band V, Juni 1953, Heft 6).
327. *Mededelingen van het Afrika Instituut* (Afrika-Instituut, Rotterdam, n° 10, 1953).
328. *Tijdschrift voor Indische Taal-, Land- en Volkenkunde* (Koninklijk Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen, Batavia, deel LXXX, 1, 2, 3, 4, 1940 ; deel LXXXI, 1, 2, 3, 4, 1941 ; deel LXXXII, 1, 1942 ; deel LXXXII, 2, 3, 4, 1948 ; deel LXXXIII, 1, 2, 3, 4, 1949 ; deel LXXXIV, 1-2, 3, 4, 1951 ; deel LXXXV, 1, 1952).

Les remerciements d'usage Aan de schenkers worden de
sont adressés aux donateurs. gebruikelijke dankbetuigingen
toegezonden.

La séance est levée à 16 h 15.

La prochaine séance est fixée au lundi 21 décembre
1953.

R. P. J. Van Wing. — Décès de M. Emmanuel Capelle.
(Floreffe, 26-2-1905 — Woluwé-Saint-Lambert, 19-8-1953).

Ce n'est qu'aujourd'hui que nous avons l'occasion de rendre hommage à la mémoire de notre confrère *Emmanuel Capelle*, décédé le 19 août dernier.

M. *Capelle* était membre correspondant de l'Institut depuis trois ans. Un des arguments qui avaient motivés sa nomination était sa belle étude sur la Cité indigène de Léopoldville. Mais ce n'était pas seulement pour un livre que l'Institut l'avait honoré ; c'était pour sa vie tout entière. M. *Capelle* était un fonctionnaire modèle, modèle de droiture de conscience, d'intégrité morale, de dévouement total. C'est principalement comme chef de la population noire de Léopoldville qu'il a déployé ce dévouement, jusqu'à l'extinction de ses forces physiques. On peut dire que M. *Capelle* est mort victime de son dévouement pour les noirs. Il a ainsi splendidement honoré notre Institut, et nous garderons de lui un souvenir fidèle.

16 novembre 1953.

**Th. Heyse. — Journal de route de Charles Lemaire :
Reconnaissance des sources du Ye-Yi (avril-mai 1903).**

Charles LEMAIRE (1863-1926) fut chargé par Léopold II d'une mission scientifique à accomplir dans l'enclave du Lado et le territoire du Bahr-el-Ghazal donné à bail au Souverain par l'accord anglo-congolais du 12 mai 1894. Après Fachoda, les Anglais avaient proposé de remplacer le bail par une cession en toute souveraineté à l'État de certaines régions. LEMAIRE devait faire la reconnaissance de celles-ci. Le Roi voulait en connaître la configuration et la nature exacte actuelle. Lemaire dirigea la mission de 1902 à 1905.

Le journal de route, qui couvre 95 pages, est écrit de la main de LEMAIRE et se rapporte à la reconnaissance menée aux sources du Ye-Yi du dimanche 19 avril 1903 au mardi 12 mai suivant.

Il contient quelques réflexions et considérations sans rapport avec l'objet scientifique de la mission et que la Commission d'Histoire a proposé d'omettre dans la publication. D'ailleurs, LEMAIRE ne pouvait s'immiscer en rien dans l'administration du pays.

Le commandant LEMAIRE a publié, en 1905, le résultat des observations astronomiques, magnétiques et altimétriques de la mission scientifique du Congo-Nil, avec une carte de l'itinéraire de l'expédition (Bruxelles, Bulens, in-folio, 53 pp.). Tel qu'il fut rédigé minutieusement par le chef de la mission, le journal fait connaître les premiers contacts de l'explorateur avec la région parcourue et les populations qu'il a rencontrées. Il nous a paru opportun de la comprendre dans la série des mémoires de la Section morale et politique de l'Institut, comme une contribu-

tion intéressante à l'histoire de l'évolution des connaissances ethnographiques et géographiques de cette partie du continent africain.

L'importance des travaux scientifiques de Ch. LEMAIRE a été signalée par J. LECLERCQ, membre de l'Académie Royale de Belgique, dans le numéro d'avril 1926 de la revue *Congo* (pp. 564-566) : Élisée RECLUS en a reconnu, jadis, les grands mérites.

Ajoutons que le *Journal* est accompagné de photographies de l'époque, particulièrement réussies et qui présentent un réel intérêt historique.

Nous nous référons, pour le surplus, à la communication faite à la séance du 8 juillet 1953 de la Commission d'Histoire de l'Institut Royal Colonial Belge et insérée dans le *Bulletin des Séances* de 1953, pp. 905-930.

Nous vous proposons l'insertion du *Journal de route de la reconnaissance des sources du Ye-Yi*, dans les mémoires in-8° de la Classe.

16 novembre 1953.

**Mgr J. C. J. Cuvelier. — Relations sur le Congo
du Père Laurent de Lucques.**

A la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècle, plusieurs missionnaires Capucins écrivirent des relations sur le Congo. Mentionnons celles des Pères ANDRÉ DE PAVIE, LUC DE CALTANISSETTA, MARCELLIN D'ATRI, LAURENT DE LUCQUES, JOSEPH DE MODÈNE. Ces relations mériteraient d'être publiées. Elles complètent les données des Archives de la Propagande, peu abondantes pour cette période.

Nous présentons à l'Institut les relations du P. LAURENT DE LUCQUES qui fut missionnaire au royaume de Congo de 1700 à 1720. Elles sont extraites des Archives des Capucins de Montughi (Florence).

Ces relations sont très intéressantes pour l'historien qui y trouvera des précisions sur l'époque peu connue de la désorganisation du royaume de Congo. Elles seront utiles à l'ethnographe, parce qu'elles décrivent les coutumes et les pratiques du pays. Le missiologue assurément y puisera beaucoup de renseignements de grande valeur.

16 novembre 1953.

**R. P. G. van Bulck. — Mission linguistique Afrika-
IRSAC (1949-51).**

La mission linguistique de 1949-51 (janvier 1949-mai 1951) au Congo belge fut réalisée dans le plan de l'Institut international Africa, qui organisa une mission internationale pour enquêter le long de la frontière linguistique bantou-soudanaise et codifier toutes les langues et dialectes en usage le long de cette frontière, du Cameroun à l'Ouest jusqu'au Kenya à l'Est.

Au Congo belge, les enquêtes ont porté sur 438 spécimens de langues et de variétés dialectales (langues nilotiques, niloto-hamitiques, soudanaises, bantoues, bantouïdes et langues de Pygmées).

L'objectif principal de la mission a pu être atteint :

1^o On a pu fixer avec précision, la frontière entre les langues bantoues et non bantoues ;

2^o On a pu, pour chacune des langues en usage le long de cette frontière, non seulement recueillir un vocabulaire (minimum de 500 mots) mais également des renseignements suffisamment complets pour permettre l'élaboration d'une grammaire schématique (morphologie, syntaxe, phonétique et tonémique) ;

3^o On a pu dresser une carte linguistique détaillée, où figurent les limites de toutes les langues et dialectes. Les minutes ont été dressées village par village, chefferie par chefferie sur la base des cartes territoriales.

La Commission de Linguistique de l'I. R. C. B. a voulu prendre à sa charge la publication de la documentation linguistique recueillie. Elle sera groupée en fascicules de langues apparentées ; l'ensemble comportera 35

fascicules, soit 16 pour les langues bantoues, et 19 pour les langues non bantoues. La documentation se rapportant aux langues du Tchad pourra fort probablement être publiée par l'Office national français de Recherche scientifique. Une synthèse globale sera publiée par l'Institut international Africa dans le *Report of the Bantu-Sudan Ligue*. Sous peu, l'auteur présentera à l'Institut le manuscrit du rapport complet de cette mission.

Une double méthode d'enquête ayant été élaborée (l'une pour langues bantoues, l'autre pour langues non bantoues) et ayant fait maintenant ses preuves, celle-ci pourra dès lors être appliquée également aux autres régions du Congo belge, qui n'ont pas pu être visitées par la Mission internationale.

16 novembre 1953.

V. Gelders. — Le monde primitif et ses transformations (1).

Le titre peut paraître ambitieux, mais le livre est mince, ce qui ne veut pas dire que la matière n'en soit pas précieuse.

Il réunit six leçons données à la Cornell University et répétées en partie à l'Université de Paris en français.

L'objet est de rechercher les modifications apportées à l'humanité par l'avènement de la « civilisation », c'est-à-dire par le passage de la vie précivilisée à la vie civilisée. L'auteur se laisse largement guider par les travaux du professeur V. Gordon CHILDE qui étudia ces phénomènes en particulier dans le Vieux Monde, où il distingue trois « révolutions » : celle de la production des vivres, la révolution urbaine et la révolution industrielle. L'auteur met en doute la soudaineté en ce qui concerne les deux premières, et il hésite à leur appliquer une qualification qui l'implique.

L'objet de l'auteur va au-delà de celui de son guide pour remonter à l'essence des phénomènes pris comme formant un ensemble. Il s'en écarte même en ne considérant pas comme capitalement significatives les transformations technologiques, et il met l'accent davantage sur les manifestations spiritualistes que sur celles d'ordre matérialiste.

Il considère comme « précivilisés » les peuples avant l'apparition chez eux des premières villes. Il donne la préférence à ce terme sur ceux de « primitifs » ou de « préhistoriques » ou de « *folk society* » (société villageoise), tout en utilisant ceux-ci, mais sans leur donner de valeur

(1) *The primitive World and its Transformations*. Robert REDFIELD, Ithaca, New York, 1953, Cornell University Press 185 pp., 21,5 × 13,5 cm.

spécifique. Il entend rechercher ce qui les caractérise et les distingue des sociétés civilisées, mais ne donne pas à ces caractéristiques une portée distinctive absolue ; il leur attribue seulement une signification importante dans les sociétés concrètes que découvrent les ethnologues et les archéologues. Seule la dernière des six leçons est d'inspiration anthropologique.

I. — La Société humaine avant la Révolution urbaine.

La première leçon décrit les conditions de la vie humaine avant la civilisation. La préhistoire révèle la dispersion de l'espèce humaine sans aucune concentration. Les groupements épars ont-ils eu quelque chose de commun ? Le rapprochement entre l'archéologie et l'ethnologie fournit la réponse. Les non-civilisés d'aujourd'hui ne diffèrent guère de ceux d'antan. Malgré les modifications que les premiers ont subies, ils sont restés jusqu'à présent sans être affectés par la civilisation. La petitesse de leurs groupements, leur isolement, leur analphabétisme les caractérisent bien moins que le genre de leurs pensées et de leurs croyances. L'ethnologue et l'archéologue se renforcent mutuellement pour les découvrir ; sans celles que l'ethnologue décèle, l'archéologue pourrait rester confiné dans des compréhensions matérialistes des vestiges ; en contre-partie l'un éclaire l'autre sur l'histoire quand il ne subsiste pas de traces de relations humaines.

Le passage de la cueillette alimentaire à la culture fut incontestablement une transformation capitale ; il rendit possible l'avènement de la civilisation mais ne la constitue pas ; celle-ci peut naître indépendamment de l'agriculture (pays de pêche). C'est la constitution des villes qui est vraiment déterminante ; elle transforme la conception de la vie et de l'univers.

La petite communauté est ainsi faite que chacun s'y

connaît ; elle s'enferme sur elle-même et se suffit à elle-même. Le commerce ne porte dès lors que sur des articles non essentiels, puisque toutes les communautés sont identiques dans l'isolement. Le sens de solidarité du groupe est très puissant. Dans chacun tous les membres sont semblables, sauf hommes et femmes : il n'y a pas de spécialistes complets.

Dans ces communautés réduites, les relations entre leurs membres sont celles de la condition, de l'état des personnes (*personal status*) et non des relations quasi mécaniques comme celles qui se créent entre les gens des villes ; elles ne sont pas basées sur le rôle utile des personnes. Par extension, cette conception personnelle s'applique à la nature et à l'univers qui sont présentés sous une expression anthropomorphique.

La parenté sert de base à toutes les classifications. La famille en est le noyau. Sans doute les intérêts économiques de tous sont identiques, mais les mobiles sont au premier chef non économiques, dominés par les traditions, la religion, la morale. Ce sont les villes qui ont été le berceau de la solidarité « organique », tandis que dans les sociétés précivilisées de jadis et d'aujourd'hui les relations sont basées sur la conception commune des finalités de la vie bonne auxquelles tout s'ordonne. Il n'y a pas de contrôle formel des actions ; celles-ci relèvent de l'inconscient, de la nécessité même d'exister ; les principes de rectitude sont en grande partie tacites ; les institutions et leurs modifications ne sont pas raisonnées. Ces sociétés tiennent ensemble par des aperceptions éthiques directes, non exprimées. La comparaison avec une bande de loups ou un troupeau de moutons est donc susceptible d'induire en erreur.

Mais l'archéologie ne révèle pas ce côté moral, parce qu'il ne se traduit pas dans les objets, tout comme l'intensité de la vie religieuse et morale de certaines tribus d'aujourd'hui ne s'exprime pas dans les choses qu'elles

confectionnent. Il est légitime d'inférer des unes aux autres que toutes avaient et ont les mêmes aptitudes que nous-mêmes à la sensibilité morale.

Il y a des cultures « maigres » et des cultures « riches ». Les secondes ne dépendent pas du développement technique, bien que la lutte désespérée pour l'existence élémentaire ne les favorise pas ; l'ordre moral n'en est pas moins présent.

La distinction entre l'ordre technique et l'ordre moral sépare les cultures civilisées des cultures précivilisées ou primitives, par exemple la division du travail ; l'ordre moral est essentiellement humain, religieux ou non. Toutes les autres formes de coordination sont d'ordre technique : elles reposent sur l'utilité ; l'homme y est comme une chose ; il peut être une chose. La société civilisée est celle où les relations entre les deux ordres sont radicalement différentes de ce qu'elles sont dans les autres. La civilisation existe dans la mesure où la société s'est développée en s'éloignant des sociétés précivilisées. La civilisation est l'ensemble des choses qui s'ajoutent à la société primitive. Les civilisations ne s'éloignent pas toutes de la société antérieure par les mêmes voies. Prises ensemble elles sont la *civilisation*, un mode de vie différent de la vie villageoise.

La différence entre l'ordre moral et l'ordre technique fait comprendre la distinction. La civilisation la développe. L'ordre technique apparaît non seulement dans le domaine matériel mais dans tous les autres. Dans les sociétés civilisées, l'ordre moral n'est plus prédominant : les rapports entre les deux ordres sont variables et complexes. Ces variations opèrent des changements profonds dans la nature de l'être humain. Dans la société civilisée, l'ordre moral s'affaiblit, mais il est repris en mains par des organismes indépendants.

II. — Histoire ultérieure des sociétés villageoises.

La deuxième partie retrace la genèse de la civilisation, et la communication d'une civilisation, celle de l'Occident, à toutes les autres sociétés civilisées ou non, moins souvent par conversion que par contrainte.

L'œuvre des villes fut de refaire l'homme. Elles ont donné naissance à l'appellation de « paysans ». Il n'y avait pas de paysans avant les premières villes. Le paysan est un indigène rural dont la vie tient largement compte de la cité, économiquement, politiquement et moralement. La monnaie y joue un grand rôle. La communauté paysanne est à double face : à l'intérieur elle est précivilisée ; à l'extérieur elle est fonctionnelle et juridique. L'étranger est dans le village, il n'est pas du village ; il peut y devenir familier.

La ville procure les divertissements, l'écriture. Le paysan a conscience de faire une société avec le citadin, et il a conscience qu'il lui est supérieur en certaines qualités morales.

Tout cela est ainsi depuis Hésiode. Le paysan raccorde l'ordre ancien et l'ordre nouveau, l'ordre moral et l'ordre technique.

Certains précivilisés peuvent être mieux disposés que d'autres pour une telle évolution paysanne qui peut aller du simple contact local au plus complexe, avec des sociétés profondément différentes. Une partie même importante de la population peut demeurer en dehors de cette évolution, donc admettre certains contacts sans devenir paysanne.

A ce stade on distingue souvent deux catégories de lettrés : les uns restent enfermés dans leur culture, ils la systématisent et la raisonnent ; les autres, l'*intelligentia*, introduit et répand la culture étrangère ; elle est partagée, parfois tiraillée entre deux mondes ; les deux tendances peuvent apparaître chez les mêmes individus.

Il peut se former ainsi des sociétés enclavées, gardant une certaine indépendance morale, mais le cas est beaucoup plus fréquent de sociétés « impérialisées » dominées par une civilisation envahissante ; si elles ne sont pas exterminées, elles subissent plus ou moins l'assimilation ; la réaction peut aussi ranimer la culture locale, en produire l'extension, la généralisation.

Ce sont surtout les migrations qui ont produit l'expansion des civilisations. Au contraire, certains noirs immigrés d'Amérique et certaines tribus indiennes ont reformé des sociétés précivilisées, parfois moins civilisées qu'elles ne l'avaient été jadis, mais leur culture est souvent formée de plus d'éléments étrangers qu'indigènes. Il se développe aussi des groupes professionnels quasi folkloriques. Dans les transformations de l'ordre moral, qui est caractéristique de ces sociétés, on note une double tendance à la destruction de l'ordre ancien et à la reconstruction d'un ordre nouveau.

L'accélération de l'ordre technique amène la confusion dans l'ordre moral. L'hétérogénéité est la première caractéristique de la cité, ancienne ou moderne ; elle jette le trouble dans l'ordre moral. Civilisation est déracinement. Elle s'accompagne de prolétarianisation à l'intérieur, d'une fraction de ses habitants, et à l'extérieur, de groupes en réaction contre elle : cette réaction se marque par le ressentiment consécutif à la conscience d'être déshérité de sa place ancestrale dans la société. Le prolétariat n'a pas de « style de vie » qui permet de rapprocher le Lapon du Bédouin, comme c'est le cas pour les paysans de tous les pays ; la cité détruit les styles de vie, car elle substitue le changement d'existence à la tradition.

III. — La civilisation et l'ordre moral.

Nulle part, avant qu'il y eut des villes, l'ordre moral n'eut à lutter pour se maintenir, et aucun ne chercha à

s'étendre. Le prédicateur de conversion et de régénération morales est une créature de la civilisation. La séparation des gens des villes et des gens de la campagne forme l'une des frontières principales dans les relations humaines. Le double processus de la démolition et de la reconstruction de l'ordre moral coïncide avec le phénomène de civilisation. Pour l'illustrer, l'auteur fait le parallèle entre la communauté Maya du Yucatan avant la conquête espagnole et la communauté romaine avant les conquêtes qui ont créé l'Empire romain. Notamment, la société originaire, douée d'un ordre moral fort dominant l'ordre technique, a donné naissance dans son propre sein à une civilisation ou une classe ou une élite qui fait avancer certaines idées de l'ordre moral traditionnel.

Cet ordre moral est affecté par deux événements : le développement de l'ordre technique et la multiplication des contacts qu'entraîne celle des communications. Il n'y a pas lieu de les distinguer ; dans les deux cas l'ordre moral et son autorité sont ébranlés.

Ceci revient à dire que les convictions éthiques de l'homme varient uniquement avec ces facteurs, et à identifier avec eux la civilisation. C'est faire de la civilisation l'ennemi de l'ordre moral, et ne voir comme effet de la civilisation que le déclin de l'ordre moral. On constate en quelque sorte un mouvement parallèle d'émulation entre l'ordre technique et l'ordre moral, où le premier prend les devants et le second reste en retard tout en cherchant à rattraper le premier.

L'évolution plutôt matérialiste de l'histoire humaine qui vient d'être esquissée doit donc au moins recevoir un correctif. Dans quelle mesure les idées deviendront-elles elles-mêmes des agents causatifs de transformation dans la vie humaine ? Pour l'Occident au moins une vue purement matérialiste de l'histoire est insoutenable. Le trait distinctif de la civilisation moderne est le nombre d'institutions dont l'origine doit être retracée dans le soutène-

ment de quelque idée. A présent l'ordre moral se régénère lui-même. Il ne suffit donc pas de dire que l'ordre technique est destructif de l'ordre moral ; il faut reconnaître que les effets de l'ordre technique comprennent la création d'ordres moraux nouveaux. La civilisation stimule les peuples à la création morale. La civilisation est aussi l'opération des idées dans l'histoire. C'est le renouvellement par elles de la vérité religieuse et éthique, laquelle n'aurait pas existé sans le développement de l'ordre technique, qui est l'aspect premier et le plus obvie de la civilisation. Il faut l'affirmer, malgré l'évidence, pour corriger l'enseignement des archéologues, des historiens et des ethnologues.

Les grandes religions visant à inclure l'humanité entière dans l'« ordre moral nouveau », sont nées à une époque où les cultures locales avaient été brisées et où des milliers de gens avaient perdu le sens du but dans la vie. L'immense force créatrice que représentent ces religions a été rendue possible par la nature expansive et désintégrant de la civilisation elle-même.

Nombreux sont les prophètes surgis à la suite d'un malheur local, et « c'est parmi les juifs opprimés, et de l'immense idée créative d'une divinité universelle unique et d'un ordre moral impératif universel, qu'est né le Christianisme ».

IV. — La conception primitive du monde et la civilisation.

La conception du monde est à certains égards l'expression qui spécifie un peuple. Par opposition à sa culture, à son éthique, à son caractère national qui le définissent de l'intérieur, la conception du monde est la manière caractéristique dont un peuple envisage l'univers extérieur ; cependant, le terme est utilisé parfois dans un sens large qui inclut les traits internes ; au propre il désigne la structure des choses telle que l'homme les

perçoit, la façon dont chacun se voit par rapport à tout ce qui est « autre », y compris les choses et les êtres et concepts invisibles. L'histoire comme la nature en font partie. Le propre de l'ensemble est qu'il possède une structure reconnue, conçue avant tout comme ayant une existence.

Déjà dans la société primitive quelque différence existe entre la conception du monde de la majorité et la cosmologie de certains qui réfléchissent. A mesure que la civilisation avance la différence devient plus grande. Cependant nous connaissons mieux la conception du monde d'un Indien que celle d'un habitant ordinaire de New-York, tandis que certains théoriciens de la physique ne sont guère représentatifs que d'eux-mêmes, bien qu'ils puissent influencer la cosmologie d'une société civilisée.

Quel est le fonds de vérité de toutes les conceptions du monde ? La tendance actuelle à universaliser l'humain prend la place de celle antérieure qui s'attachait aux différences. Qu'est-ce qui est vrai de tous les hommes ? c'est une vieille question qui renaît. La conception du monde est ainsi une façon de caractériser la nature humaine universelle. Les études dans cette voie sont encore peu avancées.

Comme chacun n'aperçoit le monde qu'à travers soi-même, la perception de la nature humaine ne serait-elle que généralisation de la personnalité ? D'autre part, la conception du monde implique la perception de différences qualitatives en connexion avec les groupes, par exemple entre hommes et femmes. D'autres anthropologues, partant de la famille nucléaire, mettent, à l'avant-plan la différence de groupes qui mène à la distinction fondamentale entre « Nous » et « Eux ».

On peut aussi inclure dans la conception universelle du monde la distinction entre l'humain et le non-humain. Aucun peuple n'identifie l'homme avec les animaux, les choses et l'invisible.

Les transformations historiques opèrent des modifications dans le temps.

Quelles que soient les différences, les hommes se considèrent comme étant autre chose que ce qu'on appelle la Nature, et en quelque sorte le monde est le même pour tous : ciel et terre, eau et feu, etc... existent pour tout le monde, ainsi que l'espace et le temps. La naissance et la mort, les phases et les phénomènes de la vie, etc... sont communs à tous, mais la partie animale de la nature humaine est moins importante que l'attitude humaine à son égard. Chez tel peuple, cette attitude est affective plutôt que cognitive ; il y a peu de systématisation intellectuelle, et la structure de l'univers est très lâche. Chez tel autre, elle est plus claire, et la place centrale est occupée par la préservation de l'harmonie entre Dieu, la nature et l'homme dans un système durable. Chez les anciens Mésopotamiens, l'univers est un « ordre de volontés » où toutes choses sont rangées dans un vaste complexe hiérarchique de puissances. La recherche de l'univers conduit à la recherche des différences, et l'examen de celles-ci ramène à reconnaître des universaux. Peut-être chez les modernes y a-t-il non plus une seule mais plusieurs conceptions du monde comprises entre deux extrêmes : un ordre de la matière où l'homme est entraîné dans un tourbillon, et un ordre de l'expérience intime où se posent les problèmes et les choix.

L'aspect prédominant est celui d'un tout ordonné. Le chaos absolu est inconcevable : la notion de loi est inéluctable, mais tout système combine avec la régularité une idée de caprice à laquelle se relie les notions de bien et de mal et celle de liberté. Cet ordre est-il immanent ou imposé par une volonté supérieure ? Les diverses conceptions du monde se partagent entre les deux thèses ou les combinent. Elles se succèdent aussi dans l'histoire, où elles suivent alors l'avènement de la civilisation. Ni une divinité absolue, ni une loi naturelle entière-

ment profane ne sont concevables dans un état sauvage ou barbare avant la naissance des villes.

Une autre grande transformation de l'histoire est la recomposition de la conception du monde par l'esprit de réflexion. L'archéologie ne livre à cet égard que de très simples indices. C'est par l'examen des conceptions du monde chez les peuples primitifs du temps présent que nous pouvons tenter de retracer le contenu générique de la conception du monde précivilisé. Trois points sont à relever : le premier est l'absence de distinction entre le personnel, le naturel et le sacré ; le deuxième, qui en découle, est l'absence d'opposition entre l'humain et le non-humain, et le sens d'une association, en ce sens qu'on pourrait dire que l'attitude est celle de mutualité où l'obligation sentie est de faire ce qui incombe à chacun pour maintenir le tout dont l'homme est une partie ; la troisième est que l'humain et le non-humain sont liés dans un ordre moral, l'univers étant un tissu de devoirs et de jugements éthiques et non pas un système indifférent, et les actions humaines envers la nature étant limitées par des considérations morales, par des notions de justice immanente ; cette conception est encore très commune chez les jeunes enfants dans les sociétés modernes, mais chez eux elle s'affaiblit avec l'âge, tandis que chez les primitifs elle se renforce. L'une des grandes transformations de l'esprit humain est le renversement de ces trois points ; l'homme sort de l'unité de l'univers qu'il perçoit comme indifférent envers lui ; la morale et la religion luttent d'une façon ou d'une autre pour rendre compte d'un univers physique insoucieux de l'homme.

Cette transformation s'étend sur une grande partie de l'histoire humaine. Son point de départ est déjà présent chez les sociétés primitives dans la manière de traiter les objets et les outils qui environnent l'homme de près. Graduellement l'homme se place à l'écart et voit successivement Dieu-Nature, Dieu sans la Nature et la

Nature sans Dieu. Le développement ultérieur de la conception du monde, dans laquelle Dieu et l'homme sont séparés de la nature, peut être attribué presque entièrement au monde occidental qui tend à considérer que l'application de la science physique à son bien-être matériel est l'attribution suprême de l'homme sur la terre.

V. — « L'homme se fait lui-même » (V. Gordon Childe).

Ce titre n'est pas pris ici dans le sens que lui donne CHILDE qui étudie le développement sans plan des groupes humains, tandis que ce qui est visé ici c'est le développement délibéré, où l'homme tend à modifier lui-même sa condition. C'est l'Occident qui a inventé le progrès et la réforme ; l'Orient ne connaît guère que la révolution. Refaire intentionnellement la société est une conception de l'homme civilisé, peut-être uniquement de l'homme moderne. Avant Platon, les visions de certains prophètes étaient des rêves, non des plans. Elles sont le plus souvent des protestations contre le pervertissement des mœurs, mais elles sont une étape entre les mythes primitifs et les plans de réformes.

Dans la société primitive, l'homme ne cherche pas à transmettre sa propre nature, comme nous le faisons dans l'éducation.

L'homme se fait donc lui-même en un double sens, mais dans tous les deux le civilisé se distingue du non-civilisé. Il en résulte une constatation et un problème : la constatation est le passage de la société populaire à la société civilisée par l'apparition et le développement de l'idée de réforme ; le problème est celui des origines de cette conception, s'il s'en trouve, dans la société primitive. On n'en découvre guère de traces chez les ethnologues ; l'esprit de critique et de création y est rarement signalé par eux.

On peut penser que la philosophie des primitifs est mise en mouvement par celui qui la suscite en l'étudiant ;

cela n'empêche pas d'admettre qu'il peut exister chez le non-civilisé une pensée réfléchie, critique et créative. Elle semble être le propre de quelques personnalités isolées qui se sont livrées à la spéculation sur le sujet des conceptions traditionnelles. Mais ce sont les prêtres des civilisations qui l'ont systématisée dans la réinterprétation par la théologie. La civilisation apparaît dans la culture de l'idée des fins dernières : elle ébranle l'ordre moral et le reprend en charge par le raisonnement. Mais ce n'est pas encore un plan d'action pour changer le monde et l'homme : l'éducation se contente encore de former l'enfant à l'image du père. Les deux institutions, éducation et association, ne visent qu'à reproduire le mode courant d'existence. Elles visent à la continuité, tandis que l'éducation moderne vise à la discontinuité ; la première reste encore la conception populaire, tandis que la seconde y voit un mécanisme de changement en vue de construire un monde meilleur. Le conflit produit par cette nouvelle dimension donnée à l'éducation est un produit de la civilisation moderne.

L'esprit de réforme ne se découvre pas non plus dans les associations, secrètes ou autres, des peuples primitifs : il peut y avoir changement social substituant une autorité à une autre, mais non un programme de réformes. Les sociétés primitives ne sont pas immuables, mais le changement social ne démontre pas l'existence d'un esprit de réforme. Dans les sociétés civilisées anciennes comme dans les sociétés primitives, les rénovateurs prétendent restaurer la pureté du passé et non bâtir une société différente. Dans la société moderne il existe beaucoup d'associations de conservation, mais ce n'est que chez elle qu'existe l'association de réforme avec un programme d'action.

La crise principale de la société primitive est celle qui résulte de l'emprise de la civilisation. La mythologie sur laquelle cette société repose, et qui est la vision rétrospec-

tive de la constitution du monde et de ses origines, se heurte à la civilisation qui est une vision en perspective. La société moderne a aussi ses mythes : ils sont révolutionnaires. Certaines mythologies primitives peuvent contenir le germe latent d'un mythe « prospectif », mais il ne se développe pas de lui-même ; encore coïncide-t-il souvent avec la fable du retour au passé bienheureux. Dans les grands mythes des peuples civilisés modernes, il s'agit d'une société telle qu'il n'en a jamais existé : l'esprit de réforme qui rend la civilisation si différente de l'existence précivilisée commence avec le grand rêve révolutionnaire d'un monde humain refait selon les desseins humains.

Il y a eu des réformateurs dès les civilisations anciennes ; on les chercherait vainement dans les sociétés primitives ; il n'est pas certain que celles chez qui des réformes profondes se sont produites à l'époque contemporaine n'aient pas subi l'influence européenne au moins indirecte.

Le réformateur ne semble donc pas exister. Les changements qui peuvent se produire dans des sociétés que la civilisation n'a pas affectées sont très faibles dans l'état d'isolement. Ils se produisirent en général en présence de circonstances incompatibles avec les règles anciennes. Certains auteurs prouvent que la législation existe dans la société primitive ; les conflits de normes entraînent des amendements conscients, mais ils restent légers.

Mais la nature humaine n'est pas différente, et les sociétés primitives sont susceptibles de changement rapide quand les faits l'exigent. Le progrès est promptement contagieux, et rien ne s'oppose dans les aptitudes naturelles à son adoption immédiate. La civilisation en apporte les facteurs ; elle est la démolition des façons d'agir anciennes. Le réformateur est un perturbateur, mais lorsque le trouble existe — et il est inhérent à la

civilisation — le réformateur change les choses ou change le peuple. Les primitifs ne sont pas des réformateurs actuels mais des réformateurs potentiels. Peut-être chez quelqu'un d'entre eux y a-t-il eu la prescience de la grande idée de l'histoire, celle des sentiments humains de l'homme pour l'homme, qui le fit agir à son propre péril à l'encontre de son peuple et de ses traditions ?

VI. — La transformation du jugement moral.

Il s'agit ici de l'attitude que doit adopter l'ethnologue quant à la valeur des choses qu'il relève dans les sociétés primitives.

Avant qu'il y eût des cités, les hommes précivilisés de jadis, comme ceux d'aujourd'hui se reconnaissaient des obligations, même si leurs règles morales n'étaient pas les nôtres. Mais il est tout bonnement impossible de rester neutre en regardant dans l'histoire les idées qui se meuvent vers un idéal humain et sa mise en pratique. L'ethnologue est-il tenu de se soumettre dans son travail à une objectivité rigide ?

Parmi les problèmes que soulève cette objectivité et le jugement des valeurs, il y en a deux qui peuvent être écartés, l'un parce qu'il n'est plus discuté aujourd'hui, l'autre parce qu'il relève de la philosophie.

Quant au premier, il est admis à présent que les valeurs sont du domaine de l'ethnologie où se rencontrent les sociologues et les philosophes. Ce dont les premiers s'écartent c'est la localisation métaphysique du bien. Leur problème est double : ils cherchent à comprendre les moralités ; ils cherchent à voir quels sont les principes moraux universels auxquels des conditions universelles de vie humaine donnent naissance (telles les conditions sexuelles). « Du fait que certains facteurs sont discernables parmi les exigences de base de toute société, il existe certains absolus moraux » (FIRTH). La connais-

sance de circonstances radicalement changées qui modifient les valeurs universelles sont des « *absolus conditionnels* » (KLUCKHOHN).

La question du jugement de la valeur par les ethnologues eux-mêmes est moins claire. Leurs méthodes scientifiques y sont-elles applicables ? C'est ce qu'on a appelé le *relativisme culturel*, qui signifie que les valeurs qui trouvent leur expression dans une culture déterminée doivent être comprises et appréciées uniquement de la manière dont la population qui est le porteur de cette culture voit les choses ; « les jugements sont basés sur l'expérience que chaque individu interprète suivant sa propre formation » (HERSKOVITS). Il reste néanmoins possible d'affirmer quelque base raisonnable de préférer l'une pensée ou action à une autre, les corrections étant guidées par la conception de ce que les hommes devraient être. Le relativisme culturel est une doctrine de neutralité, non d'indifférence morale. Elle implique l'appréciation sympathique de cultures autres que la nôtre. C'est une philosophie qui reconnaît leur dignité et commande la tolérance. Les deux parties ne sont pas subordonnées : l'une dit que les peuples sont éduqués à voir la valeur dans les choses que leur expérience suggère : l'autre dit que nous devons les respecter toutes, mais non tous les systèmes. La Commission des Droits de l'Homme à l'O. N. U. déclina d'insérer dans la convention une assertion du droit des hommes à vivre selon leurs propres traditions. Il est difficile aux ethnologues de ne rien dire : en fait ils ne sont pas libres de s'abstenir. Chez eux la tendance à trahir une préférence pour les anciennes façons de vivre dans une société exotique est due à ce que la comparaison des systèmes inchangés a été leur tâche principale. Mais aussitôt qu'ils portent leur attention sur les individus, il leur est difficile d'éviter de suggérer qu'une culture est meilleure qu'une autre : le contact de la civilisation fait perdre à certaines populations

le goût de vivre. Les cultures n'ont de validité égale que si les gens ont la conviction qu'ils agissent bien. Également valides elles peuvent n'être pas également bonnes.

C'est l'être humain qui trouble le principe austère de parfaite objectivité du savant. L'homme individuel se refuse à n'être qu'un objet. L'objectivité que revendique l'ethnologue doit s'accomoder de difficultés et de modalités. Nous dirions que la recherche requiert autant d'objectivité qu'il est possible d'en combiner avec la connaissance des valeurs du peuple qu'on étudie, ce qui demande respect et affection. Pour décrire il faut sentir pour ou contre.

L'étalon de vérité et de bonté est en rapport avec la grande différence historique de culture entre peuples civilisés et non civilisés. L'ethnologue reconnaît une tendance de l'histoire implicitement meilleure sans l'être toujours effectivement.

L'ethnologue dispose d'un double étalon de mérite pour trouver la vérité. Le primitif ignore la vérité scientifique. Il y a donc une transformation du jugement de vérité. Il y a aussi une transformation du jugement de bonté. L'ordre moral a été pourvu de mesures inconnues de la société précivilisée.

Trois points de rapprochement semblent livrer certains critères. Le premier est la magie et la supersituation : on cesse de les regarder avec sympathie lorsqu'il s'ensuit des maladies et de la cruauté. Les deux autres conduisent à reconnaître des différences entre civilisés et non-civilisés en ce qui concerne le vrai et le bon. Ils consistent dans le « déclin de l'obsession puérile des principaux événements physiologiques de la vie humaine » (KROEBER). Chez le primitif « sang, mort et déchéance » font intrusion dans l'ordre social. Toutes les religions du monde usent de leur influence contre cette puérité. Ce n'est pas seulement un changement de coutumes ; les hommes ont dans l'ensemble changé

d'attitude en jugeant ce qui est bon ou mauvais. Dès que l'abandon se produit il devient aversion. « Les cultures avancées montrent le souci d'humanité ». Elles l'étendent en élargissant le cercle. La préoccupation du bien-être et de la dignité d'autrui grandit. Il y a une sorte de différence d'âge dans la différence de niveau.

Nous jugeons aussi les primitifs par le degré auquel leurs idéaux se conforment aux conceptions développées par l'histoire de ce que les hommes devraient être.

Le double étalon du jugement moral à l'égard des primitifs fait donc partie de notre version de la relativité culturelle. C'est parce que nous sommes un produit de la civilisation que nous évaluons comme nous le faisons, que nous possédons à la fois l'expérience et la discipline scientifique.

* * *

Jusqu'ici nous nous sommes efforcé de suivre l'auteur dans le développement de sa pensée, et de le faire fidèlement autant qu'il est possible de ne pas la trahir doublement par la traduction et par l'abrégé.

L'un et l'autre sont cause dans notre exposé d'un manque de clarté possible qui n'existe pas dans l'ouvrage, bien que certaines parties ne soient pas facilement intelligibles à première lecture. C'est qu'il s'agit d'investigations profondes dans les origines obscures de la société. Les considérations développées sont le fruit de recherches étendues dans les sources et sur le terrain, d'une méditation profonde de l'ethnologie doctrinale (*anthropology*) et appliquée et d'un enseignement prolongé.

L'objet n'est pas l'évolution historique du monde primitif dans ses transformations, mais l'analyse fondamentale de ce qui l'oppose au monde civilisé. Il vise à situer la civilisation dans les modifications des sociétés humaines. Il fallait pour cela faire abstraction de l'ac-

ception courante du mot civilisation, qui a été par extension appliqué à tout degré avancé de développement culturel. Bien que l'auteur ne s'en explique pas, il restitue au mot dans le domaine de la science ethnologique qui est le sien, son sens étymologique, manifestement dérivé du concept de ville, de cité, de citoyens capables de participer à la détermination de leur ordre de vie.

C'est donc dans la formation des villes que la genèse de la civilisation est retracée. On pourrait se demander si ce n'est pas l'une et l'autre qui sont le produit d'un groupe de causes communes, le contact de plusieurs cultures non civilisées, tout comme le croisement entre plantes sauvages peut donner une variété améliorée. Mais il s'y ajoute dans les villes par la répétition du contact un élément de durée et de constance sans lequel le germe nouveau ne se développerait, ne se stabiliserait guère, et grâce auquel il devient une culture nouvelle, la civilisation.

Il nous semble que cette distinction entre l'acception courante et l'acception scientifique de celle-ci s'impose pour éviter quelques errements fâcheux, au prix de devoir refuser l'application du qualificatif de civilisation à certaines cultures très avancées auxquelles ne correspond pas une structure sociale diversifiée.

Bien entendu, il ne s'agit ici que de terminologie et de méthode scientifiques, aux déterminations desquelles l'usage courant ne se plie pas ; mais de ce point de vue il nous paraît des plus judicieux d'adopter le critère urbain pour la définition de la civilisation.

Il en découle des conséquences abondantes et importantes que le professeur REDFIELD s'est attaché à dégager dans certains des secteurs principaux. En les recherchant il rencontre ce que d'autres ont pensé sur des parties du sujet et coordonne leurs travaux en donnant à ceux-ci un dénominateur commun.

L'ouvrage n'est pas un traité dont l'exposé se pour-

suit méthodiquement au long de ses six divisions ayant entre elles un lien systématique. Nous croyons pouvoir le présenter comme une introduction à l'ethnologie anthropologique, dont la lecture et même l'étude se recommandent à ceux dont les activités se déploient ou se déploieront dans ce domaine, principalement aux étudiants qui l'abordent. Il leur en ouvrira largement les horizons.

Les travaux d'ethnologie de l'Europe continentale prennent en effet assez souvent comme point de départ des doctrines politiques, religieuses ou sociologiques qui les rétrécissent. Ceux parus aux États-Unis y ont réintroduit, réintégré l'homme. C'est sans doute la raison pour laquelle, écartant par réaction le nom d'ethnologie, ils ont donné à leur science le nom d'anthropologie, lequel semble bien être inadéquat, car il convient mieux à la préhistoire de l'être humain. Il est regrettable que le mot de démologie n'ait pas acquis droit de cité dans le sens de science des peuples, car c'est bien de cela qu'il s'agit. Quoi qu'il en soit, le professeur REDFIELD en a renouvelé les fondements et il en fait apercevoir les amples développements.

16 novembre 1953.

A. Engels. — Rapport sur le travail intitulé « L'œuvre économique et sociale de la Belgique au Congo (1885-1945) », de M. G. Hostelet.

Le dessein principal de l'ouvrage de M. HOSTELET est de faire connaître et apprécier l'œuvre civilisatrice de la Belgique au Congo en prenant comme critères les principes mêmes de la colonisation formulés dans la Charte coloniale.

L'œuvre de la Belgique est considérée surtout du point de vue du développement économique du territoire et du point de vue du développement social des populations indigènes.

M. HOSTELET s'est attaché à mettre en lumière la participation capitale des Pouvoirs Publics qui sont toujours restés fidèles à l'esprit de notre Charte coloniale, hormis des défaillances auxquelles nulle œuvre humaine ne peut échapper.

* * *

La première partie de l'ouvrage est consacrée au développement de la politique économique et de la politique sociale depuis la création de l'État Indépendant du Congo en 1885, jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale en 1945. Toutefois, l'étude de cette double politique est précédée par des informations sur la structure politique administrative et judiciaire du Congo belge, ainsi que sur sa structure économique.

De plus, l'auteur expose certaines de ses conceptions relatives à la méthodologie appliquée aux sciences économiques et sociales dont il donnera des exemples au cours de son travail.

Ayant, après beaucoup d'autres penseurs, constaté les ravages que causent les idées confuses et les discriminations insuffisantes, dans la connaissance et dans l'action sociale, M. HOSTELET s'efforce toujours de définir avec précision les notions principales dont il fait usage. Considérons, par exemple, le terme coloniser.

Il reçoit deux emplois rarement distingués. Coloniser un peuple, c'est de la part d'un autre peuple, lui imposer un changement radical dans la conception et la conduite de son existence matérielle et spirituelle.

Coloniser un territoire, c'est de la part d'un peuple, autre que celui qui l'habite, le mettre en valeur économique à l'aide des ressources techniques de l'époque. Ces deux définitions traduisent les aspects dominants de la colonisation.

M. HOSTELET distingue quatre périodes dans la politique économique et la politique sociale du Gouvernement du Congo belge pendant les années comprises entre 1885 et 1939. La première période s'étend de 1885 à 1908, l'année de la reprise du Congo par la Belgique ; la deuxième, de 1908 à 1914, année de l'éclatement de la première guerre mondiale ; la troisième, de 1914 à 1918 ; la quatrième, de 1918 à 1939, année de l'éclatement de la deuxième guerre mondiale.

L'analyse de chaque période est subdivisée en trois sections :

- 1) La politique économique relative à l'économie de l'exploitation du territoire ;
- 2) La politique économique et sociale de l'économie d'émancipation des indigènes, travailleurs autonomes ;
- 3) La politique sociale de protection des indigènes, travailleurs salariés.

Les sujets sont traités avec clarté, précision et d'une manière suffisamment complète pour que rien d'essentiel ne fasse défaut.

Après avoir fait connaître les quatre étapes de la politique économique et de la politique sociale du Gouvernement du Congo belge, M. HOSTELET consacre un chapitre à rapporter les difficultés techniques et les obstacles psychologiques à la réalisation d'une politique sociale de protection et d'une politique économique d'émancipation des indigènes.

La première partie de l'ouvrage se termine par la description du développement économique du Congo belge et du développement social des indigènes à la veille de la deuxième guerre mondiale.

* * *

La deuxième partie commence par faire connaître l'importance de l'aide économique que le Congo belge a fourni à l'effort de guerre des Nations alliées. Il s'attache à découvrir la grandeur du rôle qu'a joué, durant cette période, le gouverneur général PIERRE RYCKMANS.

Il entreprend ensuite l'examen des bouleversements sociaux causés par la guerre de 1939 à 1945, chez les salariés blancs et chez les travailleurs noirs. Puis il expose la politique sociale du Gouvernement de la Colonie durant la guerre et il analyse, avec une parfaite objectivité, les critiques auxquelles cette politique a donné lieu.

* * *

L'ouvrage se termine par une troisième partie intitulée : conclusions.

Le premier chapitre fait connaître les avantages que la Belgique a retirés de son œuvre au Congo, considérée de plusieurs points de vue et pas seulement du point de vue économique.

Dans un chapitre suivant, il expose les avantages, dont les populations indigènes bénéficiaient de l'œuvre de

la Belgique au Congo à la veille de la deuxième guerre mondiale.

En vue de disposer à des appréciations de bon sens et de bonne foi et pour prévenir de faciles critiques de la part de ceux qui jugent dans l'abstrait ou qui n'ont jamais mis les mains à la pâte, M. HOSTELET oppose les conditions d'existence matérielle et spirituelle des indigènes avant l'arrivée des blancs en Afrique centrale, à leurs conditions d'existence en 1939.

Dans le chapitre suivant, il expose les avantages dont les populations indigènes bénéficieront, dans un avenir prochain, de l'œuvre civilisatrice de la Belgique au Congo.

Il entreprend ensuite l'analyse du Plan Décennal pour dégager le programme de l'action gouvernementale en vue d'assurer aux noirs congolais des conditions matérielles d'existence meilleures par l'organisation rationnellement coordonnée d'une économie rurale indigène.

Au cours de son ouvrage, M. HOSTELET s'est attaché à signaler les idées fausses et les partis pris des anticolonialistes systématiques, puis à les combattre avec loyauté et objectivité.

Il utilise à cet effet largement la fameuse contre-attaque menée à l'O. N. U., par les deux éminents représentants permanents de la Belgique : M. Pierre RYCKMANS et M. VAN LANGENHOVE.

Le travail de M. HOSTELET n'est pas un panégyrique ; c'est une œuvre dominée par la critique scientifique et caractérisée par un constant souci de prévenir la confusion dans les conceptions, les idées, les termes.

Ce souci a nécessairement entraîné l'auteur dans des digressions qui allongent son texte mais qui, écartant les risques d'équivoques, s'avèrent d'une grande utilité.

Nous estimons que la publication, dans les mémoires de la Section, de *L'Œuvre économique et sociale de la*

Belgique au Congo de 1885 à 1945 est à recommander en raison de son originalité et de la somme considérable d'informations de meilleure source, méthodiquement groupées, qu'elle présente au lecteur.

Bruxelles, le 8 septembre 1953.

**R. P. P. Charles. — Rapport sur le Congrès international
de Philosophie
(Bruxelles, 20-26 août 1953).**

Notre Institut m'a fait l'honneur de me déléguer au Congrès international de Philosophie qui s'est tenu à Bruxelles du 20 au 25 août dernier. Ce congrès était le XI^e. Il est donc l'héritier d'une tradition bien établie. Je ne parlerai pas de ses prédécesseurs.

Ce qui a frappé l'unanimité des milliers de participants venus des pays les plus divers, mais où manquaient les représentants soviétiques, ce fut la parfaite organisation assurée par le Secrétariat. La tâche de celui-ci était pourtant écrasante. Tout a marché sans un accroc. Au moment où s'ouvrait le Congrès, tous les membres étaient déjà en possession des 14 volumes contenant les 582 communications et totalisant 3.150 pages.

Cette masse cause même un peu d'inquiétude. Quand on s'y promène, on a l'impression de s'y perdre, car il est de plus en plus évident que sous le mot de philosophie on a réussi à faire entrer presque toutes les connaissances générales et un certain nombre de spécialités comme la logique ou la métaphysique, qui elles-mêmes semblent se développer par scissiparité. Tout un volume est consacré à la philosophie de l'histoire et deux à l'histoire de la philosophie. Un autre à la philosophie sociale, un autre à la psychologie philosophique, un autre à la philosophie des valeurs, soit éthiques, soit esthétiques. Il y a encore une philosophie des sciences de la nature, une philosophie des mathématiques et quelques communications aberrantes.

Il était évidemment impossible de traiter et de discuter des centaines de communications en séance plénière. Aussi le Congrès se fractionnait-il en sections. J'ai cherché d'abord dans les 14 volumes et puis dans les sections ce qui pourrait avoir un intérêt pour les études de notre Institut. A mon grand regret je n'ai rien découvert, absolument rien, sauf une communication d'un professeur de Graz (Autriche), vol. XI, p. 110, sur les conséquences assez inattendues et fort discutables qu'on pourrait déduire de la méthode et des travaux de l'École anthropologique du Dr W. SCHMIDT.

J'avais espéré que ce Congrès aurait eu au moins quelques allusions à la philosophie des primitifs. Après les essais contestables et contestés de Lévy BRUHL sur la mentalité prélogique ; après le livre de RADIN sur *The Primitive man as philosopher*, après le Dr TEMPELS et son ontologie bantoue, après tant de travaux sur les Peaux-Rouges, sur les Maoris, sur les Australiens, il est dommage que l'on fasse commencer la philosophie avec les écoles ioniennes. Il existe déjà toute une bibliothèque sur les philosophies des primitifs. Le XI^e Congrès international de Philosophie a totalement ignoré ce gros travail, et ne s'est occupé que de la philosophie écrite. Même là on découvre des lacunes fort béantes : la philosophie chinoise ancienne ; celle du Shinto, celle de l'Inde antique, celle du bouddhisme sont enfouies dans le silence.

Entre nos travaux d'ethnologie et ceux, d'ailleurs très méritoires, du Congrès, je suis forcé de constater qu'il n'y a pas même une zone tangentielle. C'est peut-être notre faute, mais c'est certainement pour nous une leçon. Après avoir bien décrit, dans nos études ethnologiques en quoi les noirs, dans leurs institutions et leurs conceptions diffèrent de nous, il est nécessaire de montrer que toute leur culture n'en forme pas moins un ensemble cohérent et profondément humain et que, de ce chef, elle

intéresse l'humanité au même titre que les spéculations de Pythagore sur les rythmes des nombres ou celles de Diogène d'Apollonie sur la vapeur d'eau chaude comme principe de tous les êtres.

16 novembre 1953.

**J. Stengers. — Rapport sur le dossier
« Correspondance Léopold II-Strauch »*.**

Le général STRAUCH est une belle figure de notre œuvre coloniale. Il fait partie de cette phalange d'hommes qui, autour de Léopold II et tout comme leur Souverain, ont créé le Congo sans jamais en apercevoir les rivages : phalange de « coloniaux » de la métropole qui, tels les Lambermont, les Banning, les van Eetvelde, les Wauters, n'ont été ni les moins compétents, ni les moins habiles.

Officier de l'armée belge, où il fit carrière dans l'intendance et atteignit au grade de général, STRAUCH fut détaché pendant dix années au service de Léopold II : de 1878 à 1888. L'énumération des titres qu'il porta durant cette période est imposante : secrétaire général de l'Association Internationale Africaine, président du Comité d'Études du Haut-Congo, président de l'Association Internationale du Congo, administrateur général du département de l'Intérieur de l'État Indépendant du Congo. En soi cependant, ces titres n'ont pas une grande signification. Nous sommes à l'époque — jusqu'en 1885 du moins — où le Roi a besoin de prête-noms, et si STRAUCH, pourvu de fonctions présidentielles aussi factices que les organismes qu'il était censé présider, n'avait été que l'un d'eux, l'histoire du Congo n'aurait guère à se souvenir de lui. Si elle doit se souvenir de lui, et si elle doit même lui faire une grande place,

(*) Ce rapport a été établi dans le cadre des activités de la Commission d'Histoire du Congo (*Bull. I.R.C.B.*, 1952, 1064-1066).

Les documents analysés font partie des Archives historiques de l'I.R. C. B. (*Bull.*, 1953, 471).

c'est pour une autre raison : c'est parce que STRAUCH a été réellement, pendant de longues années, le collaborateur le plus actif et le plus intime du Roi. Ceci est particulièrement vrai de la période 1880-1885 : à cette époque, il n'est pas exagéré de dire que le Congo, c'est LÉOPOLD II et STRAUCH. Le témoignage du Roi est ici suffisamment éloquent. En 1882, STRAUCH étant souffrant, le Roi lui conseille :

« Soignez-vous bien, c'est ce que vous pouvez faire de plus utile pour l'œuvre africaine *qui vous doit tout* » (1).

Et deux ans plus tard, LÉOPOLD II lui écrit :

« Je vous remercie de tout cœur des peines que vous ne cessez de prendre pour notre œuvre, peines qui sont vraiment la cheville ouvrière de son succès » (2).

Le caractère de l'homme était à la mesure des services qu'il a rendus. Au moment de sa mort, A. J. WAUTERS écrivait dans le *Mouvement Géographique* — et sans doute pouvait-on retrouver dans ses paroles l'écho des sentiments de THYS, qui avait longtemps travaillé sous les ordres du défunt :

« Citoyen d'élite qui dans l'aventure sauvage et compliquée qu'est la conquête et l'établissement d'une colonie, réussit à demeurer comme un type de noblesse, de conscience et de désintéressement » (3).

Et Sir HARRY JOHNSTON, qui l'avait bien connu, parlait en termes émus de ce « distinguished Belgian officer of high character » :

« He was animated, dit-il, by the most genuinely philanthropic feelings towards the negro, and a desire to undertake the amelioration of Africa without thought of gain either for himself or for his country » (4).

(1) Léopold II à Strauch, 18 avril 1882 (Archives du minist. des Affaires étrang., Papiers Strauch, n° 104).

(2) Léopold II à Strauch, 11 avril 1884 (*Ibid.*, n° 264).

(3) A. J. WAUTERS, Le général Strauch (*Mouvement géographique*, 18 juin 1911, col. 312. Voir aussi le *Mouvem. géogr.* du 25 juin 1911).

(4) H. JOHNSTON, George Grenfell and the Congo, t. I (Londres 1908), p. 409.

En écrivant ces trois derniers mots, JOHNSTON ne voyait sans doute pas suffisamment loin dans la psychologie de STRAUCH ; pour le reste, il voyait juste.

Le rôle de STRAUCH ressort de manière particulièrement nette de sa correspondance avec le Roi. Les lettres de LÉOPOLD II à STRAUCH sont conservées aux archives du ministère des Affaires étrangères. Elles constituent un fonds extrêmement précieux, riche de plus de sept cents lettres autographes du Souverain. Le dossier que possèdent les archives de l'I. R. C. B., et dont nous nous occuperons seul ici, contient de son côté 34 lettres adressées par STRAUCH au Roi, de 1882 à 1888. La comparaison de ces deux chiffres — 34 textes d'un côté, plus de 700 de l'autre — suffit à montrer que le dossier est très incomplet.

Tel quel, cependant, il est important, et même très important. De grandes questions y sont évoquées : questions diplomatiques, questions d'organisation, questions financières.

Parmi les questions diplomatiques, il en est deux qui apparaissent à l'avant-plan : l'accord sur le droit de préemption et la reconnaissance de l'A. I. C. par l'Allemagne en 1884.

L'accord sur le droit de préemption, en avril 1884, avait provoqué dans les milieux gouvernementaux anglais une intense émotion. Deux lettres de STRAUCH, des 27 et 28 mai 1884, traduisent avec force ce sentiment. Le président de l'A. I. C. s'était rendu spécialement à Londres pour calmer les inquiétudes britanniques. Ses lettres, que nous publions en annexes ⁽¹⁾, montrent combien celles-ci étaient vives, et combien elles se mêlaient d'une véritable colère contre les dirigeants

n. 1. Pour la biographie de Strauch, on se reportera aux articles d'A. J. WAUTERS, et surtout à la notice de M. R. CAMBIER dans la *Biographie Coloniale Belge*, t. III (Bruxelles 1952), col. 831-833.

(¹) Voir page 1203.

congolais. Encore la politesse avec laquelle STRAUCH fut reçu ne lui permit-elle pas de deviner toute l'âpreté des commentaires qui s'échangeaient dans la coulisse ⁽¹⁾. La situation pour LÉOPOLD II était grave. Les efforts que STRAUCH déploya pour la redresser, et que sa correspondance nous relate, eurent certainement des résultats heureux.

Les documents relatifs à la reconnaissance de l'A. I. C. par l'Allemagne (lettres des 8 août et 7 septembre 1884) serviront à compléter le dossier déjà relativement abondant que nous possédions sur cette question, grâce aux ouvrages de THOMSON ⁽²⁾ et P. DAYE ⁽³⁾, ainsi qu'au recueil documentaire allemand *Aus den Archiven des Belgischen Kolonialministeriums* ⁽⁴⁾.

Les problèmes d'organisation qu'évoque notre correspondance sont à la fois des problèmes d'hommes et des problèmes de matériel. Il faut sans cesse envoyer des hommes du Congo : des agents européens et des soldats noirs. Leur recrutement cause à STRAUCH des soucis constants. Pour trouver des agents européens ayant les qualifications requises, il faut recruter non seulement en Belgique, mais aussi à l'étranger, et notamment en Angleterre. On imagine combien la tâche est délicate. En septembre 1884, STRAUCH s'en ouvre au Roi, répondant à des critiques formulées par Sir FRANCIS DE WINTON. Il écrit :

« Il est difficile de discerner les aptitudes des hommes, et c'est ce qui explique qu'il y ait tant de médiocrités partout, dans toutes les armées, dans toutes les administrations publiques ou privées, quelque précaution que l'on apporte dans les choix.

⁽¹⁾ « Shabby and mischievous trick » écrivait à propos de l'accord franco-congolais un des hauts fonctionnaires du Foreign Office (mémoire de Lister du 20 mai 1884 ; Public Record Office, Granville Papers, G. D. 29/198).

⁽²⁾ R. S. THOMSON, *Fondation de l'État Indépendant du Congo* (Bruxelles 1933), *passim*.

⁽³⁾ P. DAYE, *Léopold II* (Paris 1934), pp. 212-214, 216-218 et 218-219.

⁽⁴⁾ Cf. surtout t. II (Berlin 1918), p. 64 et sv. (*Zur Entstehungsgeschichte des Kongostaates*).

» Tous nos agents du Congo ne sont pas des hommes supérieurs; il en faut d'ailleurs ⁽¹⁾ pour remplir des emplois secondaires. Mais il n'y a pas parmi eux d'aventuriers, du moins dans la mauvaise acception du mot.

» Tous les candidats sont l'objet d'une enquête. Nous ne maintenons sur nos listes que ceux sur le compte desquels des personnes honorablement connues nous donnent de bons renseignements. Tout le reste — neuf sur dix à peu près — est impitoyablement éliminé ».

Il y a eu des aventuriers au Congo, ajoute STRAUCH, mais c'est STANLEY qui porte la responsabilité de leur engagement. STRAUCH rappelle « les malheureux ramassés par lui en 1882 sur le pavé de Londres, qui ne sont restés à notre service que pendant quelques mois ».

Pour les agents de catégorie inférieure, il faut évidemment se contenter de certificats.

« Pour les mécaniciens que nous engageons, nous exigeons un certificat d'aptitudes et un certificat de bonne conduite de la part des armateurs au service desquels ils se sont trouvés en dernier lieu. Ce ne sont que des ouvriers; nous ne pouvons guère obtenir d'autres garanties. La plupart des hommes de cette catégorie ont du penchant pour les liqueurs alcooliques et c'est ce qui les perd. J'ajoute qu'ils ont la tâche la plus pénible » ⁽²⁾.

Le recrutement de soldats et de travailleurs noirs n'est pas moins difficile. On sait qu'il s'était effectué au début avant tout à Zanzibar, mais l'engagement des Zanzibarites était sans cesse menacé par le mauvais gré des autorités locales, et il était au surplus fort coûteux. Il faut donc chercher ailleurs.

En 1884, LÉOPOLD II songe à engager des noirs de la Louisiane. STRAUCH l'en dissuade :

« Le salaire demandé par les nègres de la Louisiane est environ le double du salaire de nos Zanzibarites. En outre, il faut tenir compte que les nègres américains sont trop civilisés, trop habitués à un certain confort pour se contenter du régime des Zanzibarites. Leur nourriture

⁽¹⁾ Sous-entendez : qui ne sont pas supérieurs.

⁽²⁾ Lettre de Strauch au Roi du 7 septembre 1884.

et leur entretien nous coûteront au moins un franc par jour ; c'est le cinquième seulement de ce que coûte un Européen » (1).

Un an plus tard, il est question des Somalis :

« J'ai l'honneur de placer sous les yeux de Votre Majesté une lettre de M. Mackinnon, qui propose d'essayer si l'on ne pourrait engager des Somali.

» Les Somali passent pour turbulents, indisciplinés, difficiles à conduire. On ne doit recourir à eux qu'en cas de nécessité absolue. Ils seraient d'ailleurs exigeants pour le salaire.

» Je ne vois pas d'inconvénient toutefois à ce que l'on prenne des informations sur la possibilité de les enrôler, et sur le genre de services que l'on peut en attendre » (2).

Plus encore que les textes de notre correspondance, les lettres du Roi à STRAUCH conservées au ministère des Affaires étrangères révèlent combien ce recrutement des noirs — auquel on finit par se livrer dans plusieurs régions africaines à la fois — constituait pour le Roi et ses collaborateurs une préoccupation lancinante.

Ce dernier fonds fournit également plus de renseignements que le nôtre sur les questions de matériel : envoi au Congo de marchandises d'échanges, vivres, médicaments, armes, matériel fluvial, etc. Nous voyons le Roi insister en particulier sans cesse sur la question des steamers : faut-il de nouveaux steamers ? où les acheter ? sur quel modèle doit-on les faire construire ? comment les transporter jusqu'au Pool ? les steamers existants sont-ils en bon état ? veille-t-on suffisamment à leur entretien ? — autant de sujets sur lesquels le Souverain revient sans se lasser. L'importance qu'il leur attribuait s'expliquait sans peine, puisque la marine du Haut-Congo permettait seule d'assurer la liaison avec les stations situées en amont de Léopoldville, et que, dès lors,

(1) Lettre de Strauch au Roi du 4 septembre 1884.

(2) Lettre de Strauch au Roi, s. d. (1885).

le contrôle de l'État sur ces régions d'amont dépendait de son fonctionnement.

Bien que les lettres de STRAUCH au Roi conservées dans les archives de l'I. R. C. B. contiennent moins d'indications sur ce problème, l'une d'entre elles éclaire le sujet d'une lumière très vive.

En mai 1888, STRAUCH informe le Roi de l'emploi des steamers du Haut-Congo : le *Stanley*, le *Ville de Bruxelles*, l'*A. I. A.*, l'*En Avant*. Ce dernier steamer, note-t-il, est demandé par Vangele, qui voudrait le voir affecter aux Falls. STRAUCH est d'avis de ne laisser aux Falls qu'une baleinière.

« Une baleinière est aussi exposée à tomber aux mains des Arabes qu'un steamer, mais elle ne pourrait pas leur donner un aussi puissant moyen d'attaquer toutes nos stations. *Les Arabes sont impuissants contre nos stations tant que nous serons seuls à posséder des vapeurs.* Voilà la raison pour laquelle je n'aurais jamais proposé de mettre un steamer aux Falls.

» Tippo-Tip aussi demande un steamer aux Falls. Cela ne m'étonne pas. Mais puisque nous devons nous défier de lui, c'est une raison pour ne pas faire ce qu'il désire » (1).

Dernier grand thème enfin dont traite notre correspondance : les questions financières. A partir de 1885, la situation financière du Congo devient critique, voire même dramatique. Le Roi place son espoir d'abord dans la loterie qui lui a été promise par la France au moment de la cession du Niari-Kwilou (2), et dont il attend un gros rapport. Deux lettres de STRAUCH, des 27 et 29 août 1885, s'étendent sur les négociations engagées avec un établissement financier français en vue de l'organisation de cette loterie.

Mais le gouvernement français, qui doit autoriser

(1) Lettre de Strauch au Roi du 20 mai 1888.

(2) Sur la question de la loterie, cf. le memorandum publié dans : *Aus den Archiven des Belgischen Kolonialministeriums*, t. I (Berlin 1916), p. 11 et 17-19.

l'opération, va se dérober, et le Roi devra se rabattre sur la formule de l'emprunt. STRAUCH, ici encore, lui sert de conseiller. Il élabore toute une série de projets qui serviront de base aux tractations — longues et ardues — avec les banquiers. Les talents de STRAUCH en matière financière paraissent réels ; c'est avec une sorte de virtuosité que, dans une lettre comme celle du 26 novembre 1886, il soumet au Roi, sous forme de « tableau comparatif », non moins de cinq projets d'emprunts.

En dehors de leur objet même, un des intérêts de nos documents est de nous éclairer sur le rôle de diverses personnalités, et notamment de personnalités étrangères dont le Roi s'était fait des alliés. En Angleterre pendant la période qui précéda immédiatement la constitution de l'État du Congo, LÉOPOLD II put compter sur trois grands alliés : Sir JOHN KIRK — bien connu comme consul général à Zanzibar —, HUTTON et MACKINNON.

Sur les relations du Roi avec HUTTON et MACKINNON, nos textes contiennent des données de premier ordre.

HUTTON, puissant industriel de Manchester ⁽¹⁾, congolais de la première heure puisqu'il avait été membre du Comité d'Études, fut l'animateur de la campagne menée par la Chambre de Commerce de sa ville en faveur de la liberté commerciale au Congo — campagne qui devait notamment dresser Manchester contre le traité anglo-portugais. LÉOPOLD II trouva toujours en lui un défenseur fidèle et actif. Une lettre du Roi que nous trouvons en minute dans notre dossier porte témoignage de son rôle. Elle est datée du 18 mai 1885 :

« Cher Monsieur Hutton,

» J'ai reçu avec grand plaisir votre aimable lettre du 6 mai et vos félicitations à l'occasion de la prochaine mise sous ma souveraineté de l'État Indépendant du Congo.

(1) Cf. notice dans la *Biogr. Col. Belge*, t. I (Bruxelles 1948), col. 528-530.

» La Chambre de Commerce de Manchester dont vous êtes le digne Président a fait beaucoup pour la cause de la liberté commerciale en Afrique ainsi que pour y assurer le progrès de la civilisation.

» J'espère que je serai à Bruxelles quand vous y passerez, et dans ce cas je serai charmé de vous exprimer verbalement toute ma reconnaissance et de recevoir vos bons avis pour tout ce qu'il y a à faire afin de faciliter le développement commercial du Congo.

» Recevez, cher Monsieur Hutton, mes plus sincères remerciements pour le constant appui que vous m'avez donné, et croyez je vous prie à mes sentiments de haute et très affectueuse considération ».

Plus important encore que le rôle de HUTTON a été celui de MACKINNON ⁽¹⁾. Rôle plus important et surtout plus ample : les services que MACKINNON est appelé à rendre au Roi sont d'une étonnante variété. Par la *British India Steam Navigation Company*, qu'il dirige, il est mêlé au transport des Zanzibarites et autres « soldats de la côte ». En Angleterre, le Roi recourt sans cesse à lui comme à un agent recruteur : tantôt il est chargé d'engager des officiers « de premier ordre », tantôt des agents ordinaires, tantôt des mécaniciens, tantôt de simples matelots ⁽²⁾. Faut-il commander un nouveau steamer ? MACKINNON est chargé d'en demander le prix — car il ne faut pas que l'on sache que le Roi est en cause, sans quoi le vendeur majorerait ses conditions ⁽³⁾. Dans les cercles politiques et diplomatiques, enfin, MACKINNON déploie une activité inlassable en

(1) Cf. sur lui les notices de E. Irving CARLYLE dans le *Dictionary of National Biography*, n^{lle} éd., t. XXIII [Supplément], p. 999-1000, et de M. COOSEMANS dans la *Biogr. Col. Belge*, t. I (Bruxelles 1948), col. 627-630.

(2) Cf. dans notre fonds la lettre de Mackinnon à Strauch du 29 juin 1885 (il est à la recherche de « two more good engineers, one of them able to be chief of engineers » ; le Roi l'a chargé également d'engager des officiers de marine pour commander la flotille du Congo) et la lettre de Strauch au Roi du 7 septembre 1885 (« M. Mackinnon cherche deux bons mécaniciens. Il espère les trouver pour les faire partir par le steamer du 30 ») ; aux archives du minist. des Affaires étrang., dans les Papiers Strauch, la lettre de Léopold II à Strauch du 21 février 1883 (« Si Mackinnon trouve des matelots (pour nous) », etc., etc.

(3) Cf. lettre de Strauch à Léopold II du 27 août 1885.

faveur de la cause congolaise. En juin 1883, STRAUCH, qui se trouve à Londres, mande à son maître :

« M. Mackinnon est toujours admirable de dévouement et d'activité... (Il a commencé) une série de démarches auprès des hommes politiques les plus influents. Il travaille en même temps les membres de la majorité et les membres de l'opposition, et il s'efforce de les rallier aux vues de Votre Majesté. Il ne néglige pas les fonctionnaires du Foreign Office. Il a tout à fait gagné M. Anderson, qui a dans ses attributions l'étude et la préparation des traités, et dont l'opinion a le plus grand poids aux yeux de Lord Granville » (1).

Un an plus tard, lors d'un second séjour à Londres, STRAUCH pourra éprouver à nouveau tout le prix de l'amitié de MACKINNON ; les deux textes que nous publions en annexes nous éclairent à ce sujet de façon suffisante (2).

Il est permis de s'interroger sur les raisons véritables qui commandaient un pareil dévouement (le dévouement d'un HUTTON, pour sa part, est beaucoup plus aisé à comprendre, car les intérêts de l'industriel de Manchester coïncidaient avec ceux de l'ami du Roi). Sans doute MACKINNON avait-il été membre du Comité d'Études et, bien que le Comité fût dissous, conservait-il l'espoir d'être mêlé, de manière fructueuse, à des entreprises ultérieures au Congo (3). Sans doute aussi sa compagnie de navigation tirait-elle quelques bénéfices des transports dont la chargeait Léopold II. Mais quelle qu'ait pu être la force de ces incitations de l'intérêt — celles que nous connaissons et celles, peut-être, que

(1) Lettre de Strauch à Léopold II du 17 juin 1883 (Arch. du minist. des Affaires étrang., Papiers Strauch, n° 194).

(2) La reconnaissance du Roi envers Mackinnon était d'ailleurs vive. « Nous sentons », mande-t-il à Strauch, « tous les remerciements que nous lui devons et que nous adressons de tout cœur pour ses admirables efforts » (lettre du 5 avril 1883 ; Arch. du minist. des Affaires étrang., Papiers Strauch, n° 177).

(3) Il fera d'ailleurs effectivement partie, en 1885, du « Syndicat de Manchester » à qui Léopold II envisageait à ce moment de confier la construction du chemin de fer du Congo (cf. R. J. CORNET, *La bataille du rail* (Bruxelles 1947), p. 51 et sv.).

nous ne connaissons pas —, nous avons le sentiment qu'elles n'ont pas joué le rôle décisif. Ce qui est décisif, c'est que Léopold II est un Roi : quand un Souverain s'adresse à lui, quand il le reçoit au Palais de Bruxelles, quand il le consulte ⁽¹⁾, quand il lui témoigne son amitié, un simple « *commoner* » comme MACKINNON en ressent tout l'honneur. Une fidélité se crée.

En vérité, nous l'apercevons ici une fois encore, l'œuvre de Léopold II n'a pu réussir au Congo que parce qu'elle était une œuvre royale.

ANNEXES

I. *Lettre de Strauch à Léopold II, Londres, 27 mai 1884.*

« Sire,

» En Angleterre, l'entente avec la France ⁽²⁾ n'a été comprise de personne, pas même de nos meilleurs amis. Elle a causé ici un étonnement, une émotion dont le « *Times* » d'abord, et le « *Saturday Review* » ensuite dont un article ci-joint en extrait, se sont faits les interprètes.

» Au début de mon séjour ici, je ne me suis pas parfaitement rendu compte du sentiment hostile dont nous étions subitement devenus l'objet de la part du grand public anglais. Peu à peu, à travers les ménagements des personnes avec lesquelles j'étais en rapport et qui toutes nous étaient sympathiques, j'ai pu comprendre que l'entente était considérée comme une défection envers l'Angleterre, en faveur d'un pays contre lequel elle est fortement indisposée en ce moment.

» L'entente de l'Association avec la France était, pour tous les Anglais, la conséquence d'une intrigue par laquelle la France avait voulu jouer

⁽¹⁾ Mackinnon, rencontrant Sir Bartle Frere en février 1883, lui confie que « the King lately invited him over to Brussels, with a view to obtain his advice under the difficulties which had arisen » (lettre de Sir Bartle Frere à Lord Northbrook du 22 février 1883 ; Public Record Office, F. O. 84/1803).

⁽²⁾ L'accord sur le droit de préemption des 23-24 avril 1884 (cf. R. S. THOMSON, *Fondation de l'État Indépendant du Congo*, Bruxelles, 1933, p. 163).

l'Angleterre. La France avait traité *derrière leur dos*, disaient-ils, et nous nous y étions prêtés.

» M. Forster ⁽¹⁾ qui d'abord avait émis l'avis que le bon sens ferait promptement justice des accusations du « Times », commençait (sic) à dire qu'elles étaient bien regrettables.

» Tout le monde répétait que la situation était « délicate ».

» Il fallait éclairer les gens de bonne volonté, et se hâter.

» Je me suis mis en campagne aidé de M. Mackinnon, qui désirait visiblement que je fusse de la partie.

» M. Mackinnon ne m'a pas dit qu'il craignait d'encourir le reproche de manquer de patriotisme en se faisant l'avocat d'une cause qui était vue d'un œil si défavorable par tous les Anglais. Mais c'était à coup sûr son sentiment. Peut-être ne nous a-t-il jamais donné une preuve de plus grand dévouement qu'en nous assistant dans cette affaire. Bien que très occupé, comme toujours, il ne nous a marchandé ni son temps ni ses peines.

» J'ai vu successivement M. Bourke, l'ancien sous-secrétaire du Foreign Office sous le cabinet Beaconsfield ⁽²⁾ ; M. Long, un de nos amis les plus zélés et les plus actifs et qui, par les missionnaires et les anti-esclavagistes, exerce une grande influence ⁽³⁾ ; sir Fowell Buxton ⁽⁴⁾, sir John Kennaway ⁽⁵⁾, sir Henry Varney, ce dernier tout acquis au Roi, et enfin M. Jacob Bright ⁽⁶⁾.

(1) FORSTER (William-Edward), 1818-1886, homme politique libéral (cf. *Diction. of Nation. Biogr.*, n^{le} éd., t. VII, p. 465-471).

(2) BOURKE (Robert), 1827-1902, avait été sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères de 1874 à 1880 (*Diction. of Nation. Biogr.*, suppl. 1901-1911, p. 199-200).

(3) LONG (James), 1814-1887, ancien missionnaire de la Church Missionary Society (*Diction. of Nation. Biogr.*, t. XII, p. 105-106).

(4) FOWELL BUXTON (Sir Thomas), 1837-1915, personnalité très active dans les milieux philanthropiques et missionnaires anglais (*Diction. of Nation. Biogr.*, suppl. 1912-1921, p. 81-82).

(5) KENNAWAY (Sir John), 1837-1919, membre de la Chambre des Communes, vice-président de la Church Missionary Society, dont il deviendra président en 1887 (*Who was who*, vol. 1916-1928, p. 578 ; E. STOCK, *History of the Church Missionary Society*, 4 vol. Londres 1899-1916). Ce passage, et les trois derniers noms qui viennent d'être cités, indiquent combien était important à cette époque l'appui que Léopold II trouvait auprès de dirigeants des missions protestantes anglaises ; c'est là un aspect peu connu de l'histoire de la création du Congo, sur lequel nous serons bientôt éclairés par un travail en préparation de Miss R. SLADE. Je dois à Miss SLADE une ou deux indications, dont je la remercie.

(6) BRIGHT (Jacob), 1821-1899, homme politique radical, représentant de Manchester au Parlement de 1867 à 1874 et de 1876 à 1885 (*Diction. of Nation. Biogr.*, t. XXIII (Supplément), p. 291).

» Au début de notre visite, M. Bourke était très froid et se tenait sur la réserve. J'ai essayé de lui faire envisager l'entente sous son véritable jour et de lui démontrer que le danger d'une cession de nos possessions à la France ne deviendrait réel qu'autant que l'Angleterre le voudrait bien. Il m'a interrogé sur le moyen de faire subsister le futur état et sur le plus ou moins de garanties d'avenir que cet état présenterait, etc. etc. Il a ensuite causé assez longtemps en anglais avec M. Mackinnon, qui en sortant se félicitait du résultat de notre visite.

» M. Bright était beaucoup mieux disposé que M. Bourke. J'étais accompagné du major Parminter ⁽¹⁾ ; j'ignorais que M. Bright parlât très bien le français. Quand il a su que M. Parminter avait séjourné au Congo pendant une année, il lui a posé beaucoup de questions sur le pays, sur la population, sur le commerce actuel, et sur le commerce de l'avenir. Le major Parminter lui a très bien répondu. M. Bright est un homme pratique, très versé dans toutes les questions commerciales. Il est d'avis que l'on doit remettre les bouches du Congo à l'Association. Je dois le revoir demain, c'est lui qui l'a demandé.

» M. Mackinnon a été au Foreign Office. M. Anderson qui nous a toujours été favorable ⁽²⁾, est froissé comme tout le monde de l'entente. M. Mackinnon prévoit qu'il lui faudra encore rompre quelques lances avec lui pour le ramener à une plus saine appréciation de cet acte. Il lui fait une seconde visite aujourd'hui. Dès qu'il aura réussi à le convaincre, il fera une démarche auprès de Lord Granville. Il tient auparavant à s'assurer le concours des bureaux, persuadé qu'il est que c'est à eux que le ministre devra finalement s'en rapporter. Lord Granville est absorbé par la question d'Égypte. Il ne peut pas étudier l'affaire du Congo à fond et en détail. Il la verra comme ses chefs de service la lui montreront.

» M. Wilde, un ancien fonctionnaire du Foreign Office, actuellement retraité mais toujours consulté, et qui est hostile au traité anglo-portugais, a écrit à M. Mackinnon que si les autres puissances ne faisaient pas de l'opposition, il croyait que le traité reviendrait sur l'eau

(1) Sur Parminter, cf. la notice de la *Biogr. Col. Belge*, t. I, col. 746-748.

(2) Sir Percy Anderson était le chef de la section africaine du Foreign Office, dont il deviendra plus tard sous-secrétaire d'État permanent. Ce haut fonctionnaire jouait dans toutes les questions qui touchaient à l'Afrique un rôle qui, pour être discret, n'en était pas moins capital (cf. notamment sur l'importance de ce rôle A. JOHNSTON, *The life and letters of Sir Harry Johnston* (Londres 1929, p. 153). On a vu que Mackinnon considérait l'avoir « gagné » à la cause de Léopold II (cf. lettre de Strauch du 17 juin 1883 citée plus haut p. 1201).

et que, grâce à la manière dont l'entente était présentée au public par la presse, le traité aurait les plus grandes chances de passer.

» Ce qui paraît plus à craindre, c'est que le Portugal ne se tourne vers la France et ne lui offre la rive droite à condition que la France le laisse libre sur la rive gauche.

» Cette combinaison mettrait l'Angleterre plus ou moins aux prises avec la France, et comme c'est précisément la tactique adoptée par l'Allemagne, on craint que la combinaison n'ait l'appui de M. de Bismarck.

» Le général Goldsmid ⁽¹⁾ a soumis son article à Lord Granville. Hier soir, il n'avait pas encore eu la réponse du ministre.

» M. Law ⁽²⁾ me conseille de faire une visite à M. Forster avec M. Parminster afin que celui-ci puisse lui confirmer les renseignements qui ont été publiés sur le Congo. M. Forster a désiré voir M. Benthley (*sic*), le missionnaire ⁽³⁾, et c'est à la suite de la visite de ce dernier que M. Forster a en quelque sorte obligé le « Pall Mall Gazette » à publier l'article que Votre Majesté a pu lire.

» Le « Times » ne publiera probablement l'article de M. Law que jeudi.

» M. Law n'a pas jugé possible de faire reproduire par la presse de Londres les articles qui ont paru dans la « N. A. Z. » et dans le « Journal de Bruxelles ».

» Je pense que ma mission ici est terminée et je retournerais à Bruxelles si je ne croyais pas nécessaire d'entretenir l'activité de nos amis. Une fois que je serai parti je crains qu'ils ne s'adonnent exclusivement à leurs affaires et que les nôtres n'en souffrent.

⁽¹⁾ GOLDSMID (Sir Frederick), 1818-1908, ancien major-général de l'armée des Indes, avait été envoyé en mission au Congo en 1883 pour mettre sur pied la « Nouvelle Confédération » des tribus indigènes (cf. les notices du *Diction. of Nation. Biogr.*, suppl. 1901-1911, p. 124-126, et de la *Biogr. Col. Belge*, t. I, col. 431-433).

⁽²⁾ Edward FITZGERALD LAW (1846-1908), qui s'illustrera plus tard comme expert financier, notamment en Grèce et aux Indes (cf. sa notice dans le *Diction. of Nation. Biogr.*, suppl. 1901-1911, p. 421-423), n'était encore en 1884, qu'un homme d'affaires assez peu connu, ancien officier de l'armée des Indes. En 1883, il avait été question pour lui d'un engagement pour le Congo, mais la négociation n'avait pas abouti. Léopold II avait alors manifesté le désir de l'engager comme agent en Angleterre. « Il serait à tant par mois à Londres à notre service », écrivait-il à Strauch (cf. lettres du Roi à Strauch des 24 mars et 5 avril 1883 aux Arch. du minist. des Affaires étrang., Papiers Strauch, nos 176 et 177). Nous n'avons trouvé nulle part la preuve de ce que Law ait accepté ces fonctions rémunérées, mais les indications que nous avons, ici et ailleurs, de son activité en Angleterre en faveur de Léopold II, rendent pratiquement certain qu'il les ait assumées.

⁽³⁾ Sur BENTLEY, cf. la *Biogr. Col. Belge*, t. I, col. 115-120.

» J'espère que je pourrai annoncer bientôt à Votre Majesté que M. Mackinnon a réussi à détruire les préjugés de Lord Granville et que nous pouvons attendre tranquillement la suite des événements.

» Je suis avec le plus profond respect,

Sire,
de Votre Majesté

le très humble, très obéissant et très fidèle
serviteur et sujet.

(s) Strauch

Bruxelles (*sic*) (1), le 27 mai 1884,

» P. S. J'ai oublié de dire que M. Mackinnon compte réclamer le concours du Duc de Sutherland (2) auprès de Lord Granville pour donner plus de poids à sa démarche ».

II. Lettre de Strauch à Léopold II, Londres, 28 mai 1884.

« Sire,

» J'ai adressé cette après-dînée au Baron Beyens un télégramme qu'il aura placé sous les yeux de Votre Majesté et qui était ainsi conçu :

« Après avoir entendu mes explications, M. Forster a déclaré qu'il comprenait maintenant les motifs de notre entente avec la France, et qu'il ne pouvait la blâmer » (je cite ses paroles). « M. Mackinnon insiste : 1^o pour que je rencontre Lord Fitz-Maurice (3), non pas au Foreign Office, mais chez lui. Il a déjà fait une démarche pour cela ; 2^o Pour que je rencontre *accidentellement* Lord Granville chez le duc de Sutherland (le personnage nommé au post-scriptum de ma dernière lettre). Prière télégraphier si je dois voir Lord Fitz-Maurice » (4).

(1) La lettre est évidemment écrite de Londres.

(2) Duc de SUTHERLAND (3^e duc), 1828-1892 (*Diction. of Nation. Biogr.*, t. XI, p. 1026-1027).

(3) PETTY-FITZMAURICE (Edmond), ensuite Lord FITZMAURICE, 1846-1935, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères de 1883 à 1885 (*Diction. of Nation. Biogr.*, suppl. 1931-1940, p. 690-692).

(4) Ce télégramme, adressé à Beyens (qui était attaché à cette époque au cabinet du Roi), était chiffré. Le déchiffrement, de la main de Beyens, se trouve au dossier, annexé à la lettre de Strauch. En voici le texte :

« Après avoir entendu explications, Forster a déclaré qu'il comprenait maintenant motifs du secret, et qu'il ne pouvait plus le blâmer.

» M. Forster était imparfaitement instruit ou avait mal compris les raisons qui nous avaient amenés à prendre un arrangement avec la France ; dès qu'il les a connues, il a cessé de désapprouver cet arrangement.

» Il m'a interrogé sur les clauses des traités qui nous accordent des droits exclusifs. Je lui ai fourni des explications qui l'ont pleinement satisfait.

» En sortant de chez M. Forster, M. Mackinnon s'applaudissait hautement du résultat de l'entrevue. M. Forster, disait-il, est en ce moment opposé à la politique du gouvernement, mais il a une grande influence au Parlement : c'est une force avec laquelle le cabinet doit compter.

» M. Forster nous engage beaucoup à publier le plus tôt possible un Exposé de situation dans lequel nous ferions connaître officiellement : nos projets futurs ;

les moyens que nous possédons pour assurer la paix au Congo, pour y protéger la vie et les biens des étrangers, en un mot pour y faire régner l'ordre et la police ;

les avantages et les facilités que nous accorderons aux commerçants de tous pays qui présenteront des « garanties de bonne foi » (je reproduis les expressions).

» Nous nous sommes engagés à ne point établir de douanes. M. Forster croit que nous ne devons garantir cette liberté que pour les marchandises importées (c'est bien notre intention, mais je ne lui en ai rien dit), et seulement pour un certain nombre d'années, en nous réservant d'imposer plus tard ces marchandises d'un droit maximum de 5 % *ad valorem*, si les besoins de l'État l'exigent, et après avoir fait accord avec les nations qui ont conclu des traités avec nous.

» M. Forster croit que pour le cabinet britannique le meilleur moyen de sortir de la situation où il s'est placé, c'est d'abandonner à l'Association la rive droite du Congo depuis Vivi jusqu'à l'océan, en stipulant que si l'Association cédaient (*sic*) un jour ses territoires, l'Angleterre jouirait

» Mackinnon trouve que entrevue a surtout le résultat qu'on pouvait espérer. Mackinnon insiste : 1° pour que je voie Lord Fitz-Maurice non au Foreign Office mais chez lui ; il a déjà fait démarche pour cela ; 2° pour que je rencontre accidentellement Lord Granville chez personnage nommé au post scriptum de dernière lettre. Prière de télégraphier si je dois voir Lord Fitz-Maurice.

(s) Strauch.

» Le 28 mai, 9 h. du soir ».

Le 29 mai, le Roi écrivait à Strauch : « J'ai reçu votre télégramme chiffré hier soir tard et j'ai répondu ce matin : Vous ferez très bien de voir les deux personnes que vous nommez et comme vous l'indiquez » (Arch. du minist. des Affaires étrang., Papiers Strauch, n° 270).

pour cette partie du droit de préférence accordé à la France pour les possessions actuelles.

» Il m'a demandé si je pensais que cette combinaison plairait au Roi. J'ai répondu affirmativement, sous réserve de l'approbation de Votre Majesté.

» Je prie Votre Majesté de daigner me faire connaître Son avis le plus tôt possible. Je Lui dirai en courant que la bureaucratie du Foreign Office caresse le projet de prendre la rive droite pour l'Angleterre et de céder la rive gauche au Congo.

» C'est ce qui m'a fait répondre sans hésitation à M. Forster que je croyais que Votre Majesté se rallierait à sa proposition (qui est également celle des missionnaires Baptist (*sic*), je le sais) ; je dois même à ce propos aller les voir. C'est un conseil que M. Long m'a donné confidentiellement.

» Je dois m'arrêter, l'heure de me préparer au rendez-vous que M. Jacob Bright m'a donné est arrivée.

» Votre Majesté daignera excuser ma mauvaise écriture, je suis tellement pressé que je n'ai pas même le temps de me relire.

» Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

de Votre Majesté,

le très humble, très obéissant et très fidèle
serviteur et sujet

(s) Strauch.

Londres, le 28 mai 1884 ».

J. Stengers. — Rapport sur les dossiers « Reprise du Congo par la Belgique » et « Dossier économique ». (*)

Les archives de l'I. R. C. B. contiennent deux dossiers intitulés « Reprise du Congo par la Belgique. Conventions et projets », et cinq autres groupés sous l'appellation « Dossier économique ». Les documents que renferment ces sept dossiers sont dans une large mesure complémentaires. Il nous a donc paru bon de les grouper dans une même analyse.

Nous nous référerons au cours de cette analyse aux cotes des dossiers. Les deux dossiers de la « Reprise du Congo » sont numérotés XVII A et XVII B. Les cinq enveloppes du « Dossier économique » sont numérotées XVIII A à XVIII E.

Les documents, au nombre de 272, s'échelonnent entre les années 1886 et 1912. Nous les classerons d'après un ordre à la fois chronologique et systématique.

1) 1886: *Projets d'emprunt de l'État Indépendant* XVII B

Deux pièces sans date du dossier XVII B remontent à 1886 et intéressent les projets d'emprunt dont le Roi s'occupait activement à l'époque. L'un de ces textes est d'une importance particulière : nous le publions en annexe.

2) 1891-1908: *Impôts et domaine. Législation comparée* XVIII A

(*) Ce rapport a été établi dans le cadre des activités de la Commission d'Histoire du Congo (*Bull. I.R.C.B.*, 1952, 1064-1066).

Les documents analysés font partie des Archives historiques de l'I.R.C.B. (*Bull.*, 1953, 471).

Documentation rassemblée pour l'usage du Roi, et ayant trait au régime des impôts et à l'organisation du domaine dans les colonies étrangères. Textes législatifs et extraits d'ouvrages concernant les colonies françaises (spécialement le Congo français), allemandes et anglaises (spécialement l'Ouganda).

3) 1892-1908 : *Budgets de l'État Indépendant du Congo* XVIII D

Extraits du *Bulletin Officiel*. Quelques pièces de correspondance — très éparses — au sujet de l'élaboration des budgets.

4) 1892-1908 : *Concessions aux Sociétés* .. XVIII C

Pièces intéressant notamment la Société du Haut-Congo (1892), la Caisse hypothécaire anversoise (1898), la Société générale africaine (1899), la Société équatoriale congolaise (1899), l'American Congo Company (1907). Il s'agit là de débris de correspondance qui ne prendront d'intérêt que lorsqu'ils pourront être incorporés par l'historien dans le dossier général concernant ces sociétés.

Le dossier contient également quelques copies de concessions et de statuts de sociétés qui ont été publiés en 1907 aux annexes du traité de reprise.

5) 1896-1908 : *Fondation de la Couronne* .. XVII A

Le Domaine de la Couronne — qui prit à partir de 1906 le nom de Fondation de la Couronne — constituait, on le sait, une des pièces maîtresses de l'édifice colonial de Léopold II. L'ensemble des textes législatifs et réglementaires relatifs à ce domaine, depuis ses origines, se trouvent rassemblés dans le dossier XVII A. La plupart de ces pièces ont été publiées en 1907 aux annexes du traité de reprise.

6) 1906-1909 : *Domaine National* XVIII B

Au contraire de la Fondation de la Couronne, qui est bien connue et qui a suscité des publications nombreuses, l'institution du Domaine National a fait moins parler d'elle et a été vite oubliée. Sans doute y aurait-il lieu de rétablir ici les perspectives historiques : l'importance du Domaine National, au cours d'une période courte, mais cruciale, a été considérable (1).

Le Domaine National fut créé par un des décrets du 3 juin 1906 (2). Ce décret érigeait en Domaine National ce que l'on avait coutume de désigner jusqu'alors sous le nom de *domaine privé*, c'est-à-dire l'ensemble des terres et mines administrées en régie par l'État, auxquelles s'ajoutaient les mines non concédées.

Aux termes du décret, le Domaine devait être administré par un Conseil de six membres nommés pour la première fois par le Roi, et ultérieurement pour moitié par le Roi et pour moitié par cooptation.

Les revenus du Domaine devaient être affectés en premier lieu à couvrir les dépenses ordinaires du budget non couvertes par les autres ressources de l'État ; le surplus devait être utilisé à des destinations d'utilité publique au Congo et en Belgique.

Le décret contenait enfin à l'art. 5 la disposition suivante, qu'il convient de citer textuellement en raison de son importance :

« Nulle cession, concession ou aliénation quelconque des biens du Domaine National ne peut être faite sans l'autorisation du Conseil. Cette autorisation ne peut être accordée que pour satisfaire à un service d'intérêt général ou moyennant contre-valeur parfaite acquise dans des conditions avantageuses.

» Aucune mesure, même d'administration générale, de nature à dimi-

(1) La bibliographie du sujet est très réduite ; cf. surtout G. TOUCHARD, *Le Domaine National (Mouvement géographique, 2 février 1908)* et l'article anonyme, *Le Domaine National du Congo*, dans la même revue, 8 août 1909.

(2) *Bulletin Officiel*, 1906, p. 275-278.

nuer les revenus existants du Domaine National, ne peut être prise sans qu'en même temps l'État n'assure des revenus équivalents à ce Domaine ».

Ce décret du 3 juin 1906, dans l'esprit du Roi, devait avoir une valeur toute autre que celle d'un décret ordinaire. Dans le célèbre codicille à son testament, publié simultanément et daté également du 3 juin, Léopold II précisait en effet que la Belgique, en prenant possession du Congo, aurait à respecter « tous les actes par lesquels j'aurai pourvu... à l'établissement du Domaine National ». La Belgique ne pourrait donc pas modifier le décret du 3 juin.

Cette perspective, pour elle, avait un double caractère de gravité. Tout d'abord, pour la gestion du domaine — c'est-à-dire pour la gestion d'un territoire équivalant à un tiers environ de la colonie — elle se trouvait en face d'une administration autonome, ayant son propre budget, nommant et révoquant son personnel. Cette institution limitait nettement sa souveraineté.

Mais celle-ci eût souffert d'une seconde entrave. En vertu de l'article 5 du décret, la Belgique se voyait interdire toute mesure « de nature à diminuer les revenus existants du Domaine National », si ce n'est moyennant création en contre-partie de revenus équivalents. Or les « revenus existants » du Domaine provenaient essentiellement de l'application du régime domanial. Comme la Belgique eût été bien en peine de trouver ailleurs des revenus équivalents, elle aurait été forcée, *nolens volens*, de maintenir le régime domanial, en dépit de toutes les critiques, souvent justifiées, qu'il avait soulevées.

Teille était bien d'ailleurs la volonté du Roi. Dans un article qui fut publié à la fin de 1906 par la *Revue de Droit international*, et qui avait été rédigé sous les yeux de Léopold II — sinon en grande partie par lui-même ⁽¹⁾

(1) Vingt-deux ans d'administration belge au Congo (anonyme), dans la *Revue de Droit international et de Législation comparée*, t. VIII, 1906. Sur l'ori-

— cette volonté s'exprimait en termes un peu enveloppés peut-être, mais néanmoins fort clairs.

« De quelle pensée, demandait l'article, procède l'institution du Domaine national ? Le Roi-Souverain a toujours entendu que le Congo ne devint jamais pour la Belgique une cause de charges ou de dépenses. Il a formellement promis aux Belges qu'ils n'auraient pas à s'imposer des sacrifices en raison de la reprise du Congo. A cette parole royale, le Roi reste fidèle, et de là sa préoccupation constante d'aviser à ce que le Congo entre dans le patrimoine belge, en jouissance des revenus nécessaires à son existence et à son développement...

» Or, le Domaine national produit actuellement 16 millions ; ces 16 millions sont indispensables pour subvenir aux dépenses normales, ordinaires de l'État ; si, lorsque la reprise se fera, cette ressource n'existait plus ou venait à ne plus exister, c'est une somme du même import qui devra être fatalement et inéluctablement demandée aux contribuables belges...

» (C'est pourquoi) le Roi-Souverain demande que le Domaine national soit respecté en tant qu'il sauvegarde les intérêts des contribuables belges ; il demande que les revenus de ce Domaine, grâce auxquels le Congo vit et continuera à vivre de lui-même et non pas aux dépens de la Belgique, ne soient pas compromis ou anéantis...

» Rien n'oblige l'État à maintenir l'administration en régie, mais s'il abolit la régie, il doit vendre ou concéder ses terres de façon à ne pas diminuer le revenu qui en provenait » ⁽¹⁾.

Cette dernière phrase n'est pas dépourvue d'une certaine ironie. La vente ou la concession de terres ne pourront évidemment jamais être que des mesures partielles. Pour l'essentiel, le maintien de l'exploitation en régie, le maintien du régime domanial est donc imposé.

Dans une note privée qu'il adresse en 1906 à ses ministres, le Roi est encore plus net.

« On demandera au gouvernement, écrit-il, ce que signifie le passage de la lettre du Roi-Souverain du 3 juin indiquant que les revenus du Domaine National et de la Fondation de la Couronne

gine de ce texte, cf. J. STENGERS, Quand Léopold II s'est-il rallié à l'annexion du Congo par la Belgique ? (*Bull. I. R. C. B.*, 1952), p. 806 et n. 2.

⁽¹⁾ Pp. 56-57 et 62 du t. à p.

devraient être maintenus, et que si on les entamait on leur devrait compensation.

» La pensée du Donateur est *de ne pas bouleverser sans la plus grande circonspection le régime fiscal actuel...* Un changement à nos lois fiscales actuelles (ne pourra intervenir que) lorsque le nègre sera plus avancé, lorsque son goût pour le travail sera développé, lorsqu'il travaillera uniquement pour son salaire » (1).

La pensée de Léopold II nous apparaît ici en pleine lumière. A la veille d'abandonner le gouvernail d'un État dont il a été le maître absolu, le Roi ne songe pas à la conservation de son pouvoir personnel. Ce qu'il veut maintenir, ce qu'il veut sauvegarder, ce sont les grands principes du régime qu'il a fondé. Par le système de l'exploitation en régie des terres domaniales et de l'impôt en travail, le Roi a procuré au Congo des ressources considérables ; pour maintenir ce régime, il crée le Domaine National. Par sa politique de grands travaux effectués en Belgique aux frais du Congo, il a enrichi et embelli son pays ; pour sauvegarder cette politique, il crée la Fondation de la Couronne.

Mais la volonté du Roi va se heurter à celle du gouvernement et à celle de la nation.

Les ministres, en 1906, s'inquiétèrent davantage du Domaine National que de la Fondation de la Couronne. La Fondation leur paraissait prêter le flanc à la critique en raison de son étendue et de l'affectation de ses res-

(1) Archives générales du royaume, Papiers Van den Heuvel, n° 28 ; note dactylographiée émanant du Roi, s. d. (1906). On observera que dans cette note, tout comme dans l'article de la *Revue de Droit international*, le Roi souligne le fait qu'en érigeant en règle le maintien des revenus de la Fondation de la Couronne et du Domaine National, il vise aussi à « éviter des impôts éventuels sur les produits ou des droits de sortie qui compromettraient le revenu actuel » (note des Papiers Van den Heuvel). Il donne comme exemple « un impôt excessif sur le caoutchouc » qui « devrait, dans cette pensée, être écarté » (art. cité, p. 62 du t. à p.). Mais il est évident que ceci concerne avant tout — et même quasi exclusivement — la Fondation de la Couronne. Les objectifs propres poursuivis par la Fondation, qui sont en majeure partie des objectifs métropolitains, seraient compromis si, par suite de l'établissement d'un impôt sur le caoutchouc,

sources. Le Domaine National leur paraissait dangereux par son principe même (1). Cette attitude était raisonnable.

Chose curieuse, les réactions de l'opinion furent différentes. Le Gouvernement avait craint l'orage à propos du Domaine National. L'orage frappa surtout la Fondation de la Couronne. Dans les polémiques de presse d'abord, à la Chambre ensuite, lors de la grande interpellation HYMANS-VANDERVELDE de novembre-décembre 1906, la Fondation fut mise à l'avant-plan. Le Domaine National, au cours de ces débats, demeura somme toute à une place subsidiaire. Il serait trop long d'examiner ici les raisons de ce qui nous apparaît comme une méconnaissance de la hiérarchie des valeurs politiques. Sans doute faut-il en chercher la raison principale dans le fait que l'on n'aperçut pas toujours clairement, à l'époque, la gravité des conséquences qu'entraînait le régime du Domaine (2).

Le gouvernement, pour sa part — DE TROOZ en 1907 comme DE SMET DE NAEYER en 1906 — demeura fidèle à son point de vue initial. Au cours des négociations de reprise de 1907 — dont nous ignorons malheureusement le déroulement — il insista surtout sur l'abandon de l'immutabilité du Domaine National. Il obtint satisfaction : le traité de cession du 28 novembre 1907

les revenus de la Fondation étaient atteints. Dans le cas du Domaine National, qui ne fonctionne pratiquement qu'au profit du budget colonial, l'établissement d'impôts ou de droits de sortie sur les produits n'aurait guère d'importance ; ce ne serait qu'un déplacement de recettes budgétaires du poste « Domaine National » au poste « Impôts et droits de douanes ». Mais le Roi, pour la simplicité des choses, assimile le cas du Domaine et celui de la Fondation.

(1) Cf. J. STENGERS, *art. cité*, p. 803 et n. 1 et 805 et n. 1.

(2) Le discours de Paul Hymans du 28 novembre 1906 est à cet égard fort significatif. L'homme d'État libéral insiste sur l'atteinte que l'« administration autonome » du Domaine National porterait à la souveraineté belge au Congo. Il ne mesure pas, semble-t-il, la gravité de l'atteinte à cette souveraineté que constituent les dispositions du décret du 3 juin relatives au maintien des revenus du Domaine (cf. son discours reproduit dans P. HYMANS, *Portraits, essais et discours*, Bruxelles, 1914, p. 373 et sv.).

ne rangeait plus l'institution du Domaine parmi les « fondations » que la Belgique s'engageait à respecter (1).

La Belgique, dès lors, était libre de régler l'organisation du Domaine comme elle l'entendait ; en 1909, elle déclarait le décret du 3 juin 1906 abrogé (2).

Le dossier XVIII B des archives de l'I. R. C. B. contient une documentation précieuse sur le fonctionnement du Conseil du Domaine national. Les membres de ce Conseil avaient été désignés par décret du 8 août 1906. C'étaient le lieutenant général baron WAHIS, président, et MM. ARNOLD, directeur général au département des Finances de l'E.I.C., BUISSET, inspecteur général au ministère des Finances, BUNGE, censeur de la Banque Nationale, DUMONT, professeur à l'Université de Louvain, et POCHEZ, directeur général au ministère des Finances. Le dossier renferme le règlement du Conseil, ainsi que différentes pièces de sa correspondance, spécialement avec le gouvernement de l'État Indépendant.

Le Conseil fonctionna jusqu'en 1909. Le 28 juillet 1909, il fut mis fin à son existence par la lettre suivante, que le ministre des Finances, f. f. de ministre des Colonies, adressa à ses membres (qui étaient toujours les six membres nommés trois ans auparavant) :

« Monsieur,

» J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'existence de l'administration spéciale du Domaine National créée par le décret du 3 juin 1906 n'est pas conciliable avec les principes de la loi coloniale, et notamment, avec les règles fixées par les articles 7 et 8 de la charte.

» Le Gouvernement estime donc que, par application de l'art. 36 de

(1) Le rapport des mandataires du gouvernement belge précisait que le « système de l'État mettant lui-même en valeur son domaine » devait être considéré comme « appartenant à la catégorie des procédés de gouvernement de nature contingente et variable dans leur application » (*Documents parlementaires, Chambre, 1907-1908, n° 28, Rapport des mandataires, p. 31*). Il n'est plus question ici de conditions mises à l'abandon de l'exploitation en régie.

(2) Cf. l'article anonyme, *Le Domaine National du Congo*, dans le *Mouvement géogr.*, du 8 août 1909.

cette charte, le décret du 3 juin 1906 doit être considéré comme abrogé.

» La gestion des biens du Domaine National appartient désormais au Ministère des Colonies.

» Le Gouvernement tient à vous exprimer sa reconnaissance pour les précieux services rendus dans l'administration du Domaine.

» Veuillez, etc ».

7) 1906-1908: *Discussion de la reprise au Parlement* XVII A

Le dossier contient notamment, en dehors d'extraits des publications parlementaires, des comptes rendus des délibérations de la Commission des XVII.

8) 1907: *Élaboration du traité de cession* .. XVII B

Deux états successifs, sur épreuves, des annexes du traité de cession ⁽¹⁾.

9) 1907-1908: *Suppression de la Fondation de la Couronne* XVII B

Notes du Roi, presque toutes sans date ; négociations avec le cabinet au sujet de la suppression de la Fondation de la Couronne et des conditions de cette suppression.

10) 1908-1912: *Budgets du Congo belge* .. XVIII E

Documents parlementaires et extraits des Annales parlementaires (imprimés).

ANNEXE

*Projet de lettre de Léopold II à Beernaert
(mars-avril 1886).*

Le dossier XVII B renferme une minute intitulée « Avant-projet de lettre au Conseil des Ministres ». Cette minute est de la main d'Eugène BEYENS, qui était

⁽¹⁾ Nous avons relevé une variante intéressante dans le *Bull. I. R. C. B.*, 1953, p. 837.

attaché à cette époque au cabinet du Roi ⁽¹⁾ ; elle porte quelques corrections de la main de Léopold II.

L'objet de la lettre est d'obtenir pour l'État du Congo l'autorisation d'émettre en Belgique un emprunt de 100 millions.

La minute que nous possédons n'est pas datée. Le millésime « 1885 » est inscrit en marge au crayon, mais il s'agit là manifestement d'une annotation postérieure.

Les données internes permettent d'attribuer au texte une date assez précise, légèrement différente de celle qu'indique l'annotation. Le Roi, entretenant Beernaert de son projet d'emprunt, parle en effet de l'émission de cet emprunt en Autriche-Hongrie (cf. 2^e paragraphe de la lettre). Or nous connaissons par la correspondance du Roi avec Strauch la suite des efforts que Léopold II a déployés afin d'obtenir l'autorisation de l'emprunt en Autriche, et subsidiairement en Hongrie. C'est à Vienne que le Roi s'était adressé en premier lieu, avant même de parler officiellement de son projet à ses ministres belges. Il comptait de ce côté sur l'appui que lui apporterait la Cour Impériale où, depuis le mariage de sa fille Stéphanie, il jouissait d'une influence particulière ⁽²⁾.

Deux lettres de la correspondance avec STRAUCH sont particulièrement importantes pour établir la chronologie des faits.

Le 6 mars 1886, le Roi mande à STRAUCH :

« Dès que M. Baeyens (directeur de la Société Générale, qui était chargé de la négociation de l'emprunt) sera revenu de Vienne, s'il a

(1) Cf. BON BEYENS, Souvenirs sur Léopold II et la Cour de Belgique (*Revue Générale*, 15 mai et 15 juin 1932), p. 537.

(2) Beernaert avait lui-même conseillé au Roi cette tactique ; cf. E. VAN DER SMISSEN, Léopold II et Beernaert d'après leur correspondance inédite de 1884 à 1894, t. I (Bruxelles, s. d.), p. 142 (lettre du Roi du 11 février 1886 : « Je mets l'Autriche la première car je sais déjà que c'est avec elle que vous trouvez qu'il faut commencer »).

réussi là-bas, je m'entendrai avec lui pour obtenir la cote en Suisse et en Hollande *et cela fait je m'adresserai de suite à M. Beernaert* » (1).

Le 2 mai 1886, le Roi écrit :

« Nous avons échoué à Vienne. Ci-joint la lettre de l'Empereur » (2).

Cette seconde lettre nous offre évidemment pour la datation de notre minute un *terminus ante quem* certain. Peut-on trouver dans la première un *terminus post quem* aussi assuré ? La réponse ne saurait être pleinement affirmative car il est possible que le Roi, un certain temps déjà avant de s'adresser à Beernaert, ait entamé la préparation de la lettre importante dans laquelle il devait formuler sa demande. Il est cependant vraisemblable, croyons-nous, que le projet date de mars ou avril 1886.

La minute, nous l'avons dit, est de la main de BEYENS. Il est cependant exclu qu'elle ait été rédigée par lui. Le Roi, sans doute, chargeait souvent ses collaborateurs du cabinet de rédiger des lettres ou des textes dont il leur fournissait oralement le schéma général (3). Mais ici, nous avons le style, qui ne trompe pas. Il suffit de parcourir l'avant-projet pour y reconnaître à maints endroits non seulement la pensée du Roi, mais aussi sa griffe, son style personnel. Lorsque le ton s'élève et que l'on entend : « La richesse et la prospérité des peuples ne tiennent pas à une seule entreprise, et ne sauraient venir d'une seule contrée. Il faut travailler partout, ne négliger aucune chance, aucune veine », on n'éprouve aucun doute quant à l'homme qui a non seulement pensé ces lignes, mais qui les a écrites. Pour des textes importants — et le nôtre en est un —

(1) Arch. du minist. des Affaires étrang., Papiers Strauch, n° 557.

(2) *Ibid.*, n° 591.

(3) BON BEYENS, *art. cité*, p. 545.

Léopold II se donnait d'ailleurs la peine, nous le savons, de rédiger de sa main le projet, et parfois plusieurs projets successifs. Un de ces projets, dans le cas qui nous occupe, est même conservé. En effet, à côté de notre minute, les archives de l'I. R. C. B. en possèdent une autre, de la main de Léopold II celle-là, et qui offre une version préliminaire, abondamment raturée et remaniée, d'une partie de la lettre à BEERNAERT. C'est donc le Roi qui élabore le texte.

Le rôle de BEYENS, dans ces conditions, doit s'être borné soit à recopier les notes préliminaires du Roi, soit tout au plus à les coordonner et à en faire quelque peu la toilette.

La minute de BEYENS est repassée ensuite sous les yeux de Léopold II, qui y a encore apporté quelques corrections. Le Roi a notamment barré d'un large trait trois longs passages du texte. Ces passages, néanmoins, paraissent à ce point significatifs de sa pensée, que nous les avons reproduits, en les plaçant entre parenthèses.

Le texte dégage une impression à la fois grande et dramatique. C'est un grand souverain que celui qui, au moment où il accepte la charge d'un Empire immense, à peine exploré, rappelle à son pays qu'il y a encore d'autres buts à poursuivre, qu'il « faut encore se préoccuper d'établir des comptoirs, des maisons de commerce un peu partout », qu'il faut songer à la Chine. Mais la lettre, malgré sa retenue, est dramatique aussi : le souverain qui l'écrit se sent acculé ; s'il n'obtient pas, grâce à l'emprunt, les ressources qui lui sont indispensables, son œuvre périra et lui-même sera réduit à l'abdication.

Pour comprendre tout ce que la situation, à l'époque a d'angoissant, il faut lire la correspondance plus familière du Roi avec STRAUCH. Citons-en quelques extraits.

20 janvier 1886 :

« J'ai besoin d'argent et un de ces jours je ne pourrai plus payer les traites du Congo ».

12 mars 1886 :

« Si je n'ai pas cet emprunt (= l'emprunt de Vienne), il faudra évacuer le Haut-Congo, se borner à y avoir des vapeurs ».

2 mai 1886 :

« Si Baeyens ne réussit pas à avoir un emprunt en France, il faudra tâcher d'avoir la loterie en France et un petit emprunt en Belgique, Suisse, Hollande et Hongrie... Nous tâcherions de garder Léopoldville, les Bangalas et le Kassai » (1).

Évacuer le Haut Congo — c'est-à-dire tout ce qu'il y a en amont de Léopoldville, — tâcher de garder Léopoldville, les Bangalas et le Kasai : on voit comment se reflète au Congo la misère des finances royales.

Et sur cette misère plane, comme dans la lettre à BEERNAERT, la menace de l'abdication :

« Je compte vous envoyer vers 5 h. la lettre que Baeyens porterait à Vienne pour l'Archiduc (2)... Pour l'emprunt à Vienne, il faut que l'Archiduc sache qu'un échec me forcerait à abdiquer. Cela doit lui être dit nettement » (3).

Dans l'état préparatoire de la lettre au chef du cabinet que nous possédons de sa main, le Roi insiste sur cette idée plus encore qu'il ne le fera dans la version de l'« avant-projet ».

« Je ne saurais, écrit-il, être complice de la destruction de l'État. Si le Gouvernement le fait (c'est-à-dire s'il détruit le Congo en lui refusant l'emprunt), je m'inclinerai, mais je suis trop dévoué au pays pour lui infliger un roi désavoué et amoindri. Si la Belgique par son Gouvernement répudie l'œuvre du Congo, elle répudie son initiateur qui ne saurait du reste se résigner à resserrer l'activité nationale dans les étroites limites de nos neuf provinces. Il laissera ce soin à d'autres ».

(1) Arch. du minist. des Affaires étrang., Papiers Strauch, n°s 534, 563 et 591.

(2) L'archiduc Rodolphe, gendre de Léopold II.

(3) Lettre du Roi à Strauch du 1^{er} mars 1886 (Papiers Strauch, fonds cité n° 550).

Avant-projet de lettre du Roi au Conseil des Ministres.

« Cher Ministre,

» Je manquerais à ce que je vous dois si je ne m'expliquais pas complètement avec vous sur la situation dans laquelle je me trouve.

» L'État du Congo demande l'autorisation d'émettre un emprunt de cent millions. Cet emprunt ne serait pas émis seulement en Belgique, mais en Autriche-Hongrie, en Suisse, en Hollande, en Amérique et dans d'autres pays.

» Toutes les créations d'outre-mer sont généralement faites par une mère-patrie, qui leur accorde sa protection, son crédit, et l'assistance de toutes ses ressources.

» L'État du Congo n'a pas de mère-patrie. Il doit se suffire à lui-même et ne rien coûter à aucun État, tout en assurant perpétuellement à tous un vaste marché.

» Pour pouvoir réaliser sa mission, l'État du Congo doit posséder un trésor, dont les revenus soient suffisants pour couvrir ses dépenses. Ce trésor a été réuni, mais une circonstance imprévue est venue obliger l'État à se créer de nouvelles ressources ⁽¹⁾. Par une lettre du 5 février 1885, le Président du Conseil des Ministres français, en même temps qu'il signait une convention avec l'Association Internationale, assurait à l'Association le privilège d'émettre une loterie de 20 millions. Quoique l'Association ait remis à la France les stations et territoires du Niadi-Quillou, et quoique la France soit entrée en pleine jouissance de cette riche et splendide contrée, ouverte aux frais de l'Association, celle-ci n'a pas encore été mise en possession de la loterie. L'État du Congo a donc dû tenir compte à l'Association de ce que la France ne lui remettait pas, et afin de le faire et d'assurer la marche de ses services, il a contracté un emprunt à primes. Cet emprunt offre un placement de tout premier ordre, dont le remboursement avec un intérêt de 2 %,

⁽¹⁾ Le trésor auquel il est fait allusion ici, et qui est cité encore plus loin (« le trésor spécial de l'État »), a eu une importance considérable, et jusqu'ici mal soupçonnée, dans l'histoire financière de l'État Indépendant. L'intelligence du texte que nous éditons exige que l'on en connaisse la nature : nous lui consacrons une note spéciale (cf. *Bull.*, janvier 1954).

non compris les primes, est assuré par un fonds de 60 millions, composé de valeurs excellentes.

» L'Association internationale du Congo et l'État Indépendant n'ont jamais cherché leur appui ailleurs que dans des contributions et des concours volontaires et spontanés. L'emprunt projeté est essentiellement de ce nombre. L'État du Congo demande que ceux qui veulent souscrire à ses titres, le puissent faire en Belgique, qu'ils en obtiennent l'autorisation légale. Voilà en quoi consiste la faveur qu'il réclame.

» Cette faveur lui est devenue indispensable pour assurer son existence. (Elle permettra de porter à environ 50 millions le trésor spécial de l'État, et, sans parler d'autres ressources spéciales, elle garantira un budget annuel de 1.800.000 fr. Or c'est le chiffre du budget ordinaire de l'État. Les dépenses s'élèvent depuis la proclamation de l'indépendance à une moyenne de 150.000 francs par mois pour les trois départements, de l'Intérieur et de la Force Publique, des Finances, des Affaires Étrangères et de la Justice. J'entre dans ces détails afin de bien faire connaître la situation d'un État qui, tout en étant indépendant du gouvernement belge, n'ayant avec la Belgique d'autre lien officiel que celui de la communauté du Souverain, est cependant déjà moralement et même matériellement utile au pays.

» Il est indubitable que les Indes néerlandaises, Angola et Mozambique contribuent à l'importance de la Hollande et du Portugal, et il est incontestable que tous les pays, tous indistinctement, entreprennent même des guerres coûteuses pour avoir des provinces d'outre-mer, ou pour les conserver. Le Roi, mon Père, a toujours cherché à en procurer à la Belgique) ^(a).

» L'État du Congo donne à la Belgique les avantages de provinces d'outre-mer sans charges, sans inconvénients et sans responsabilités. Certes le marché du Congo avec ses 40 millions de noirs ne doit pas être le seul but poursuivi au loin par l'activité individuelle des Belges. (Il faudrait encore se préoccuper d'établir des comptoirs, des maisons de commerce un peu partout, et surtout en Australie et en Chine. L'État du Congo pourra aider de plusieurs façons à nos relations avec la Chine. Plus près de nous, nous avons une foule d'efforts à faire, qu'il n'entre pas dans mon cadre d'esquisser ; je citerai seulement l'amélioration des services maritimes vers l'Angleterre, pour avoir une plus grande part à l'approvisionnement de Londres) ^(a).

(a) Les passages que nous avons placés entre parenthèses ont été biffés après coup par le Roi.

» La richesse et la prospérité des peuples ne tiennent pas à une seule entreprise, et ne sauraient venir d'une seule contrée. Il faut travailler partout, ne négliger aucune chance, aucune veine. Le Congo, qui ne coûte rien au pays, peut contribuer, dans une mesure qui grandira, à l'extension de la Belgique. Il ne faudrait donc pas lui barrer la route.

» Je sais qu'en général les emprunts à primes ne sont pas autorisés en Belgique. Mais ici n'y a-t-il pas un cas spécial, les avantages qu'il y aurait à accorder la permission ne l'emportent-ils pas sur les inconvénients d'un refus ? Examinons-les brièvement.

» D'abord l'emprunt est d'un genre nouveau. Il ne s'agit pas d'une spéculation à fonds perdu, l'argent des titres sera remboursé, avec un petit intérêt. Nul placement n'est moins aléatoire, vu le fonds de garantie. Ainsi, loin de drainer les capitaux du pays, on peut affirmer que l'argent mis dans l'emprunt sera au moins aussi en sûreté qu'à la caisse d'épargne. En outre, le but poursuivi au moyen de l'emprunt a été déclaré louable par des manifestations des pouvoirs publics et des puissances.

» C'est un fait nouveau de voir la fondation pacifique d'un vaste État sans charges pour aucun pouvoir public, et une œuvre civilisatrice et utile au commerce s'élever du sein d'un des plus jeunes États de l'Europe, par de simples efforts libres et spontanés. Cela ne mérite-t-il pas une dérogation aux règles établies, lorsque, en l'accordant, on ne court d'autre risque que celui de faire faire une opération absolument sûre et avantageuse à ceux qui en ont envie ?

» En revanche, en la refusant, il est évident que l'on désorganiserait complètement l'État du Congo, que l'on irait ainsi à l'encontre de l'œuvre de la Conférence de Berlin, que l'on détruirait huit ans d'efforts qui ont eu leurs martyrs, et qu'en mettant fin d'une pareille façon à l'indépendance de l'État du Congo, il serait impossible de condamner son existence sans condamner du même coup ses fondateurs.

» (C'est en toute confiance et avec la certitude de rendre un bon service à la Belgique, dont l'importance, la prospérité et la grandeur font depuis vingt ans l'objet de tous mes soins dans les limites que me trace la Constitution, que je viens prier le Conseil d'autoriser l'émission en Belgique de l'emprunt de l'État indépendant du Congo) (a).

» J'ai depuis six semaines vainement essayé — et cela tout spécialement par égards pour certains scrupules dont on m'avait parlé — de

(a) *Passage barré après coup par le Roi.*

poursuivre une autre opération financière à Paris, mais malgré tous mes efforts, je l'ai essayé sans aucun succès. Il me faut donc obtenir l'emprunt, ou liquider les affaires du Congo. Fermer un débouché absolument libre serait désastreux dans les circonstances actuelles. L'État du Congo achète déjà chaque année pour ses dépenses administratives des produits belges d'une valeur de plus de 400.000 frs ; il paie à des Belges plus de 200.000 frs de traitements, et ce n'est là encore qu'un commencement. C'est dans une pensée patriotique que je me suis intéressé à la création de cet État ; c'est pour être utile à mon pays que j'y ai consacré tant d'argent. Si après m'avoir autorisé à en devenir le souverain, on me refuse la permission d'émettre un emprunt, dont les souscripteurs ne courent aucun risque, on fait périr l'État. Je ne saurais être complice de cette exécution, mais je m'inclinerai devant la décision de la majorité. La situation du pays n'est pas sans dangers pour l'avenir, l'heure présente est pleine de difficultés ; je sens que ce serait les augmenter que de rester sur le trône après avoir été désavoué et amoindri. Cette faute, mon cher Ministre, je ne la commettrai pas ».

Séance du 21 décembre 1953.

Zitting van 21 December 1953.

Séance du 21 décembre 1953.

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la présidence du R. P. J. Van Wing, président de l'Institut.

Présents : MM. F. Dellicour, Th. Heyse, O. Louwers, A. Moeller de Laddersous, G. Smets, A. Sohier, membres titulaires ; MM. R. Cornet, N. De Cleene, R. de Mûelenaere, J. Devaux, A. Durieux, V. Gelders, J. Ghilain, L. Guebels, J.-M. Jadot, G. Malengreau, F. Olbrechts, J. Stengers, le R. P. G. van Bulck, MM. F. Van der Linden, E. Van der Straeten, M. Walraet, membres associés ; le R. P. L. De Boeck, membre correspondant, ainsi que M. E.-J. Devroey, secrétaire général.

Excusés : S. E. Mgr J. Cuvelier, MM. H. Depage, A. Engels, J. Jentgen, N. Laude, A. Wauters.

Décès de Georges Van der Kerken.

Devant l'assemblée debout, le *Président* annonce le décès de M. G. Van der Kerken, ancien membre titulaire, né à Ixelles le 1^{er} octobre 1888 et décédé à Woluwé-Saint-Lambert le 3 décembre 1953.

Histoire sociale de la colonisation française.

M. J. Ghilain rend compte de l'ouvrage intitulé comme ci-dessus et qui nous a été adressé en hommage par notre confrère M. Georges Hardy de l'Académie des Sciences coloniales de France et membre correspondant de l'I. R. C. B. (voir p. 1238).

MM. O. Louwers (voir p. 1246) et V. Gelders fournissent

Zitting van 21 December 1953.

De zitting wordt geopend te 14 u 30 onder voorzitterschap van de E. P. J. *Van Wing*, voorzitter van het Instituut.

Aanwezig : De HH. F. Dellicour, Th. Heyse, O. Louwers, A. Moeller de Laddersous, G. Smets, A. Sohier, titelvoerende leden ; de HH. R. Cornet, N. De Cleene, R. de Mûelenaere, J. Devaux, A. Durieux, V. Gelders, J. Ghilain, L. Guebels, J.-M. Jadot, G. Malengreau, F. Olbrechts, J. Stengers, de E. P. G. van Bulck, de HH. F. Van der Linden, E. Van der Straeten, M. Walraet, buitengewone leden ; de E. P. L. De Boeck, corresponderend lid, alsook de H. E.-J. Devroey, secretaris-generaal.

Verontschuldigd : Z. E. Mgr J. Cuvelier, de HH. H. Depage, A. Engels, J. Jentgen, N. Laude, A. Wauters.

Overlijden van Georges Van der Kerken.

Voor de rechtstaande vergadering deelt de *Voorzitter* het overlijden mee van de H. G. *Van der Kerken*, oud titelvoerend lid, geboren te Elsene op 1 October 1888 en overleden te Sint-Lambertius-Woluwe op 3 December 1953.

Sociale geschiedenis van de Franse kolonisatie.

De H. J. *Ghilain* brengt verslag uit over een werk, getiteld zoals hierboven en dat ons als huldeblijk aangeboden werd door onze confrater de H. *Georges Hardy* van de Academie der Koloniale Wetenschappen van Frankrijk en corresponderend lid van het K. B. K. I. (zie blz. 1238).

De HH. O. *Louwers* (zie blz. 1246) en V. *Gelders* bezorgen aanvullende inlichtingen over de personaliteit van de H. G. *Hardy*.

des renseignements complémentaires au sujet de la personnalité de M. G. Hardy.

Communications posthumes d'Emmanuel Capelle.

Après avoir rendu un nouvel hommage à *Emmanuel Capelle*, membre correspondant, décédé le 19 août dernier, M. F. Dellicour présente deux communications posthumes de ce regretté confrère, à savoir :

- a) Logement des Congolais et propriété foncière (voir *Bulletin*) et
- b) Considérations sur les « Évolués ».

L'insertion au *Bulletin* de la première de ces deux études est décidée (voir p. 1249).

Contribution à la Géographie historique du Katanga et de régions voisines.

M. M. Walraet présente un manuscrit de M. A. VERBEKEN, intitulé comme ci-dessus (voir p. 1263). M. L. Guebels est désigné comme second rapporteur.

Aan de Rand van de Dibese.

M. N. De Cleene rend compte d'un manuscrit posthume du R. P. P. DENOLF, mort le 8 avril 1951, et qui est intitulé comme ci-dessus (voir p. 1266).

Sur proposition de la Commission d'Ethnologie et de Linguistique, ce travail sera publié dans les mémoires in-8° de la Section.

Découverte de l'Afrique et éléments d'une poésie bantoue.

M. J.-M. Jadot présente (voir p. 1267) une communication de M. J. MINNE sur ce sujet (voir p. 1269).

**Banyarwanda et Barundi — Tome II
La Coutume.**

Revenant sur la décision prise lors de la séance du 16 novembre 1953 (voir p. 1136), la Section marque accord

Posthume werken van Emmanuel Capelle.

Na een nieuwe hulde gebracht te hebben aan *Emmanuel Capelle*, corresponderend lid, overleden op 19 Augustus ll., stelt de H. F. *Dellicour* twee posthume mededelingen voor van deze betreurde confrater, te weten :

a) Woning der Congolezen en grondeigendom (zie *Mededelingen*) en

b) Beschouwingen over de « Geevolueerden ».

De Sectie besluit tot het publiceren van de eerste nota in de *Mededelingen der Zittingen* (zie blz. 1249).

Bijdrage tot de geschiedkundige aardrijkskunde van Katanga en de aangrenzende gebieden.

De H. M. *Walraet* legt een handschrift voor van de H. A. VERBEKEN, getiteld zoals hierboven (zie blz. 1263). De H. L. *Guebels* wordt als tweede verslaggever aangesteld.

Aan de Rand van de Dibese.

De H. N. *De Cleene* brengt verslag uit over een posthuum handschrift van de E. P. P. DENOLF, overleden op 8 April 1951, en dat getiteld is zoals hierboven (zie blz. 1266).

Op voorstel van de Commissie voor Ethnologie en Taalkunde, zal dit werk gepubliceerd worden in de verhandelingenreeks in-8^o van de Sectie.

Ontdekking van Afrika en elementen van een bantoepoëzie.

De H. J.-M. *Jadot* stelt een mededeling voor (zie (blz. 1267) van de H. J. MINNE over dit onderwerp (zie blz. 1269).

Banyarwanda en Barundi — Deel II.

De Gewoonte.

Terugkomend op het besluit, genomen tijdens de zitting van 16 November 1953 (zie blz. 1137), verklaart de Sectie zich akkoord dat de verhandeling van de

pour que le mémoire de M. R. BOURGEOIS, déposé le 13 juillet 1953 (voir p. 842) soit intitulé comme ci-dessus.

Agenda 1954-1955.

La Section approuve, pour ce qui la concerne, l'agenda des activités de l'Institut pour 1954-1955, dont le projet a été communiqué au préalable par le *Secrétaire général*.

Commission d'Histoire du Congo.

Le *Secrétaire général* annonce le dépôt d'un rapport concernant les travaux de ladite Commission, à savoir :

M. L. Guebels : Rapport sur la « notice historique Lothaire » (voir p. 1275).

Hommage d'Ouvrages.

Les publications suivantes ont été envoyées par :

- M. R. J. CORNET : La Bataille du rail (Ed. L. Cuypers, Bruxelles, 3^e édition, 1953).
M. J. GHILAIN : L'Enseignement pour indigènes au Congo belge et au Ruanda-Urundi (Fondation Louis de Brouckère, Bruxelles, 1953).
M. A. MARZORATI : Le Problème du peuplement européen au Congo (Fondation Louis de Brouckère, Bruxelles, 1953).
M. TH. HEYSE : L'Afrique centrale dans le Conflit mondial I — Exposés généraux. — Vie politique, force publique et défense militaire (*Cahiers belges et congolais*, n^o 21, Bruxelles, 1953).
— L'Afrique centrale dans le Conflit mondial II. — Opérations militaires — situation intérieure — revendications sociales — victoire (*Cahiers belges et congolais*, Bruxelles, n^o 22, 1953).
— 1939-1951 Bibliographie juridique du Congo belge et du Ruanda-Urundi « Droit et Administration » (Bruxelles, 1953).

Le *Secrétaire général* dépose ensuite sur le bureau les ouvrages suivants :

Aangeboden Werken.

De volgende publicaties werden opgestuurd door :

De *Secretaris-Generaal* legt vervolgens op het bureau de volgende werken neer :

H. R. BOURGEOIS, neergelegd op 13 Juli 1953 (zie blz. 843) zal getiteld worden zoals hierboven.

Agenda 1954-1955.

De Sectie verklaart zich eens, voor wat haar betreft, met de agenda der activiteiten van het Instituut voor 1954-1955, waarvan het ontwerp voorheen meegedeeld werd door de *Secretaris-Generaal*.

Commissie voor de Geschiedenis van Congo.

De *Secretaris-Generaal* deelt de neerlegging mede van een verslag betreffende de werkzaamheden van voornoemde Commissie, te weten :

De H. L. Guebels : Verslag over de « historische nota Lothaire » (zie blz. 1275).

Geheim comité.

De titelvoerende leden, verenigd in geheime vergadering, duiden de H. A. Sohier aan als vice-directeur voor 1954.

Ze nemen vervolgens acte van twee regelmatig ingeleide kandidaturen voor een plaats van buitengewoon lid, en een kandidatuur voor een plaats van corresponderend lid.

Tenslotte onderzoeken ze de kandidaturen voor een opengevallen plaats van titelvoerend lid.

De zitting wordt te 16 u 45 opgeheven.

De volgende zitting is vastgesteld op Maandag 18 Januari 1954.

- La Revue coloniale belge* (Bruxelles, n° 195, 15 novembre 1953).
Kultuurleven ('t Groeit, Antwerpen, nr. 9, November 1953).
BERTIEAUX, R. Aspects de l'Industrialisation en Afrique centrale (Institut des Relations internationales, Bruxelles, 1953).
Mededelingen van het Afrika Instituut (Rotterdam, nr. 11, November 1953).
Bulletin de Statistique (Institut national de Statistique, Bruxelles n° 10, octobre 1953).
Touring Club du Congo belge (Bruxelles, n° 11, 30 novembre 1953).
Lantern (Ambassade de l'Union de l'Afrique du Sud, Bruxelles, vol. I, June-August 1953).
Le Monde économique (Tunis, 1952).
Cultura (Sociedade Cultural de Angola, Luanda, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, Abril, Maio, Junho, Julho, Agosto, Setembro, Outubro, Novembro, Dezembro de 1945, n° 9, 10, 11, 12, 14, Janeiro, Fevereiro, Março, Abril, Maio, Junho, Julho a Dezembro 1947, n° 14, Janeiro a Novembro 1948, n° 15, 16, 17, 18, Dezembro a Março 1949, Abril, Maio, Junho a Dezembro, 1949, n° 19, Maio 1951).
Bulletin économique et social de la Tunisie (Résidence générale de France, Tunis, n° 82, novembre 1953).
Africa Studies (Department of Bantu Studies of the University of the Witwatersrand, Johannesburg, vol. 12, n° 3, September 1953).
Quarterly Bulletin of the South African Library (S. A. Library, Cape Town, vol. 8, n° 1, September 1953).
Annals of the South African Museum (South African Museum Cape, vol. XLI, octobre 1953).
La Sécurité sociale au Congo belge et au Ruanda-Urundi (Fonds colonial des Invalidités, Bruxelles, mise à jour au 28.10.1953).
E. NEVEN, De Archiefdienst in Belgisch-Kongo (Afdruk uit *Archives, Bibliothèques et Musées de Belgique*, Bruxelles, t. XXI, n° 2, 1950, t. XXII, n° 1, 1951).
Revue d'Histoire des Colonies (Société de l'Histoire des Colonies françaises, Paris, tome XXXVIII, 133-134, 135, 136, 1951, tome XXXIX, 137, 1952).
Boletim Geral do Ultramar (Agencia Geral do Ultramar, Lisboa, n° 338, Agosto 1953).
Éducation de base et éducation des adultes (Organisation des Nations-Unies, pour l'Éducation, la Science et la Culture, Paris, vol. V, n° 4, octobre 1953).

- Études et documents d'éducation* (Centre d'Information du Département de l'Éducation, Paris, n° V, octobre, novembre 1953, vol. V, n° 9, novembre 1953).
- La vie économique et sociale* (Institut supérieur de Commerce Saint-Ignace, Anvers, n° 3, mai 1953).
- Northwestern University Law Review* (Northwestern University School of Law, Chicago, vol. 48, n° 3, July-August 1953).
- Vie et Milieu — Bulletin du Laboratoire Arago* (Université de Paris, Paris, T. III, fasc. IV, 1952).
- Études d'Outre-Mer* (Institut français d'outre-mer, Marseille, octobre 1953).
- Études* (Pères de la Compagnie de Jésus, Paris, T. 279, n° 11, décembre 1953).
- Nouvelles d'Afrique du Sud* (Ambassade de l'Union de l'Afrique du Sud, Bruxelles, nos, 54, 55, 56, 24-11-1953, 30-11-1953, 2-12-1953).
- Nuus uit Suid-Afrika* (Ambassade de l'Union de l'Afrique du Sud, Bruxelles, nos, 54, 55, 56, 24-11-1953, 30-11-1953, 2-12-1953).
- Tropical Abstracts* (Royal Tropical Institute, Amsterdam, vol. VIII, n° 22, November 1953).
- Grands Lacs* (Missions d'Afrique, Namur, n° 3, novembre 1953).
- L'Armée la Nation* (Ministère de la Défense nationale, Bruxelles, n° 11, novembre 1953).
- Het Leger de Natie* (Ministerie van Landsverdediging, Brussel, nr. 10, October 1953).
- Kashmir* (Ministry of Information and Broadcasting, Government of India, Delhi, vol. III, n° 9, septembre 1953).
- Premiers Éléments d'une Comptabilité nationale de la Belgique 1948-1951 (Université de Bruxelles, Institut de Sociologie Solvay, Bruxelles, 1953).
- FAYAT, H., De politieke ontwikkeling van de Afrikaanse gebieden onder Belgisch beheer (Louis de Brouckère Stichting, Brussel, 1953).
- PEIGNEUX, F. et JOSET, P. E., L'Évolution économique des populations congolaises (Fondation Louis de Brouckère, Bruxelles, 1953).
- WALEFFE, F. Jr., L'Évolution sociale au Congo belge (Fondation Louis de Brouckère, Bruxelles, 1953).
- L'Emploi des Langues vernaculaires dans l'Enseignement (Monographies sur l'Éducation de base, Unesco, VIII, octobre 1953).

- MULLER, E., Les Vétérans de l'État Indépendant du Congo (Association des Vétérans de l'État Indépendant du Congo, Bruxelles, 1953).
- Zaire*, Revue congolaise (Bruxelles, vol. VII, 9, novembre 1953).
- VAN ZANDIJCKE A. Pages d'Histoires du Kasayi (Grands Lacs Namur, n° 50, 1953).
- Mémoires de l'Institut français d'Afrique noire* (I. F. A. N. Dakar, n° 29, I, II, n° 31, 1953).
- H. PINARD DE LA BOULLAYE, S. J. Religioni — Studio comparato delle religioni, (Roma, 1953), t. X, col. 704-741).
- Marcel PAUWELS, Le Munya-Ruanda et ses Proverbes — Extrait de la revue *Grands Lacs* (Casterman, Tournai, 1953).
- Communications from the school of African Studies (University of Cape Town, Cape Town, n° 27, July 1953).
- KENNETH L. LITTLE, Race et Société (Université d'Édimbourg, s. d.).
- Liste des Membres des Collèges d'experts de l'UNESCO + Compte rendu d'Activité (UNESCO, Paris, février, juin, 1953).
- CAPITAO HENRIQUE GALVAO, Noticias da Europa (Sociedade Cultural de Angola e da Casa da Metropole em Luanda, 1954).
- Separata do Jornal *Cultura* (Sociedade Cultural de Angola, Luanda, 1949, 1951).
- D. MOYSES ALVES DE PINHO, A Ordem Social Crista (Sociedade Cultural de Angola e da Casa da Metropole em Luanda, 1945).
- L'Enseignement laïque au Congo (Ligue de l'Enseignement, Bruxelles, suppl. au Bulletin n° 4, document n° 138, 1952).
- Renseignements commerciaux relatifs aux principales productions du Congo belge et du Ruanda-Urundi (Centre d'information du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Bruxelles, 1953).
- Commerciële inlichtingen over de voornaamste producten van Belgisch-Kongo en Ruanda-Urundi (Voorlichtings- en documentatiecentrum van Belgisch-Kongo en Ruanda-Urundi, Brussel, 1953).
- Ceux qui ne peuvent attendre (Assistance technique de l'Unesco en Asie du Sud-Est, Bruxelles, s. d.).
- MORAG WHYTE, The Works of Sarah Gertrude Millin (University of Cape Town, Cape Town, 1952).
- J. VAN HEERDEN, Closer Union Movement 1902-1910 (University of Cape Town, Cape Town, 1953).
- M. J. BURGER, Generaal J. B. M. Hertzog (University of Cape Town, Cape Town, 1953).
- A. I. FEINSTEIN, Nutrition and Nutritional Deficiencies in South Africa (University of Cape Town, Cape Town, 1953).

Yvonne KAMP, Christiaan Maurits van den Heever (University of Cape Town, Cape Town, 1953).

D. J. MULLER, The Orange River (University of Cape Town Cape Town, 1953).

Les remerciements d'usage Aan de schenkers worden de
sont adressés aux donateurs. gebruikelijke dankbetuigingen
toegezonden.

Comité secret.

Les membres titulaires, constitués en comité secret, désignent M. A. *Sohier* comme vice-directeur pour 1954.

Ils prennent acte, ensuite, de deux candidatures régulièrement introduites à une place de membre associé, et d'une candidature à une place de membre correspondant.

Enfin, ils examinent les candidatures à la place devenue vacante de membre titulaire.

La séance est levée à 16 h 45.

La prochaine séance est fixée au lundi 18 janvier 1954.

J. Ghilain. — Présentation de l'ouvrage « Histoire sociale de la colonisation française » par Georges Hardy (1).

La personnalité de notre éminent collègue, M. GEORGES HARDY nous est suffisamment connue, à tous, pour qu'il ne soit besoin de la caractériser longuement.

Après avoir suivi les cours de l'École normale supérieure de Paris et conquis son grade d'agrégé d'histoire et de géographie, M. HARDY fut nommé professeur au lycée de Rabat (Maroc). Il y fit la connaissance du grand Lyautey dont il devint un des principaux collaborateurs, en qualité de chef du service de l'Enseignement marocain.

Dès lors, sa voie est tracée : il se consacrera à une œuvre d'éducation orientée dans deux sens, qui se complètent : l'éducation des indigènes d'abord, la formation des élites de la mère-patrie, ensuite.

Du Maroc, il passe en Afrique occidentale française où il assume la charge de directeur général de l'Enseignement.

En 1927, il prend la Direction de l'École coloniale supérieure de France. Il y reste trois ans, pendant lesquels, aux dires de M. BOUTEILLE — l'actuel directeur de cet établissement, qui est la pépinière des futurs administrateurs des Colonies —, il imprime la marque d'un homme, « qui joint les plus rares qualités de l'esprit à celles du cœur » (P. BOUTEILLE).

L'Afrique le reprend encore pendant 6 ans ; de 1930 à 1936, il est recteur de l'Université d'Alger. Il termine sa carrière universitaire active comme recteur de l'Université de Lille, de 1936 à 1941.

(1) Larose, Paris 1953, 268.

Son œuvre scientifique est importante.

A côté d'ouvrages généraux sur la Colonisation et plus spécialement sur l'œuvre colonisatrice de la France, M. HARDY a étudié surtout les problèmes africains.

Cette fois, il brosse un tableau de l'évolution des pays d'outre-mer administrés par la France, envisagée quant aux relations de dépendance des Colonies vis-à-vis de la Métropole d'une part, — c'est le problème impérial ; quant aux relations des Européens transplantés avec les populations indigènes — c'est le problème colonial proprement dit. D'autre part, l'histoire de l'expansion française hors d'Europe est évoquée sous ses aspects proprement humains. Les faits sont analysés d'un point de vue critique, avec une objectivité qui ne cèle ni ne voile les erreurs ou les fautes.

L'ouvrage de M. HARDY est une savante synthèse, présentée avec la maîtrise didactique d'un grand professeur.

* * *

Dans l'évolution des méthodes de colonisation françaises, envisagées du point de vue humain, c'est-à-dire quant au sort fait aux populations indigènes, l'auteur distingue trois périodes successives :

a) Celle qu'il appelle mercantile, qui s'achève en 1815, où prédomine le système dit du Pacte colonial ;

b) La période moderne, qui va de 1815 à la première guerre mondiale, pendant laquelle se forment les méthodes de politique indigène ;

c) Enfin, la période des nationalismes coloniaux, que nous vivons depuis lors.

Dès l'origine, c'est-à-dire, au début du 17^e siècle, et même jusqu'à la Révolution française, la colonisation, pour les puissances européennes, n'est « qu'une affaire, une entreprise toute mercantile, un élément du grand commerce maritime ».

On cherche des matières premières et des débouchés pour la Métropole. Bientôt naissent les Compagnies à Charte, le Système de l'Exclusif — appelé « abusive-ment » pacte colonial, dit M. HARDY, car, effectivement il n'a de pacte que le nom, puisqu'il est imposé sans discussion par le colonisateur, maître tout puissant.

On ne tarde pas à sentir la nécessité d'un pouvoir politique et militaire solide, qui tempère l'ardeur des agents des Compagnies pris d'une fièvre expansionniste exagérée. Et c'est le régime de l'autorité royale qui domine sans partage.

Elle s'efforce, par de nombreux moyens, parfois un peu cavaliers, ... d'attirer les Français des deux sexes (en engagés) pour former des colons (les habitants).

Dans les colonies d'Amérique à climat tropical, on complète la main-d'œuvre locale, insuffisante en quantité, par des esclaves noirs qu'on fait venir d'Afrique.

Toutefois, l'évangélisation tient une part importante dans l'action colonisatrice de l'ancien régime.

On cherche à créer, politiquement, une société de colons, qui présente les trois ordres de la métropole.

Socialement, la réalité est plus complexe.

La noblesse n'est pas toujours authentique. Le clergé est évangéliste, mais aussi conquérant. Le tiers ordre est composite. Aux colons français de race blanche pure s'additionnent bientôt des sangs mêlés de nuances très diverses.

Quant aux indigènes, non seulement on ne pratique pas à leur égard le refoulement et l'extermination comme d'autres puissances — on ne les combat que si c'est indispensable — mais, déjà mus par un mobile d'inspiration chrétienne, Richelieu, puis Colbert préfigurent une tendance à l'assimilation.

Ils demandent, en effet, qu'on s'efforce :

« à composer avec les habitants (indigènes) un même peuple et de changer l'esprit de libertinage qu'ont tous les sauvages, en celui

d'humanité et de société ». (Colbert, cité par M. HARDY, p. 23). « Au clergé canadien on demandera de joindre en un seul, les deux éléments de la population, ce qui peut se faire par le mariage et par l'éducation des enfants. » (*idem*).

M. HARDY passe successivement en revue l'histoire de l'Acadie (Nouvelle-Écosse), du Canada et de Terre-Neuve, des îles Saint-Pierre et Miquelon, de la Louisianne « fille du Canada », des Antilles, de la Guyane, des Mascareignes et des Comptoirs de l'Inde.

La colonisation de la côte occidentale d'Afrique est caractérisée par l'auteur comme : « trois siècles de dévastation sociale par la traite des noirs ». C'est là incontestablement une des périodes les plus sombres de l'histoire moderne de l'humanité.

* * *

Vient le grand souffle de la révolution de 1789. A cette époque, la France avait perdu ses Colonies de peuplement américaines.

M. HARDY constate que les hommes de 1789 reconnaissent l'utilité de possessions du type « Antilles » — pays tropical ayant permis l'établissement de riches créoles français et comprenant une importante population de couleur, dont une majorité d'esclaves noirs importés d'Afrique.

Ce n'est qu'avec réticences, sous l'empire de pressions morales extérieures et intérieures qu'ils suppriment l'esclavage (1794) avec toutefois des réserves discrètes.

La situation des quelques Colonies que la France a conservées est confuse. Le Consulat, puis l'Empire s'efforcent de dominer la situation par un brusque retour en arrière (1802).

Et c'est la Restauration avec le rétablissement de l'esclavage, par la Charte de 1814.

M. HARDY brosse un tableau saisissant des efforts de la

France pour refaire un empire colonial, mais cette fois en Afrique et en Asie.

De part et d'autre, il faut résoudre un ensemble nouveau de problèmes nés du heurt de la civilisation européenne avec des populations plus ou moins attardées et en tout cas fort différentes, à tous points de vue, de celles de la France.

La révolution de 1848 abolit définitivement l'esclavage.

Puis c'est la naissance de cet ensemble de règles de gouvernement des peuples colonisés que l'on appelle *politique indigène*. Qu'il s'agisse de colonies d'encadrement ou de colonies d'enracinement, elles ne visent plus à exploiter purement et simplement le pays, mais bien à y exercer une tutelle. Elles veulent être un instrument de progrès humain.

Et lentement, à mesure que l'influence européenne s'enracine plus profondément dans les populations, les cadres sociaux se fissurent, un souffle individualiste passe, plus accusé dans les Colonies de peuplement (M. HARDY dit d'enracinement) que dans les Colonies d'encadrement.

Éclate la première guerre mondiale.

L'apport des Colonies à la France est important : en retour il contribue à cristalliser bien des revendications latentes, à éveiller des nationalismes plus ou moins mystiques.

M. HARDY en étudie l'évolution en Afrique du Nord, à Madagascar, en Indochine avant 1940, dans les mêmes pays et dans l'Afrique noire après la 2^e guerre mondiale.

Il souligne que :

« sur ce feu vite allumé est venu souffler le vent de multiples influences extérieures, communisme, panislamisme, panarabisme, asiatisme d'origine hindoue ou japonaise, africanisme né en Amérique, sans parler des excitations occasionnelles dues à la rivalité des nations colonisatrices vis-à-vis des Américains, qui feignent de voir, dans tout établissement colonial, une entreprise d'oppression ».

La France, dit M. HARDY, apparaît souvent désespérée, car elle est assaillie par de nombreuses attaques, dont les plus vives émanent des élites intellectuelles, qu'elle a formées.

La Conférence de Brazzaville, en 1944, a écarté formellement toute idée d'autonomie. Cependant, la Constitution de 1946, qui crée l'Union française « entend conduire les peuples dont elle a la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes » tout en restant néanmoins fidèle à l'idée du Bloc français. (Voir préambule de la Constitution cité par M. HARDY, p. 237).

M. HARDY se méfie de la hâte avec laquelle on a légiféré ou réformé et de la confusion qui en résulte.

Il se méfie au surplus — comme tout homme qui sait et qui réfléchit — d'une décolonisation systématique et prématurée, qui serait néfaste pour les indigènes et lourde de conséquences pour la France, qui consent de très lourds sacrifices pour équiper ses colonies à tous points de vue.

Et il se demande si une action concertée des élites — du côté des colons, comme du côté des autochtones — ne pourrait conduire à des solutions constructives à l'avantage du colonisateur et du colonisé.

Conclusion prudente d'une analyse pénétrante, fouillée, où tout est à lire et beaucoup à méditer. Conclusion à laquelle je songeais, en lisant ce matin même, dans un quotidien, les déclarations suivantes faites par un député sénégalais, LÉOPOLD CEDAR SENGHOR, agrégé de l'Université, dans une conférence donnée sous les auspices de l'Union française :

« Nous sommes, dit-il, tous engagés dans la même barque : Français de la Métropole et ceux d'Outre-Mer, hommes d'Europe et hommes d'Afrique... Si vous considérez l'Afrique, vous vous apercevrez qu'il n'y a que quatre pays indépendants, qui représentent 23 pour cent de la population. Tous les autres pays ont des liens constitutionnels avec l'Europe, de telle sorte que le destin de l'Afrique est con-